

Développement Durable

Rapport 2018

sur la situation en matière de
développement durable du
Département des Pyrénées-Orientales



Protéger durablement votre cadre de vie

SOMMAIRE

1 - Le contexte général et les enjeux du développement durable	5
2 - Le positionnement du Département des Pyrénées-Orientales en faveur du développement durable	6

PARTIE 1 – LE DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE 7

1 - PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE.....	8
1.1 - Les objectifs poursuivis	8
1.2 - Les axes de progrès	8
1.3 - Une démarche interne répondant aux principes du développement durable	9
1.3.1 - La transversalité	9
1.3.2 - La participation, la concertation et la co-construction	10
1.3.3 - La transparence, l'évaluation	10
2 - BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ	11
2.1 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de l'évolution des valeurs, des comportements individuels et collectifs	11
2.1.1 - La gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi	11
2.1.2 - La création d'une culture commune en matière de développement durable auprès des agents et des élus	13
2.2 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de la réduction de l'impact de la collectivité sur l'environnement.....	14
2.2.1 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de la lutte contre le changement climatique	14
2.2.2 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de l'optimisation des ressources	18
2.3 - Impacts et bilan des actions menées au titre d'une administration générale éco-responsable	32
2.3.1 - Impacts et bilan des actions menées à travers la commande publique	32
2.3.2 - Impacts et bilan des actions menées dans la gestion des finances publiques	36
2.3.3 - Impacts et bilan des actions menées dans le cadre de la démarche de modernisation	37
2.3.4 - Les actions de formation à destination des agents du Département	38

PARTIE 2 – LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE 39

1 - LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES FÉDÉRATEUR D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	40
1.1 - Les objectifs poursuivis	40
1.2 - Les axes de progrès	40
1.3 - Le développement durable, une aventure collective	40

2 - IMPACTS ET BILANS DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DES 5 FINALITÉS ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	44
2.1 - Les politiques départementales menées en faveur de la lutte contre le changement climatique	44
2.1.1 - L'élaboration d'une stratégie départementale en matière de lutte contre le changement climatique	44
2.1.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la réduction de la vulnérabilité du territoire aux effets attendus du changement climatique	45
2.1.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie	51
2.1.4 - Les actions et politiques départementales menées en faveur du développement des énergies renouvelables (EnR)	57
2.2 - Les politiques départementales menées en faveur de la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux	61
2.2.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la préservation de la biodiversité	61
2.2.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la protection et de la gestion de la ressource en eau	70
2.2.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'agriculture et de la forêt	72
2.3 - Les politiques départementales menées en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et générations	76
2.3.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur d'un habitat durable et d'un logement décent pour tous	76
2.3.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la création, du développement et du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique	78
2.3.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la coopération décentralisée	79
2.4 - Les politiques départementales menées en faveur de l'épanouissement de tous les êtres humains	81
2.4.1 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'accès au sport et à la culture pour tous	81
2.4.2 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'accès au tourisme et aux loisirs, accessibles au plus grand nombre	92
2.4.3 - Les actions et politiques départementales en faveur de la lutte contre les inégalités et la satisfaction aux besoins essentiels (alimentation, santé, énergie, ...)	100
2.4.4 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations	107
2.5 - Les politiques départementales menées en faveur d'une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables	110
2.5.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur du soutien et de la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS)	110
2.5.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'accompagnement d'une agriculture de proximité	110
2.5.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'accompagnement des acteurs vers la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale	113
CONCLUSION	115

PROPOS INTRODUCTIF

Pour mémoire

L'article 255 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un **rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable**.

Ce rapport porte notamment sur :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire,
- l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Outre l'obligation légale, le présent rapport, comme celui réalisé l'année dernière, a pour ambition de **mettre en exergue l'action menée par le Département des Pyrénées-Orientales** depuis de nombreuses années en faveur du développement durable et poursuit plusieurs objectifs :

- ➔ Appréhender la contribution globale de la collectivité aux finalités du développement durable à travers la mise en lumière de son activité et de ses politiques,
- ➔ Rendre compte et valoriser l'engagement du Département en faveur du développement durable,
- ➔ Renforcer la lisibilité de l'action de la collectivité en la matière, que ce soit dans son fonctionnement, dans ses politiques obligatoires ou volontaires, au bénéfice des acteurs du territoire et de la population,
- ➔ Aider à replacer l'action de la collectivité dans une vision fédératrice permettant de contribuer localement à un mode de développement plaçant l'individu au cœur des préoccupations.

Pour l'année 2018, ce rapport porte sur la situation de la collectivité départementale telle qu'elle apparaît aujourd'hui, basée sur des données 2017 et 2018 pour certaines.

Il constitue un point d'étape dans cette démarche de progrès dans laquelle l'institution, les élus et les agents sont engagés.

Par le regard qu'il tente d'apporter sur les pratiques et les actions de la collectivité, il offre l'opportunité d'une analyse constructive dans l'objectif de nourrir le débat d'orientations budgétaires.

Ce rapport se décline en deux parties :

- ✗ Une première partie qui aborde l'état des pratiques internes pour tendre vers une administration éco-responsable et exemplaire,
- ✗ Une seconde partie qui s'attache à montrer en quoi et comment les politiques publiques conduites par le Département répondent aux finalités du développement durable.

1 - Le contexte général et les enjeux du développement durable

Le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, a mis en exergue **le rôle prépondérant des collectivités locales** pour répondre **localement** et avec efficacité aux défis du 21ème siècle, en les incitant notamment à élaborer **des stratégies de développement durable**, basées sur la concertation avec leurs habitants et les forces vives de leur territoire.

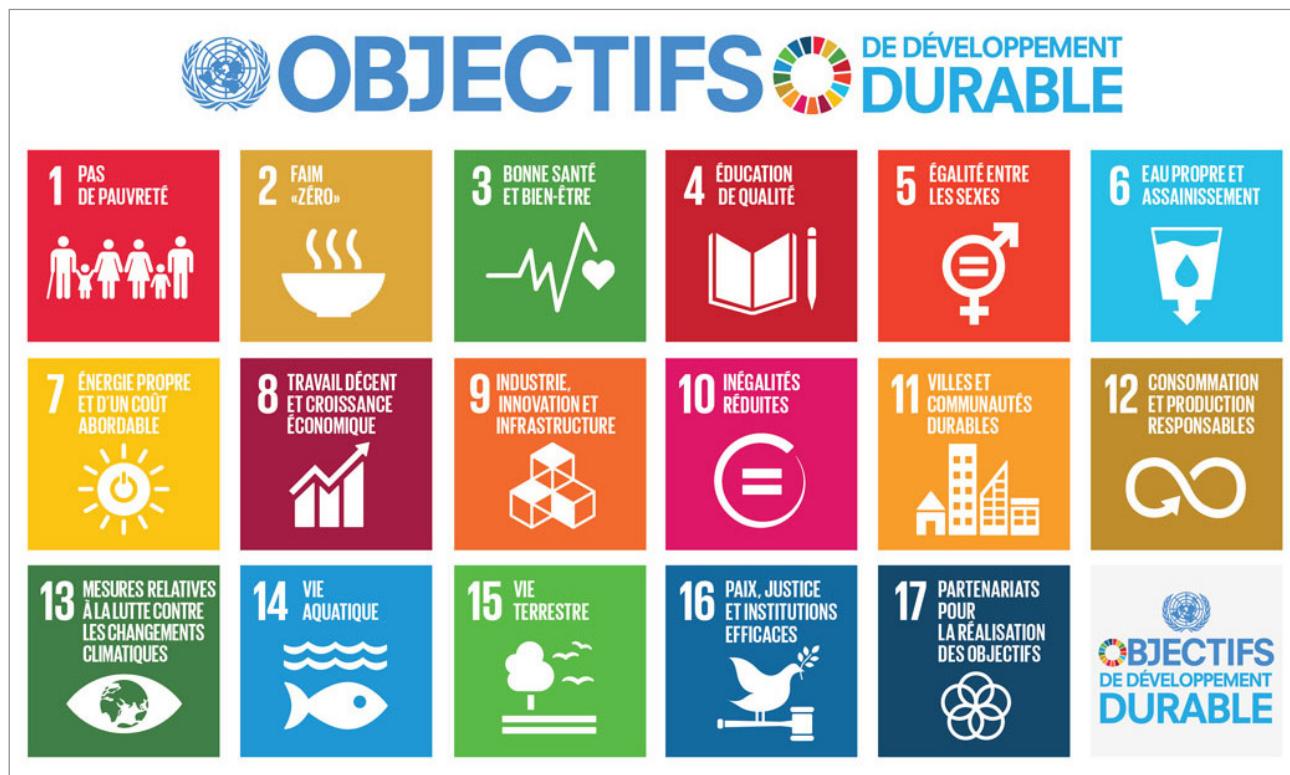
Les collectivités, par leurs capacités à porter l'innovation, à accompagner les initiatives, à fédérer les acteurs et soutenir des dynamiques territoriales, détiennent **des leviers importants** pour aider à la transition écologique, sociétale et économique des territoires.

En 2015, l'Agenda 2030 a été adopté par les Nations Unies, après trois années de négociations qui ont conduit à la définition de **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, faisant la synthèse des anciens Objectifs du Millénaire pour le Développement et des objectifs issus des Sommets de la Terre.

La mise en œuvre des ODD implique la mobilisation de tous (État, collectivités territoriales, entreprises, syndicats, chercheurs, associations, citoyens, usagers, etc.). dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

Les 17 ODD, repris ci-dessous, sont en interrelation avec les 5 finalités du Développement Durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



2 - Le positionnement du Département des Pyrénées-Orientales en faveur du développement durable

Le Département des Pyrénées-Orientales, de par ses compétences, ses activités et les politiques qu'il mène en tant que collectivité territoriale, a véritablement **un devoir d'exemplarité** en matière de développement durable.

Consciente de la nécessité d'agir et de renforcer l'action de l'institution, l'Assemblée Départementale a approuvé la stratégie départementale de développement durable en mars 2009, déclinée comme suit :

- 1. Une démarche interne** : La mise en place d'une administration départementale éco-responsable et exemplaire dans ses pratiques et son fonctionnement,
- 2. Une démarche externe** : Le positionnement du Département comme interlocuteur privilégié et fédérateur d'une dynamique départementale en matière de développement durable,
- 3. Le chantier prioritaire** : L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie départementale en matière de lutte contre le changement climatique, afin de mettre en œuvre la décision de l'Assemblée Départementale (10 décembre 2007) d'engager l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan Climat Territorial des Pyrénées-Orientales.

Cette approche des politiques et projets, basée sur **la transversalité, le décloisonnement des pratiques et la participation de tous**, mobilise les services et les partenaires.

Aujourd'hui, le Département est **un interlocuteur privilégié en matière de développement durable**, tant à l'échelle régionale que départementale, et est le fédérateur des initiatives engagées par les collectivités territoriales sur les Pyrénées-Orientales, auxquelles il apporte une réelle plus-value grâce à son expertise, ses outils financiers et son appui à la mise en réseau, à la mutualisation et à la montée en compétences.

Partie 1

LE DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE

1 - PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE

Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité de l'institution dans ses pratiques et son fonctionnement, telle est l'ambition poursuivie par le Département.

En effet, si les enjeux actuels sont aujourd'hui des problématiques planétaires qui relèvent d'une prise en charge internationale et nationale, **les réponses sont, elles, de l'ordre de l'action locale**.

Conscient du rôle déterminant que les collectivités locales ont à jouer, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'une **démarche interne d'éco-responsabilité et d'exemplarité**.

Depuis, de nombreuses actions ont été menées sur de multiples thématiques. Forte des démarches mises en place, l'institution continue de se mobiliser pour faire progresser toujours plus la collectivité, en inscrivant son action dans l'innovation et l'expérimentation.

1.1 - Les objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette démarche interne sont les suivants :

- Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité de l'institution (pratiques, activités, fonctionnement général, et services rendus),
- Appliquer à la collectivité les principes qu'elle souhaite promouvoir auprès des acteurs et des forces vives du territoire,
- Porter la dynamique interne autour de ce projet collectif qui requiert la mobilisation, l'appropriation et l'adhésion de tous.

1.2 - Les axes de progrès

Dans le cadre de cette démarche interne, quatre axes de progrès sont poursuivis :

- **Axe 1** : Développer une culture commune du développement durable (actions d'information, de sensibilisation, de formations sur le développement durable...)
- **Axe 2** : Réduire l'impact de la collectivité en matière de changement climatique en tant que collectivité aménageuse (routes, bâtiments, collèges, etc.), consommatrice (fonctionnement général) et incitatrice (aides financières)
- **Axe 3** : Promouvoir une optimisation des ressources et lutter contre les gaspillages (économies d'eau, d'énergies, prévention et gestion des déchets...)
- **Axe 4** : Promouvoir une politique d'achats et des modes de consommations responsables (insertion de clauses environnementales et de clauses sociales)

1.3 - Une démarche interne répondant aux principes du développement durable

La manière dont cette démarche d'exemplarité est menée au sein du Département répond **aux principes du développement durable**, puisque sont recherchés au quotidien :

- La transversalité,
- La participation, la concertation, la co-construction,
- La transparence et l'évaluation.

1.3.1 - La transversalité

La transversalité, ou le travail en « mode projet », a pour ambition de décloisonner les approches, les pratiques, les regards.

Elle a également pour vocation d'amener les parties prenantes à s'interroger sur les interdépendances et à croiser les « technicités sectorielles », dans un objectif d'efficience, d'amélioration des projets et des politiques.

Pour se construire, la transversalité induit des changements dans les pratiques « métiers » de chacun et nécessite :

- de **s'ouvrir aux pratiques** des autres pour enrichir la réflexion, de faire preuve d'adaptation, et d'introduire de la souplesse, de la réactivité, de l'innovation, souvent source d'efficience,
- une **prise de conscience « collective » des interdépendances**, des relations et des liens entre les différents métiers, approches et interventions des uns et des autres,
- une **capacité à s'extraire des logiques « individuelles » et d'appropriation** pour s'engager vers des objectifs communs, partagés, fédérateurs,
- la **mise en réseau** des parties prenantes,
- la **création d'outils collaboratifs** (groupes de travail, groupe projet, ...),
- l'**acquisition de nouvelles compétences en lien avec les démarches en mode projet**.

La transversalité revêt une importance majeure dans une démarche de développement durable dans la mesure où elle garantit l'articulation entre les enjeux locaux et les 5 finalités globales et vise une meilleure cohérence et lisibilité de l'action publique.

Pour y parvenir, les méthodes de travail, les modalités de pilotage des actions sont amenées à évoluer, et les services sont invités à s'organiser et à travailler ensemble dans un objectif de mise en commun des connaissances et des compétences.

Il s'agit de montrer la plus-value qu'il y a à croiser les regards, les approches, les expertises pour mieux appréhender les réalités qui peuvent parfois être complexes (partage et analyse croisée des diagnostics, réflexions prospectives, évaluations des politiques publiques).

Pour faciliter la transversalité au sein des services, le Département a mis en place une organisation facilitatrice et adaptée (à travers notamment un pilotage structuré) et promeut depuis plusieurs années le travail en mode projet.

Ainsi, la Direction Générale des Services est structurée en quatre Directions Générales Adjointes auxquelles sont rattachées une ou plusieurs missions d'intérêt départemental ayant vocation à intervenir sur tout ou partie du territoire départemental, de manière transversale sur toutes ou partie des politiques publiques :

- la Mission Départementale Développement Durable
- la Mission Départementale Transfrontalier – Europe - Innovation
- la Mission Départementale Politiques Contractuelles
- la Mission Départementale Égalités

L'objectif de ce positionnement vise ainsi à :

- Faciliter le travail en mode projet,
- Affirmer le positionnement transversal de ces 4 Missions,
- Innover et aider à la prise en compte de ces 4 thématiques dans l'action et les politiques départementales.

En résumé ...

Assurer la transversalité, favoriser les synergies, croiser les champs d'expertise dans un souci d'efficience et d'efficacité pour que les projets soient les plus intégrés possibles et contribuent autant que faire se peut aux différentes finalités et ODD.

1.3.2 - La participation, la concertation et la co-construction

Afin de favoriser la participation, la co-construction et les démarches ascendantes, de nombreux outils ont été créés au sein de l'institution départementale :

- **Des outils d'information** (rubrique intranet, guides de sensibilisation, lettres d'information, organisation de manifestations, ...),
- **Des outils de concertation et de participation** (boîte à idées, réalisation d'enquêtes...),
- **Des outils de co-construction** (la mise en place d'ateliers de travail, d'ateliers participatifs avec des usagers...).

1.3.3 - La transparence, l'évaluation

L'évaluation est un des principes du développement durable. En effet, elle doit permettre d'expliciter les changements de pratiques, de comportements, de mesurer leur ampleur et d'apporter des éléments nécessaires à leur appréciation. Elle permet en outre :

- d'apprécier la cohérence des politiques et des actions avec les finalités et principes même du développement durable,
- rendre la démarche transparente et transversale,
- de contribuer à la dynamique d'amélioration continue attendue.

Aujourd'hui les pratiques d'évaluation se développent au sein de l'institution, dans une volonté de transparence et d'efficience de l'action publique.

2 - BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de l'évolution des valeurs, des comportements individuels et collectifs

2.1.1 - La gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Au-delà du statut de la fonction publique territoriale et des incidences qu'il induit en termes de gestion des ressources humaines (recrutement sur titre, instances paritaires, représentation syndicale...), l'Institution départementale conduit deux actions emblématiques : l'intégration des personnels handicapés et la mise en œuvre d'un dispositif de prévention.

■ L'amélioration de la prise en compte du handicap

L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés réaffirmée par la Loi du 11/02/2005 a conduit le Département à mener une réflexion sur l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents dont il a la charge.

Dans le cadre de sa démarche d'éco-responsabilité, le Département a souhaité également être exemplaire en ce qui concerne **l'intégration des personnes en situation de handicap** et a développé une politique forte en la matière.

Cette dernière vise notamment :

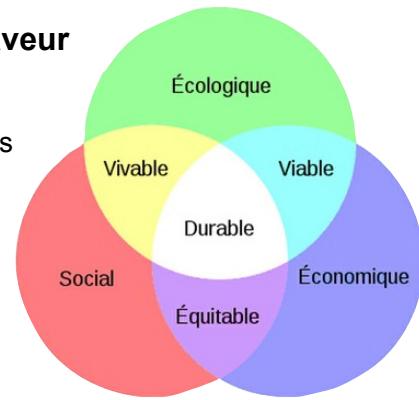
- l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents départementaux afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions dans des conditions compatibles avec leurs capacités ;
- la mise en œuvre des aménagements et adaptations de poste,
- la mise en place d'aides rendues nécessaires pour compenser le handicap (transport domicile/travail, accompagnement déplacements professionnels, etc...).

Le Pôle Maintien dans l'Emploi-Handicap, rattaché à la Direction des Ressources Humaines, continue de mettre en œuvre toute mesure susceptible de faciliter l'insertion professionnelle.

Son positionnement a pour objectif d'impliquer tous les services du Département et de favoriser la bonne coordination et collaboration des acteurs internes à la collectivité.

■ L'amélioration des actions de prévention en faveur du personnel

Depuis de nombreuses années, la collectivité met en place des actions de prévention afin de préserver la santé mentale et physique des agents. Chaque année, ces actions sont reconduites et sont renouvelées pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité. La Direction Prévention pour la santé et le bien-être au travail agit ainsi sur les trois piliers du développement durable (social (médical), écologique et économique) avec différentes actions, dont certaines nouvelles.



✗ Actions poursuivies en faveur du développement durable

Prévention des risques professionnels

Un formateur PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) accompagne les services demandeurs afin de permettre à chaque agent de devenir acteur de sa prévention et, de ce fait, de participer à la préservation de sa santé.

La présence d'un formateur Assistants de Prévention et d'un conseiller de prévention permet d'animer un réseau d'assistants de prévention au sein des différents sites de la collectivité pour contribuer à la sécurité des agents.

La présence d'une assistante sociale permet également d'accompagner les agents dans leur vie personnelle (logement, budget...).

La démarche de prévention centrée sur « l'alcool et travail », ayant débutée fin 2013, s'est poursuivie avec la validation d'une charte sur les pots de convivialité lors d'un CHSCT. Une sensibilisation individuelle est proposée lors des visites médicales pour les agents sur des postes à risques. Un accompagnement individuel est également proposé.

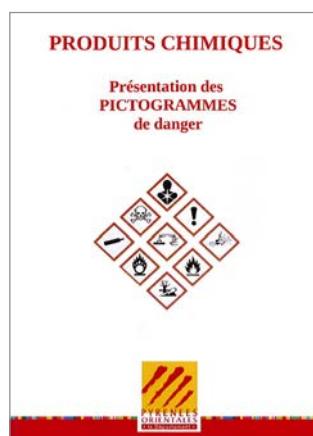
Des études de poste sont également proposées aux agents pour leur permettre de mieux appréhender leurs missions et éviter notamment les dysfonctionnements liés aux TMS.

La campagne de prévention des risques psycho-sociaux a permis de mettre en place une campagne de sensibilisation pour le respect envers les agents du Département mais également des publics. L'élaboration d'une matrice de surveillance des RPS à partir d'indicateurs spécifiques est à l'ordre du jour.

Dans le cadre des RPS, des sensibilisations pour les encadrants ont été organisées dans l'objectif d'expliquer les facteurs des RPS ainsi que leurs conséquences.

Éducation à la santé

Une campagne de vaccination anti-grippe est mise en place également chaque année. D'autres vaccinations (tétanos, polio...) sont également proposées.



✗ Nouvelles initiatives engagées en 2017 et 2018

Domaine social

Le recensement des fiches de données sécurité avec l'IPRP a été relancé afin de créer des fiches sécurité pour le maniement des produits chimiques et leurs composants. Une plaquette de présentation des pictogrammes de danger a également été élaborée et une sensibilisation auprès des agents d'entretien a été faite.

En outre, des sensibilisations aux accidents de travail ont été réalisées par l'IPRP afin que les agents puissent échanger sur leur accident de travail et surtout comprendre les dysfonctionnements menant à ces derniers.

Enfin, dans le cadre de la démarche de prévention « Alcool et Travail », des formations ont été proposées sur les conduites addictives à destination des encadrants (ALCOOL ASSISTANCE) et des agents (ANPAA).

Domaine économique

Un travail en interne a permis la rationalisation de la gestion des stocks de fournitures médicales. Ainsi, les trousse de secours sont établies en fonction de la population et des services à risques. Les kits section membres ont également été réalisés en régie pour réduire le coût total des fournitures médicales.



Chiffres clés

- **102** agents mobilisés par le dispositif de prévention professionnelle (8 agents Direction Prévention, 13 agents Sûreté Sécurité Incendie et 81 Assistants de Prévention)
- **1419** consultations effectuées par la Direction Prévention en 2017 et plus de 692 pour 2018 (6 premiers mois)
- **22** sensibilisations et formations établies par la Direction Prévention en 2017 (PRAP, échauffements/étirements, accidents de travail, RPS pour les encadrants, Arbres des causes, Assistants de Prévention, Risques chimiques)
- **10** formations 1ers secours proposées en lien avec le SDIS en 2017 et 5 en 2018 (6 premiers mois)

2.1.2 - La création d'une culture commune en matière de développement durable auprès des agents et des élus

■ La mise en place d'actions de sensibilisation sur le développement durable à destination des agents

Depuis 2009, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information à destination des agents ont été organisées, afin de constituer un socle commun en matière de développement durable et permettre à chacun de comprendre la manière dont il peut agir dans cette démarche collective.

Une rubrique « Développement Durable » sur l'Intranet du Département est régulièrement mise à jour. Outre les informations relatives aux actualités nationales, régionales et départementales, les agents y trouvent de nombreux documents de sensibilisation et des conseils pour améliorer leurs pratiques au quotidien.

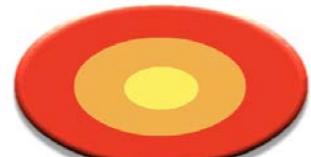
2.2 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de la réduction de l'impact de la collectivité sur l'environnement

2.2.1 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de la lutte contre le changement climatique

■ La réalisation du Bilan Carbone Patrimoine et Services et la mise en œuvre du programme d'actions

Le Département a réalisé en 2010 son Bilan-Carbone « Patrimoine & Services », démarche consistant à identifier l'impact de son patrimoine et de son fonctionnement en matière de consommations d'énergie et d'émissions de GES.

Le programme d'actions, regroupant 42 opérations, est aujourd'hui mis en œuvre de façon progressive en interne.



BILAN CARBONE

En 2016, une démarche de suivi a été engagée en interne afin d'évaluer l'état d'avancement du programme d'actions du Bilan Carbone et les efforts réalisés par l'Institution au regard des ambitions poursuivies en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'identifier d'éventuelles marges de progrès.

Pour poursuivre cet effort, l'actualisation du Bilan Carbone sera réalisée en 2019 dans un objectif d'amélioration continue.



■ Patrimoine bâti départemental à énergie positive

Dans l'objectif de compenser les consommations électriques nécessaires au fonctionnement des services, l'Assemblée Départementale a décidé, lors de la session du 25 juillet 2016, d'installer des centrales photovoltaïques sur le bâti départemental.

Cette opération, phasée dans le temps en trois étapes successives, porte l'ambition d'équiper en priorité certains sites, en pleine propriété du Département.

Suite à la réalisation d'études portant sur les aspects techniques, juridiques et financiers, les objectifs suivants ont été définis :

- puissance prévisionnelle installée : 1,12 MWc ;
- 8 sites en vente totale : collèges de Elne, Ille-sur-Têt, Millas, Pia, Saint-Cyprien, Toulouges, Thuir et Bourg-Madame (ces opérations sont en suspend en raison des problématiques fiscales) ;
- 7 sites en autoconsommation : Immeuble Porte d'Espagne, Archives Départementales, Centre Technique Départemental, La Majorquine, les Ateliers Panchot, Bergès et Thémis Solaire Innovation.

S'agissant des sites en autoconsommation, les études techniques, juridiques et financières sont achevées.

Une première opération devrait voir le jour sur le site du Centre Technique Départemental pour une puissance de 99,7 kWc suite à l'approbation de l'Assemblée Départementale.

■ L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments administratifs et des collèges

Afin de réduire son impact en matière de changement climatique, le Département poursuit l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments administratifs et des collèges. Pour les bâtiments et collèges existants, des **diagnostics énergétiques** permettant de hiérarchiser les bâtiments selon leur performance et de définir les actions prioritaires à engager ont été réalisés.

Tous les nouveaux bâtiments respectent le niveau de performance énergétique RT 2012 et sont pour certains « Bâtiments à Énergie Positive ». Cela implique des études de faisabilité comparatives sur le choix énergétique en mettant en avant les énergies renouvelables.

Principales actions en cours

■ Intégration du critère carbone dans les opérations de construction

- collège d'Elne
- collège de Claira programmation en cours



■ Amélioration de la performance énergétique

Isolation façade des bureaux avenue de Bruxelles (travaux terminés), Corsavy, brises-soleil pour le « Centre maternel » et bâtiment « Administration » à l'IDEA du Moulin à Vent.

Dans les collèges : remplacement des menuiseries extérieures, installation de régulations et de GTC, choix d'isolants performants lors de la réfection des étanchéités en toiture terrasse

■ Construction ou restructuration des bâtiments

Études en cours :

- Restructuration du gymnase du collège de Cabestany,
- Gymnases du collège La Garrigole à Perpignan.



Travaux :

- collège de Millas, suivi et contrôle rapprochés en cours
- collège d'Elne, suivi et contrôle rapprochés en cours
- Antenne sociale du Moulin à Vent de Perpignan.

■ Intégration du bois de construction dans les collèges / études en cours

- Collège de Prades (structure complète en bois, bâtiment BEPOS 3 Performances E3C1, les travaux sont prévus en 2019).
- Collège de Cabestany (projet d'extension, les travaux sont prévus en 2019).

■ Réalisation de chaufferie bois-énergie

Quelques opérations sont citées ci-après :

- collège d'Elne
- raccordement au réseau de chaleur de la Communauté de Communes Haut Vallespir pour le Collège d'Arles sur Tech
- raccordement au réseau de chaleur de la Commune d'Estagel pour le Collège Irène et Joliot Curie d'Estagel.
- relance du projet de réseau de chaleur en partenariat avec la communauté de communes Agly-Fenouillèdes, l'OPH66 et le Département (raccordement du collège).
- prise en charge et suivi des contrats de maintenance des établissements équipés de chaufferie et de nouvelles GTC afin d'optimiser leur fonctionnement.

■ Rénovation énergétique des Collèges

Dans le cadre des travaux de clos et couvert ou de remise à niveau du bâti, prise en compte systématique de l'amélioration de la performance énergétique en corrélation avec les diagnostics et d'un niveau de performance au moins équivalent aux fiches techniques des CEE (ex : collège Pagnol à Perpignan – travaux en cours).

Principales actions en cours

■ Amélioration de la qualité de l'air

- par la ventilation mécanique des locaux à l'occasion des opérations de clos et couvert, de restructurations générales et des constructions neuves.
- recours aux matériaux, produits et équipements limitant les émissions de COV.
- par la surveillance de la qualité de l'air (objectif 1^{er} janvier 2020).

■ Eau chaude sanitaire solaire (ex : collège d'Elne)

■ Économie d'électricité

- pose d'éclairage avec tube néon nouvelle génération (plus économique, durée de vie plus longue) à l'occasion des travaux relamping dans les salles de cours (J-Macé, St Paul, Estagel, Ceret, Prades, Bourg Madame, Le Soler, St Cyprien)
- remplacement des blocs BAES défectueux par des blocs à led dans le cadre des mises en conformité électriques.
- mise en place de détecteurs de présence dans les parties communes et intermittente.
- pose de compteurs divisionnaires en restauration pour réaliser des études et trouver des pistes d'économies.

■ Eau froide sanitaire - Économie des ressources

- réalisation d'un bilan sur le retour des économies d'eau réalisées suite à la pose des équipements hydro économies en 2014
- installation dans les blocs sanitaires d'urinoirs secs
- suivi quotidien des détecteurs de fuites engagées, interventions immédiates des équipes.

■ Installation ou remplacement de GTC dans les collèges (Le Soler, La Garrigole, St Exupéry à Perpignan, Canet).

■ Installation de panneaux photovoltaïques : Collège de St Paul de Fenouillet (30 kWc) et AR de Llupia (12 kWc), Hôtel d'Entreprise à Rivesaltes (51 kWc), IDEA Moulin à Vent (36 kWc), Thémis (67,5 kWc).

■ Installation d'éoliennes : Hôtel d'Entreprise à Rivesaltes (68 kWc).

■ Matériaux et équipements

- recours à des produits respectueux de l'environnement
- limitation des COV dans les peintures, revêtements de sol, mobiliers
- acquisition d'auto-laveuses sans détergents

■ Espaces verts

En matière de gestion des espaces verts, la démarche zéro phyto a été mis en place et le recours à des végétaux limitant l'entretien et l'arrosage est effectué autant que possible.



■ Mobiliers scolaires

- recours à des équipements respectueux de l'environnement
- limitation des COV dans les matériaux, peintures, différents revêtements
- filières d'élimination favorisant le recyclage

■ Déchets

- pour certains chantiers importants, une démarche « gestion des déchets », avec récupération et réutilisation sur place ou tri sélectif est mise en place

■ Marchés Publics

- intégration des clauses environnementales

Chiffres clés

■ Bilan carbone chaufferie bois

260 tonnes de plaquettes bois livrées en 2017/2018 ont produit 1 040 MWH et permis une **baisse des émissions de CO2 équivalent carbone de 56 tonnes**.

Ce bilan carbone est basé sur la valeur de CO2 produit par la combustion des plaquettes comparée à la même production de MW gaz.

■ Pose de télé-relève des compteurs eau :

Equipement des collèges, réalisé à 75 %.

Détection rapide de fuite d'eau (par exemple, une fuite de 5m³/h détectée pendant les congés sur un établissement inoccupé et traitée en 48 heures, a permis d'éviter la gaspillage d'environ 2 400 m³ d'eau potable).

■ Bilan pose hydro-économies :

Entre 10 et 15 % d'économies réalisées par an.

■ Les actions en faveur de la mobilité durable au travail

Conscient de la nécessité de réduire l'impact des déplacements des agents, le Département, dans le cadre de son Bilan Carbone « Patrimoine & Services » a décidé de renforcer son exemplarité, en structurant son action autour de deux axes :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Déplacements Administration (PDA),
- L'optimisation du parc de véhicules.

Dans ce cadre, le Département a réalisé un **Plan Déplacements Administration** (PDA), dans l'objectif de réduire l'impact des déplacements des agents.

Principales actions

■ **Politique d'entretien et de gestion de la flotte :**

- Entretien régulier de la flotte grâce à l'utilisation d'un logiciel de gestion et de suivi de la flotte (révisions, réparations...). En 2018, des entretiens préventifs ont été programmés pour les poids lourds et engins.
- Renforcement du suivi de la consommation des véhicules, veille de toute anomalie de fonctionnement et analyse du parc pour optimiser son utilisation en positionnant des véhicules adaptés aux besoins.
- Optimisation des pools de véhicule en renforçant la mutualisation des véhicules entre services (interventions techniques et livraisons, déplacements des agents).

■ **Renouvellement des véhicules** : Le choix des véhicules est effectué dans le souci constant de mettre en adéquation les performances avec le besoin. Les critères de moindres rejets de CO2 entrent en ligne de compte dans le choix des véhicules. L'année 2018 a vu le remplacement des VL par des véhicules hybrides avec l'acquisition de 4 Toyota YARIS.

Dans le cadre de la convention TEPCV (Transition Énergétique pour la Croissance verte) : acquisition de 2 Zoé électriques et d'un vélo électrique.

Parallèlement, deux mécaniciens de l'atelier Saint-Charles se forment à la réparation et au dépannage des véhicules électriques et hybrides afin de pouvoir être autonome sur ces réparations. Enfin, est envisagée la réparation des véhicules avec des pièces d'occasion (recours à des casses automobiles) et une convention avec CHIMIREC pour le tri et le recyclage des déchets des ateliers et magasin a été mise en place.

2.2.2 - Impacts et bilan des actions menées en faveur de l'optimisation des ressources

■ L'amélioration de la gestion des bâtiments administratifs

Concernant la gestion des bâtiments administratifs, le Département a engagé de nombreuses actions afin d'optimiser les ressources (eau et énergies).

La mise en place de dispositifs « chasse aux gaspillages » permet ainsi une gestion plus efficace des fluides des bâtiments départementaux par détection des fuites d'eau, détection des surconsommations électriques notamment.

Principales actions réalisées

- **En faveur de l'optimisation des systèmes techniques** : l'uniformisation des dispositifs d'éclairage, le remplacement des systèmes de chauffage, l'amélioration du suivi des contrôles effectués par les organismes agréés, le remplacement des réseaux défectueux, la mise en place de systèmes d'économie d'eau. Sur le plan administratif et financier, une optimisation est recherchée par la rationalisation des contrats de distribution et l'optimisation des gammes de maintenance.
- **En faveur des économies d'électricité** : installation de candélabres autonomes (photovoltaïque) sur le parking du site Bretonneau, opération pilote d'éclairage performant et économique sur un plateau de bureaux du Dispensaire, éclairage performant de la gare routière (leds).
- **Gestion des fluides et des contrats de maintenance** dans l'objectif de rationaliser les consommations et optimiser les contrats de maintenance dans un souci de bonne gestion administrative et financière.
- **Eau** : le suivi des consommations d'eau est assuré notamment grâce au logiciel Hydrélis qui permet de détecter des fuites éventuelles sur le réseau. De plus, des équipements hydro-économies ont été installés (mousseurs sur les robinets et réducteurs de chasses d'eau). Un système de télé relève, via le fournisseur Véolia, permet également de superviser les consommations d'eau et d'être alerté sur des surconsommations éventuelles.
- **Électricité** : dans le cadre de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les compteurs dont les puissances souscrites sont supérieures à 36Kva, le Département a initié une démarche d'adhésion à un groupement de commande dont le Syndicat d'Énergie et d'Électricité 66 (SYDEEL66) est le coordonnateur local. Cette démarche a pour objectif une mise en concurrence optimisée des fournisseurs et l'amélioration du service rendu grâce à des interlocuteurs de proximité. Par ailleurs, suite au passage à compter du 1^{er} août 2017 au TURPE 5 (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) une optimisation technique mais aussi fiscale a été conduite permettant une économie estimée à 8 000 €.
- **Maintenance thermique** : le contenu des contrats de maintenance thermique a été étendu. La maintenance préventive a été développée et appliquée à l'ensemble des bâtiments (IDEA, collèges, etc.), ce qui permet de générer des économies de fonctionnement et d'investissement tout en garantissant le confort des occupants. Par ailleurs, le déploiement d'une plate-forme d'intervention a permis un suivi plus dynamique des demandes d'intervention.
- **Maintenance des équipements photovoltaïques** : l'installation de panneaux photovoltaïques se développe sur le patrimoine départemental : collège de St Paul de Fenouillet, Site Thémis Solaire Innovation à Targasonne, Hôtel d'entreprises de Rivesaltes, Agence Routière de Llupia et tout récemment, la Plate forme Petite Enfance de l'IDEA au Moulin à Vent à Perpignan. Des contrats de maintenance et de télé suivi permettent d'assurer une production constante et de qualité.
En 2017, l'exploitation de ces panneaux a généré une production de 213 148 kwh et des recettes d'un montant de 35 950 € (hors production IDEA car gestion directe par l'IDEA).

- **Éclairage de jour** : depuis environ 10 ans, l'éclairage à incandescence a été progressivement supprimé. Aujourd'hui le parc est constitué d'environ :
 - 80% d'ampoules fluo compactes qui permettent de faire 70% d'économie par rapport à l'ampoule à incandescence et qui ont une durée de vie décuplée par rapport à ces dernières (entre 5 et 10 ans),
 - 30% de LED qui permettent de réaliser 90% d'économie par rapport aux ampoules à filament et qui ont une durée de vie théorique approximative de 35 ans,
 - 5% d'halogènes qui ont remplacé une partie de l'éclairage à incandescence.
- **Changement des sources d'éclairages des bâtiments** : Remplacement des luminaires halogènes et fluocompacts par des luminaires à leds : depuis janvier 2018, 4 bâtiments sont équipés de sources leds, l'économie espérée sur les consommations est d'environ 3 000 € par an.
- **Éclairage de nuit** : pour réduire la durée de fonctionnement des enseignes lumineuses et des éclairages de façade, des horloges ont été installées. Cette opération a permis de réaliser des économies et de diminuer les nuisances. Un premier bilan des consommations a été effectué au cours du premier trimestre 2016 : pour les 5 bâtiments équipés, l'économie engendrée est d'environ 40 000 kWh, soit la consommation annuelle d'un bâtiment de 900 m² (exemple : médiathèque départementale).
- **Certification HQE obtenue** pour la plate-forme petite enfance IDEA ; ce projet a également été lauréat de l'appel à projet régional ADEME/FEDER « Mieux vivre, habiter et rénover en Languedoc-Roussillon ».
- **La gestion des déchets de chantier** : application systématique dans les marchés de travaux bâtiments et participation à l'appel à candidatures régional expérimental « démarche chantier propre » pour la création de la Plate-forme petite enfance de l'IDEA.
- **Réduction de l'impact carbone** : Installation de bornes de recharge électrique sur les nouveaux parcs de stationnement (exemple : collège de Millas, Collège d'Elne...)
- **Entretien** : Sensibilisation des agents à l'achat et la consommation de produits écologiques à faible impact environnemental ; Organisation du tri des déchets et du recyclage (plus de 300 tonnes de déchets ont été triés et recueillis en régie induisant une économie de 37K€) ; Utilisation de produits d'entretien biologiques ; Développement du nettoyage à la vapeur en remplacement des produits d'entretien.

L'amélioration de la gestion des collèges

Dans le cadre de sa compétence en matière de collèges, le Département s'investit fortement en faveur du développement durable afin de réduire l'impact de ces derniers sur l'environnement. Ainsi, de nombreuses actions ont été menées, que ce soit en matière d'économie d'eau, d'énergie, de gestion des déchets ou encore de gestion des espaces verts :

- × En matière d'économies d'énergie, l'ensemble des 31 collèges a fait l'objet d'un **audit énergétique** afin de connaître leurs performances énergétiques respectives et d'identifier les préconisations à mettre en œuvre afin d'améliorer significativement ces dernières.
- × En matière d'économies d'eau, des matériels **hydro-économies** et des équipements performants sont en train d'être généralisés dans les collèges.
- × En matière de recours aux énergies renouvelables, les **chaufferies bois** sont progressivement installées.
- × Enfin, en matière de gestion des espaces verts, des **pratiques alternatives** à l'utilisation des produits phytosanitaires sont mises en place.

Actions menées en 2016, 2017 et 2018 :

- 1 certification HQE obtenue (collège de Millas) : phases programmation, conception et réalisation
- 1 participation à l'appel à projet national ADEME : E+ C-
- 1 participation à l'appel à projet régional « Mieux vivre, habiter et rénover en Languedoc-Roussillon » : collège d'Elne,
- Label BBC-effinergie® au collège d'Argelès,
- 1 participation à l'appel à projet Bâtiment Durable Méditerranéen (extension collège de Prades).

■ La gestion des routes départementales

Dans ses missions de conception, construction, aménagement et entretien des infrastructures routières, rurales ou urbaines, le Département des Pyrénées-Orientales est très attentif à remplir les objectifs du développement durable, en alliant efficacité technique et environnementale pour des aménagements sûrs et accessibles, qui respectent l'environnement.

Chiffres clés

- 2 156 km de routes dont 1250 carrefours et 450 giratoires
 - 1 540 ouvrages de plus de 2 mètres d'ouverture (ponts et ouvrages d'art)
 - 5 136 murs de soutènement pour une longueur cumulée de 125 km
 - 3 tunnels dont un de 525 m de long
 - 5,2 km de murs anti-bruit
 - 171,7 km (hors boucles cyclotouristiques jalonnées) dont 60,4km en site propre, dont 19,3 km sous gestion CD66
 - 3 jalonnements de boucles cyclotouristiques financés par le CD66 (Aspres) : 71.3km
- Un patrimoine estimé à 3,4 milliards d'euros

Valeur d'usage de ce patrimoine :

- **2,44 milliards** de kilomètres parcourus par an par l'ensemble des usagers en 2016.
- Plus de 835 millions d'euros dépensés chaque année par les usagers pour se déplacer sur les routes départementales

Personnel affecté :

356 agents à la Direction des Infrastructures, dont 266 affectés à l'action territoriale (entretien du réseau routier) et 75 mobilisés sur la modernisation du réseau (conception et construction)

Préservation de la biodiversité : actions marquantes communes aux différents services

Le respect de la biodiversité est aujourd'hui intégré dans toutes les facettes des interventions routières, que ce soit au niveau de la conception des projets, de la réalisation ou de l'entretien (interventions extérieure et formation des agents pour les interventions en régie).

Les projets étudiés comportent des études environnementales d'exigences accrues au fil des années (exemples : investigations faune flore et habitats : RD 115 – RD 618 création d'un nouveau pont sur le Tech, Contournement Ouest de Perpignan nouveau Pont sur la Têt, Contournement Sud de Perpignan ...), notamment en fonction des enjeux relatifs à la biodiversité.

En phase de travaux, les interventions sont fréquemment suivies par un écologue de chantier (exemple : RD 612 – Requalification entre Millas et Thuir).

En entretien, le recyclage des agrégats dans les enrobés et les enrobés tièdes sont communément utilisés dans la réalisation des chaussées de routes départementales.

Une convention pour le suivi et l'évaluation de techniques et matériaux routiers innovants est en cours de définition entre le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et le Département, dans l'objectif de favoriser la mise en œuvre de produits ou de procédés innovants et la création d'un observatoire pour le suivi et l'évaluation de ces procédés.



L'entretien et l'exploitation de la route



En plus de la démarche zéro phyto menée par le Département et qui a obtenu en 2018 la certification « Charte régionale Zéro Phyto » décernée par la FREDON Occitanie, d'autres actions sont menées en faveur du développement durable dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route.



➤ Le fauchage raisonné

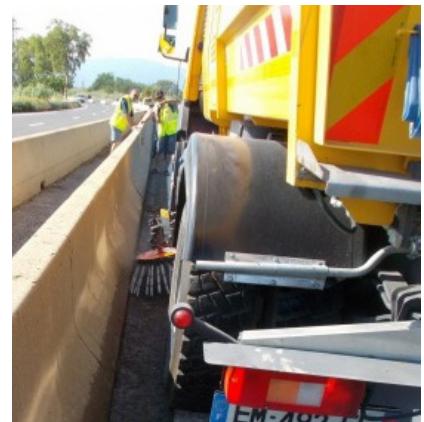
Le fauchage raisonné est une technique de coupe de la végétation qui permet de densifier la strate herbacée sur les accotements avec un nombre d'espèces de plantes plus variées ; cette technique freine le développement des plantes invasives dont la présence diminue en bord de route.

a) Plan d'acquisition de rotofaucheuses

Pour mettre en œuvre cette technique, un équipement spécifique est nécessaire. Ainsi, l'équipement des agences se poursuit à travers l'acquisition d'une rotofaucheuse par an, équipée d'un groupe « tactil », spécifique au fauchage raisonné. A ce jour 4 rotofaucheuses ont déjà été achetées.

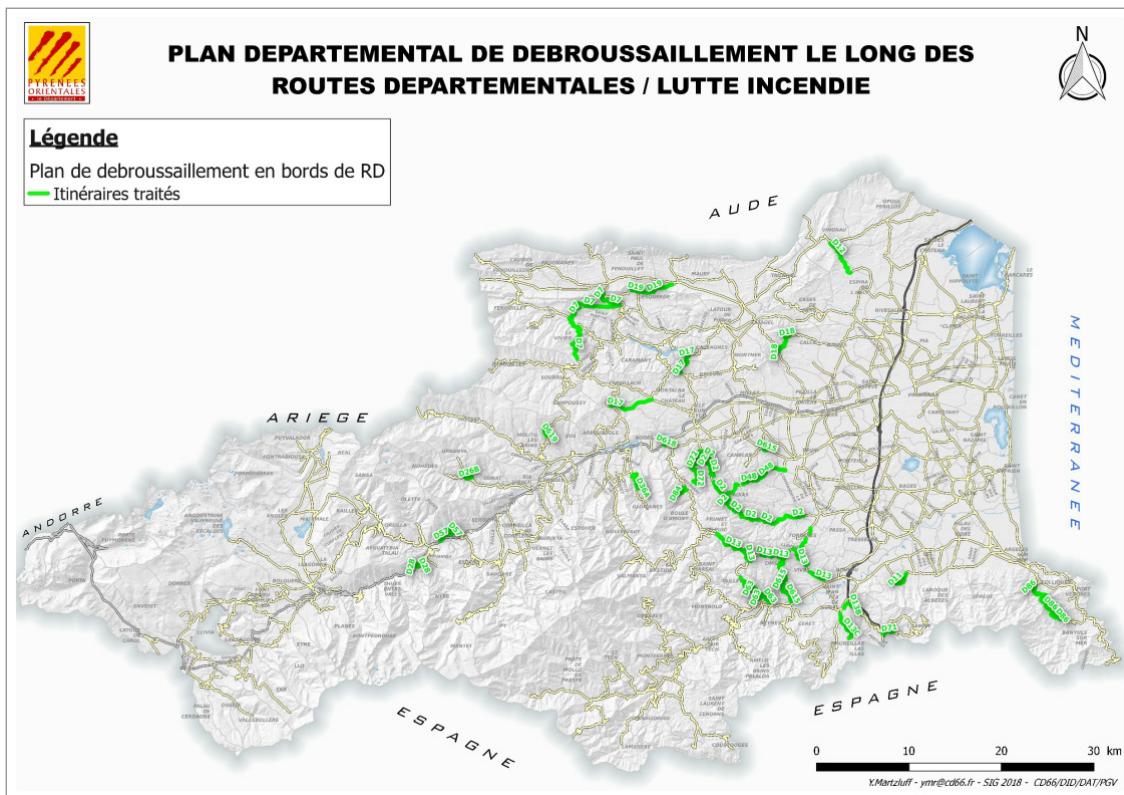
b) Expérimentation d'une balayeuse aspiratrice

Cet outil est utilisé lors de campagnes de désherbage par brossage. Les méthodes de travail sont en phase d'expérimentation. Les effets positifs attendus concernent la sécurité des agents, ainsi que celle des automobilistes (route propre et diminution de la dégradation de l'asphalte) ainsi que le désherbage des pieds de GBA.



➤ Plan quinquennal d'entretien du bord des routes : réduction des risques incendies

Un plan départemental de travaux de débroussaillement le long des routes départementales a été établi en 2004 en liaison avec les services de l'État et le SDIS pour définir les sections de RD le long desquelles le Département effectue un débroussaillement sur une bande pouvant aller jusqu'à 20 mètres afin de prévenir les départs d'incendie. Depuis, et conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 26 août 2013, le périmètre du plan a été revu pour tenir compte de l'ajustement du périmètre des secteurs à traiter, du déclassement de certaines routes départementales et de l'intégration de secteurs à plus forts enjeux.



➤ Programmation des travaux routiers d'entretien de nuit

Le Département a fait le choix de programmer la nuit les travaux susceptibles de congestionner le trafic routier. Véritable investissement, le coût du chantier est impacté par le coût du travail de nuit, que les travaux soient réalisés en interne ou par des entreprises extérieures.

Ce choix permet de ne pas saturer le trafic le jour, d'éviter les embouteillages et de réduire les émissions de polluants. Il permet aussi de sécuriser la route pour que agents et entreprises travaillent en sécurité.

Actions spécifiques sur les projets en conception et en travaux

Concernant les travaux neufs, l'objectif consiste en la réduction des impacts lors des chantiers, à travers la prise en compte des spécificités des lieux.

Ainsi, des études environnementales sont réalisées de façon systématiques, confiées à des bureaux d'études spécialisés afin d'identifier les options techniques possibles et permettre de réduire ou d'éviter certains impacts.

➤ Suivi et mise en œuvre de mesures environnementales

a) Contrôle de la présence de chiroptères dans les platanes de la RD117



Arbre 2 : cavité présentant une profondeur (avant)



Arbre 2 : cavité obstruée par du papier journal (après)

Illustration extraite du rapport du service environnement

A l'occasion d'abattage de platanes en bord de route départementale, une procédure spécifique a été mise en place afin de limiter au maximum l'impact sur les populations de chiroptères.

Pour ce faire, l'expertise a consisté à contrôler les cavités susceptibles de présenter un enjeu pour la faune (oiseaux, chiroptères et autres mammifères). Les cavités identifiées lors de la phase de repérage ont été contrôlées à vue depuis une nacelle. Lorsque cela a été nécessaire une vérification a été réalisée à l'aide d'une Caméra endoscopique HD avec écran TFT.

Parmi les 4 platanes expertisés, aucun n'a présenté de cavité à enjeu. En effet, les cavités contrôlées étaient soit comblées, soit non creusées. Les cavités présentant une petite profondeur ont été obstruées par du papier journal afin de s'assurer qu'aucun oiseau ou mammifère ne s'y installe avant les travaux.

L'expertise écologique a permis de s'assurer que les arbres destinés à être abattus ne présentaient aucun enjeu écologique pour la faune (oiseaux et mammifères). Aucune prescription spécifique n'a donc été préconisée pour ce chantier d'abattage.

b) Suivi global du chantier de la RD914

Un écologue a été désigné sur le chantier de la RD 914 afin d'être le garant de la mise en œuvre des mesures d'Évitement, de Réduction, de Compensation et d'Accompagnement conditions obligatoires à l'obtention des autorisations réglementaires.

Ce dernier a ainsi suivi et produit des comptes rendus de chantier relatifs aux interventions section par section.

Il cible le respect des prescriptions environnementales liées à l'étude d'impact et au dossier de demande de dérogation espèces protégées et s'assure notamment que le calendrier prévisionnel des travaux est conforme aux périodes imposées pour les différents espaces et espèces à protéger (extrait des comptes rendus formulés : « *Travaux en dehors des périodes sensibles pour les oiseaux [...] réaliser le débroussaillage des emprises jusqu'au 30 novembre 2017 et [...] réaliser le défrichement/décapage des emprises jusqu'au 15 février 2018.* »).

De même, les zones sensibles sont balisées par l'écologue du chantier pour pouvoir les identifier et les signaler aux entreprises.



Photographie : Stations d'andropogon à deux épis balisée

Balisage d'une station d'andropogon à deux épis

Les services du Département et les entreprises qui interviennent sont sensibilisés aux mesures de précaution à prendre. Un synoptique reprenant l'ensemble des mesures sur le tronçon défini est ainsi présenté aux équipes concernées.



Par la suite, tout au long du chantier, l'écologue participe aux réunions pour rappeler les points sensibles et faire des propositions. En fin de chantier, un point est fait sur les différentes mesures d'évitement et de compensation préconisées par le CNPN et leur achèvement (pour la plupart) ou leur avancement (quand la mesure demande de solliciter d'autres organismes).

c) Dépollution de terres dans le cadre du projet de contournement d'Estagel sur la RD117

Le Département a dû réaliser des déblais compensatoires dans le cadre du projet de contournement d'Estagel pour neutraliser les effets de remblais créés par le projet (piles de l'ouvrage d'art, remblais en lit majeurs).

Ceux-ci devaient être compensés par des déblais réalisés à proximité. Il s'est avéré que les déblais compensatoires se situaient dans une décharge sauvage, sur les deux rives de l'Agly ; ils représentaient environ 13 000 m³.

La future déviation (partie en zone inondable) se situait également sur des matériaux de décharge.

L'intervention du Département a été l'opportunité de dépolluer les terres souillées présentes dans le cadre de ces deux interventions.



➤ Suivi des enjeux liés à la faune et la flore aquatiques post intervention dans la gestion des ouvrages d'art

a) Continuité écologique des passages-à-gué : premier bilan du partenariat avec la Fédération Départementale de pêche

Les seuils de Néfiach et Canet-en-Roussillon ont été réaménagés en 2013 avec un dispositif spécifique permettant aux poissons de remonter le cours d'eau malgré l'ouvrage : les passe-à poissons, outils de continuité écologique.

Cours d'eau: La Têt

Nom de la passe: Canet-en-Roussillon

Station: Perpignan (Y0474030)

Surface BV (km²): 1 338

Type de passe: Passe à poissons à enrochements réguliers

Débits: 1.82m³/s

Débits de la dernière visite: 1.58 m³/s

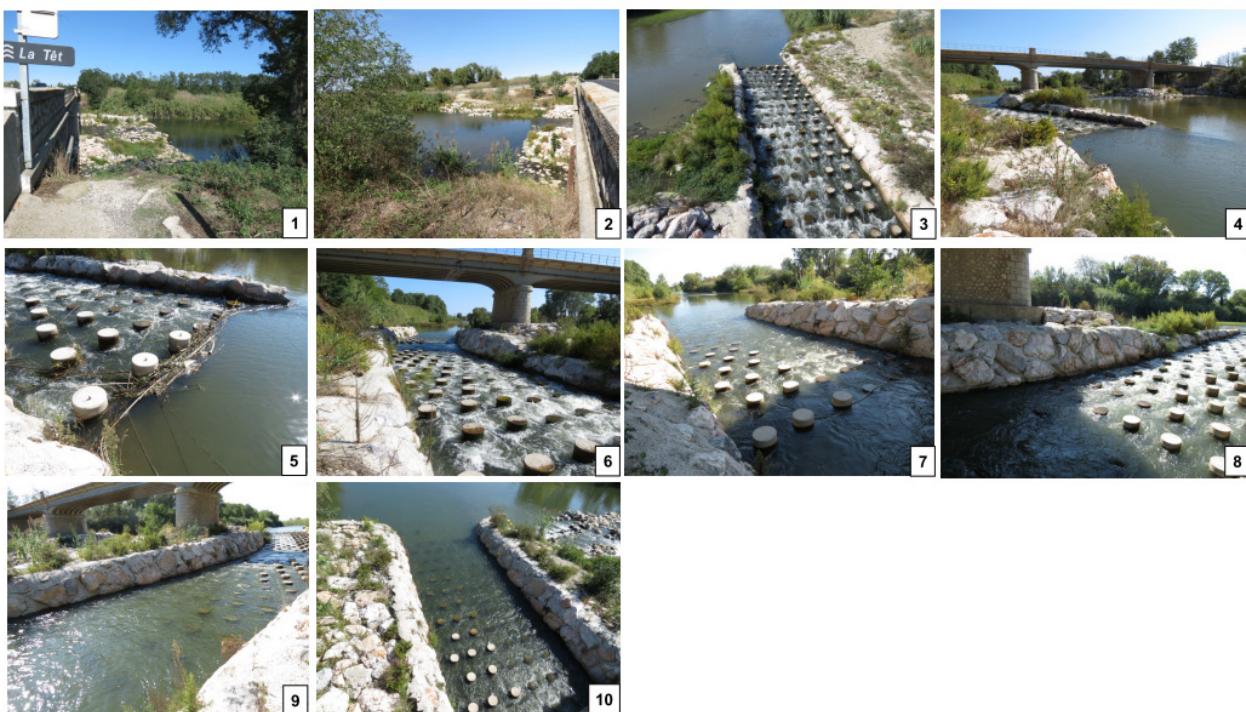
Autres:

Date de l'observation: 04/10/2016

Nom de l'observateur: J.Marais

Date de la dernière visite: 21/09/2016

Diagnostique antérieur:



Pour vérifier le bon fonctionnement de ce dispositif, le Département a passé une convention avec la Fédération Départementale de la Pêche, chargée de réaliser des visites d'inspection et d'entretenir le surplus de végétation pour une durée de 5 ans. La contrepartie est constituée par l'acquisition de données utiles à la gestion des cours d'eau.

Dans le cadre de cette convention, la mission de la Fédération de Pêche est de vérifier qu'aucun embâcle ne gêne l'écoulement des eaux (et de l'enlever ou faire enlever si nécessaire) pour permettre la migration vers l'amont des aloses feintes et anguilles (les deux espèces à Canet et seule l'anguille à Néfiach).

L'évaluation du dispositif prend la forme d'un rapport d'activité avec prises de vues récurrentes pour montrer l'état de saturation du lit et justifier des interventions réalisées par la fédération de pêche directement (petites interventions) ou par des entreprises spécialisées (quand nécessité de gros matériel notamment).



Photographie : Emergence captée et aménagée en rive gauche



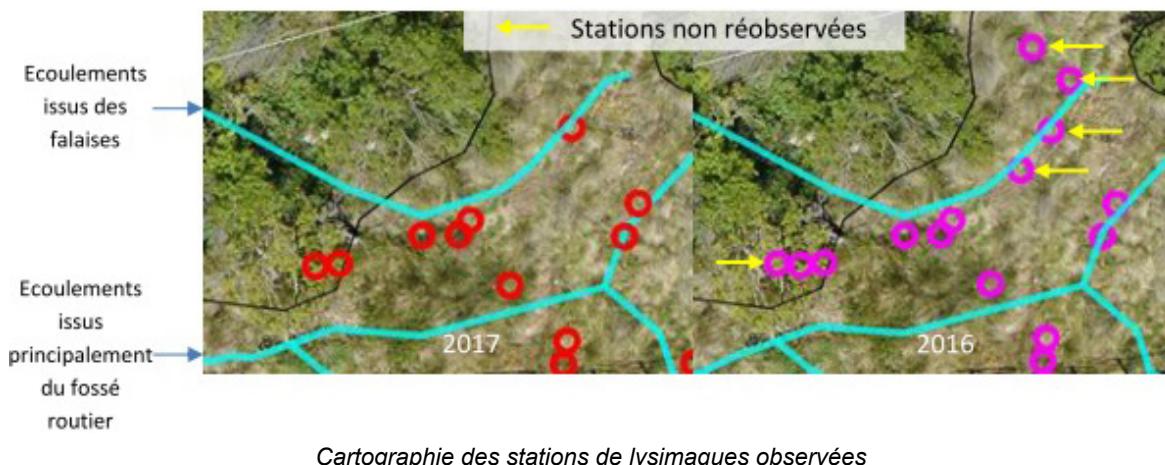
Photographie : Emergence captée en rive droite

b) Suivi décennal des espèces remarquables (faune-flore) suite à la rénovation du Pont sur l'Agly (RD619 à Lesquerde)

Le Département a réalisé des travaux d'élargissement du pont de la RD619 au droit de la Clue de la Fou sur la commune de Lesquerde.

Plusieurs spécimens d'une plante protégée, la Lysimaque à feuille de saule, ont été détectés dans le périmètre des travaux mais également trois habitats d'intérêt communautaire de type zone humide.

Les autorisations délivrées prévoient la nécessité de suivre l'évolution avant et après travaux de l'état de ces espèces et habitats. Ainsi, des comptages des stations de Lysimaque et l'observation du fonctionnement hydraulique de la source pétrifiante ont été effectués avant et après travaux.



L'étude a permis de démontrer qu'aucun impact significatif en lien avec les travaux n'était observable. (cf. observations 2016 et 2017 ci-dessus).

Gestion du bruit sur les points noirs identifiés

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été adopté par l'Assemblée Départementale en mai 2018. Il préconise le traitement de 12 points noirs « bruit » identifiés sur les communes d'Argelès-sur-mer, Maureillas-las-Illas, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Villemolaque, Espira-de-l'Agly, Pollestres et Céret ; l'objectif étant de protéger 34 habitations à l'horizon 2023 avec un budget alloué de l'ordre de 400k€.

N° de zone	Localisation	Infrastructure	Nombre habitations PNB	Action envisagée	Prix estimé HT	Priorité
Zone 1	ARGELES SUR MER	RD914	12	Ecran acoustique sur un linéaire de 200m	160 000 € HT	
Zone 5	ST JEAN PLA DE CORTS	RD115	2	Traitement de façade	15 000 € HT	
Zone 11	VILLEMOLAQUE	RD900	10	Traitement de façade	90 000 € HT	
Total						265 000 € HT
Zone 4	MAUREILLAS LAS ILLAS	RD900	4			
Zone 6	ARGELES SUR MER	RD914	1	Traitement de façade	10 000 € HT	
Zone 7	BANYULS DELS ASPRES	RD900	1	Traitement de façade	10 000 € HT	
Zone 12	VILLEMOLAQUE	RD900	2	Traitement de façade	20 000 € HT	
Total						40 000 € HT
Zone 9	ESPIRA DE L'AGLY	RD117	1	Traitement de façade	18 000 € HT	
Zone 10	POLLESTRES	RD900	1	Traitement de façade	10 000 € HT	
Total						28 000 € HT
Total général						333 000 € HT
399 600 € TTC						

Actions innovantes – Démarche de progrès

Des formations ont été mises en place pour permettre aux agents d'être plus efficaces dans leurs missions :

- ✓ Formation sur le chantier des digues de l'Agly sur l'Emyde l'épreuse : agents impliqués formés pour prendre en compte cette espèce protégée présente sur le chantier.
- ✓ Formation « Prévention Incendie » : En 2018, une formation d'une demi-journée organisée en collaboration avec le Pôle Sûreté Sécurité Incendie a permis de former l'ensemble des agents qui travaillent sur le site Christian Bourquin à Perpignan (notamment 88 agents de la Direction des Infrastructures et Déplacements) au risque incendie. D'autres sessions de formation seront également organisées dans les Agences Routières en 2018 et 2019 pour former les 250 agents restants de la Direction des Infrastructures et Déplacements.
- ✓ Formation « Signalisation temporaire » : Cette formation interne d'une demi-journée organisée en 2017 dans les Agences Routières a permis de former 66 agents à la sécurité routière et aux règles de signalisation de chantier sur routes bidirectionnelles. Cette année, les formateurs internes ont pu bénéficier d'une formation CNFPT pour mettre à jour leurs connaissances et échanger sur ce thème entre les formateurs internes des différentes collectivités. D'autres sessions de formation seront programmées au second semestre 2018 pour former les nouveaux agents recrutés.
- ✓ Formation « Intervention sur 2x2 voies » : Cette formation interne d'une journée organisée en 2017 dans les Agences Routières a permis de former 24 agents aux règles de signalisation de chantier sur 2x2 voies et d'effectuer des exercices pratiques sur des routes sous circulation. D'autres sessions de formation seront programmées au second semestre 2018 pour former les nouveaux agents recrutés.
- ✓ Formation « Viabilité hivernale » : Comme chaque année, en début de saison hivernale, le Service Routier Départemental Montagne a organisé une formation interne d'une journée sur le thème de la viabilité hivernale, à l'attention des agents concernés des Agences Routières et de l'Unité d'Appui à l'Entretien. Cette année, 85 agents ont été formés aux règles de sécurité pour conduire en toute sérénité un engin de déneigement et/ou de salage.
- ✓ Formation « Compagnonnage renforts Viabilité Hivernale » : En 2017, cette nouvelle formation interne a permis de former 17 agents des Agences Routières de plaine et piémont, à la conduite des engins de viabilité hivernale de l'Agence Routière de Saillagouse. Pendant l'hiver, ces agents ont ensuite effectué une semaine d'astreinte à Saillagouse ou Mont-Louis, en tant que renfort Viabilité Hivernale. L'objectif est de former les agents de plaine et piémont à la conduite des engins de déneigement et/ou de salage, en cas de neige généralisée sur le département.
- ✓ Formation « Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux » (AIPR) : Cette formation payante est actuellement en cours et permettra de former 272 agents aux règles de sécurité à mettre en place sur tout chantier à proximité des réseaux électriques ou de gaz, afin d'éviter des accidents de travail.
- ✓ Formation « Accoroutiste fauchage » : Cette formation payante a permis de former 24 agents des Agences Routières à l'utilisation du nouveau matériel de fauchage qui permet de respecter la politique zéro-phyto mise en place au sein de notre collectivité.
- ✓ Formation « Surveillance des plantations » : Cette formation, organisée en collaboration avec l'Office National des Forêts, a permis de former 14 agents des Agences Routières à la surveillance des plantations d'alignement et au repérage des éventuelles maladies arboricoles.
- ✓ Formation « permis - ACES - habilitations » : Ces formations sont actuellement en cours et permettent de former certains agents des Agences Routières et de l'Unité d'Appui à l'Entretien, aux permis PL et/ou SPL, aux différents ACES et aux habilitations électriques, travaux acrobatiques et tronçonnage / débroussaillage, qui sont indispensables dans le cadre de leurs missions et permettent d'utiliser des véhicules ou des outils en toute sécurité.
- ✓ Formation « Ouvrages d'art module 1 : ouvrages d'art en maçonnerie » : Cette formation payante, organisée en collaboration avec le CEREMA, a permis de former 18 agents en 2017 sur les nouvelles techniques d'ouvrages d'art réalisés en maçonnerie et plus respectueuses de l'environnement. Le second module est programmé au début octobre 2018 et abordera le thème des ouvrages d'art en béton.

■ La prévention et la gestion durable des déchets

Pour mémoire, dans le cadre de la démarche d'exemplarité engagée par l'institution, un important travail en faveur de la prévention et la gestion durable des déchets a été mené, articulé autour de 4 axes de progrès :

- × La mise en conformité de la gestion de certains déchets,
- × La mise en place d'une gestion adaptée des déchets,
- × Le développement d'actions de prévention et de réduction de déchets,
- × L'optimisation de la gestion existante des déchets.

Depuis, de nombreuses actions ont été mises en place dans une finalité de prévention, de réduction des déchets à la source, de lutte contre le gaspillage et d'amélioration du traitement, dont quelques unes sont citées pour après, pour mémoire.

Chiffres clés

52 pneus évacués chez l'entreprise EUREC pour valorisation
9 tonnes d'ordures ménagères récupérées au bord des routes
10 tonnes de palettes recyclées
650 kg de cartouches d'encre collectées puis reprise par le fournisseur
440 kg de piles collectées au sein des services
23 tonnes de papiers valorisés
23 tonnes de ferrailles et aciers recyclés

Nouvelles initiatives engagées en 2017 et 2018

Dans le cadre de ses politiques de restauration scolaire et de maîtrise des déchets, le Département a souhaité s'inscrire, dès janvier 2017, dans une démarche écologique, éthique et économique en s'engageant dans un programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri des biodéchets au sein des restaurants scolaires des collèges.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets sont deux actions différentes (la 1^{ère} tend à agir en amont de la production du déchet alors que la 2^{nde} agit en aval sur le déchet alimentaire déjà produit) mais complémentaires car elles ont, ensemble, pour objectif de réduire la production de déchets alimentaires non valorisés.

En 2017, **5** collèges se sont engagés dans la démarche :

- le collège « François Mitterrand » à Toulouges
- le collège « Jules Verne » au Soler,
- le collège « Jean Rous » à Pia,
- le collège « Alice et Jean Olibo » à Saint-Cyprien,
- le collège « Jean Mermoz » à Saint Laurent de la Salanque.

Diverses actions d'information et de sensibilisation ont été menées pour accompagner et faciliter la mise en place de la démarche (questionnaire, mot d'information aux parents dans le carnet de liaison, distribution d'affiches, réunions avec le personnel des collèges, discussions avec les demi-pensionnaires pendant la cantine ...).

Sur **3 500** questionnaires distribués aux collégiens des 5 établissements, **3 019** ont été retournés complets, ce qui représente un taux de retour de **85 %**. L'analyse des questionnaires a mis en exergue que :

- **65 %** des collégiens sont sensibilisés au gaspillage alimentaire et pour **93 %** c'est une réalité,
- **78 %** des collégiens souhaitent la mise en place d'actions sur le gaspillage alimentaire dans leur collège.



Afin de faire découvrir les coulisses des cuisines aux élèves (dont celles de l'UDSIS desservant les collèges de St Laurent de la Salanque et de Pia) et notamment toute la chaîne d'élaboration et de présentation des plats jusqu'à la production du déchet alimentaire, une vidéo a été réalisée et proposée aux collège du Soler et de St-Cyprien.

Le tri des déchets par les collégiens est effectif depuis mai 2017 dans les 5 établissements

- Le pain est donc récupéré dans un gâchimètre (contenant transparent qui permet de visualiser les quantités de pain jeté). Ce pain est ensuite collecté gratuitement par le chantier d'insertion la Roseraie Services qui le valorise soit en aliment pour animaux non destinés à la consommation humaine soit en compost.
- Les biodéchets (fruits et légumes) sont :
 - ✓ pour le collège du Soler, collectés par le prestataire Véolia qui les valorise sur la plate-forme de compostage de St Hippolyte
 - ✓ pour le collège de St-Cyprien, compostés sur place par l'agent des espaces verts qui produit du compost.
 - ✓ pour les 3 autres collèges, la prestation de collecte a été prévue pour la rentrée 2017/2018.
- Les recyclables (pots de yaourt, petits emballages des fromages...) sont jetés dans les conteneurs jaunes.



Pour permettre la mise en place de ce tri des déchets, des aménagements de la zone de plonge (collèges de Pia et du Soler) ont été nécessaires et l'achat d'équipements spécifiques comme des tables de pré-tri (St Cyprien, Toulouges et St Laurent de la Salanque) a été réalisé.

Afin de quantifier les volumes de déchets jetés, des pesées journalières ont été réalisées pendant 4 semaines. Pour les collèges de Pia, St Laurent, Toulouges et St Cyprien, les pesées ont permis d'établir un état 0. Le collège du Soler étant plus avancé dans la démarche, le bénéfice de l'action a d'ores et déjà pu être mesuré sur 9 mois :

- **40 %** des denrées utilisées sont jetées
- **90 tonnes/an** de déchets alimentaires sont jetés (y compris les épluchures et os de viandes) ce qui équivaut à environ **140 000 plateaux repas** soit un coût de denrées jetées de **238 000 €/an**
- **8 tonnes/an** de pain sont gaspillées, ce qui équivaut à 34 700 baguettes de pain soit un coût de **31 230 €/an**
- il existe **43 %** d'écart entre le poids du plateau repas le plus léger (Toulouges) et le plus lourd (UDSIS)
- plus le poids du plateau est lourd et plus il y a de déchets jetés
- une **baisse de 8 %** de la quantité de denrées jetées / denrées utilisées a été constatée sur 9 mois au collège du Soler, ce qui représente environ **560 kg** de denrées économisées soit l'équivalent de **1 100 repas économisés**.

Au sein des cantines, des actions innovantes ont d'ores et déjà été expérimentées comme :

- le bar à salades qui permet aux collégiens de composer eux même leur assiette de crudités et dans la plupart des cas, de la consommer ainsi en totalité,
- la mise en place d'assiettes « petite faim » et « grande faim »,
- la diminution du grammage des pains de 50gr à 25gr et l'introduction de pains bio tranchés ou aux céréales,
- le pain tranché de la veille est réutilisé en pan con tomate,
- la mise en place d'une centrifugeuse pour presser les fruits de la veille.

Sur l'année 2018, les 5 collèges suivants ont été retenus :

- collège « Les Albères » à Argelès sur mer,
- collège « Pierre Moréto » à Thuir,
- collège « Le Ribéral » à Saint Estève,
- collège « Joffre » à Rivesaltes,
- collège « Paul Langevin » à Elne.

■ La gestion et la préservation de la ressource en eau ainsi que la lutte contre les pollutions des milieux et des êtres vivants par les produits phytosanitaires

La contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides est de plus en plus préoccupante, notamment quand les captages exploités pour l'alimentation en eau potable des collectivités sont touchés (problématiques environnementales et sanitaires).

Le Département en tant qu'utilisateur de produits phytosanitaires, mais aussi en tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités, a un rôle important à jouer en matière d'exemplarité, de sensibilisation et d'accompagnement vers des pratiques économes en pesticides.

Depuis 2008, de nombreuses actions ont été réalisées ou soutenues par le Département pour améliorer les pratiques :

- ✗ Un **appui technique** pour accompagner les collectivités et les autres acteurs du territoire sur ces problématiques.
- ✗ La mise en place d'actions de sensibilisation et la mise à disposition d'outils de communication en faveur du grand public.
- ✗ L'organisation de **formations ou journées techniques** à destination des gestionnaires d'espaces publics ou privés.
- ✗ **Le soutien aux collectivités pour la reconquête de la qualité des eaux** (bassins d'alimentation des captages contaminés - captages prioritaires et non prioritaires).



Principales actions menées en 2018

- Participation à la troisième journée des bienfaits du végétal dans nos villes et villages, à destination des élus et techniciens des espaces publics
- Organisation d'une journée de formation sur l'entretien des espaces publics sans pesticides : la gestion des espaces sensibles (cimetières et stades)
- Organisation d'une journée technique sur la préservation de la ressource en eau pour les gestionnaires de campings
- Interventions lors de la semaine des alternatives aux pesticides : Ouverture de la semaine (2 soirées de conférence sur l'alimentation et l'agroécologie), animation sur le site de Paulilles, et interventions dans les classes de 6ème et 5ème des collèges.
- Soutien au Collectif Alternatif aux Pesticides 66
- Mise à disposition d'outils de communication grand public (livrets « jardiner sans pesticides » et classeurs de fiches cultures bio).
- Démarche interne de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires : labellisation « engagé zéro phyto » obtenue par le Département
- Accompagnement technique pour la reconquête de la qualité de l'eau (aires d'alimentations des captages classés prioritaires).
- Aide forfaitaire afin d'inciter les collectivités à réaliser les travaux de mises aux normes des potences agricoles communales.

Chiffres clés

- Nombre de classeurs « fiches cultures Bio » imprimés : **5 000**
- **Zéro** : Suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les services du Département (Routes, Sites, Pépinières, Espaces verts, Collèges....)
- 15 000 € d'aides pour la mise aux normes des potences agricoles.

■ La gestion durable des espaces verts

Le Département, en tant que gestionnaire d'espaces verts a là encore un rôle à jouer en matière d'exemplarité.

C'est pourquoi, de nombreuses actions ont été engagées pour améliorer les usages et tendre vers les pratiques les plus respectueuses possibles de l'environnement et de la santé des utilisateurs.

Principales actions menées

Les espaces verts : un exemple emblématique

- **Suppression totale des produits de traitement phytosanitaire chimique, insecticides et fongicides** : réduction et ralentissement de la croissance des insectes prédateurs par l'utilisation exclusive de produits homologués et de produits « bio » avec toutefois une fréquence d'application multipliée par 6.
- **Suppression totale des désherbants chimiques. Désherbage uniquement manuel, mécanique et thermique** : une démarche qui se répercute également sur les partenaires et sous traitants (entreprises privées, ESAT...) Temps d'intervention multiplié par 10.
- **Utilisation de plantes peu demandeuses en eau et résistantes aux prédateurs et aux maladies** : choix de plantes endémiques, méditerranéennes et cactées dans les nouveaux aménagements paysagers. Le choix des végétaux se porte également et autant que possible sur des espèces résistantes aux maladies et aux ravageurs (diminution des traitements phytosanitaires). Il faut souligner toutefois que cette sélection se réduit d'année en année avec l'apparition de nouveaux insectes ainsi que l'adaptation et le développement des prédateurs existants à leur nouvel environnement. (Cette année, la pyrale du buis a ravagé l'ensemble des buis du Palais des Rois de Majorque, le seul moyen de lutte par piégeage s'étant révélé inefficace).
- **Préparation des fosses de plantation, paillage des espaces plantés et maîtrise de l'arrosage**, avec l'utilisation notamment de toile de paillage et de matériaux (graviers, galets, brique, écorces...). Ces procédés permettent ainsi de réduire la multiplication et le développement des adventices et de pallier l'évapotranspiration des végétaux. Les apports d'eau d'arrosage sont donc réduits. Cette année, plus de 40 m³ de BRF (bois raméal fragmenté) a été répandu dans les jardins du Palais des Rois de Majorque, favorisant la résistance des végétaux à la canicule.
- Installation de systèmes d'arrosage par goutte à goutte géré par programmateur.
- Des points d'ancrage ont été installés sur les remparts du Palais des Rois de Majorque. Une installation qui permet de **déssherber** les remparts **manuellement** (travaux sur corde et lignes de vies) sans utilisation de désherbant.
- **Achat de matériel adapté aux nouveaux besoins** : Renforcement du parc d'outils électriques par l'achat d'un nouveau taille-haies pour le prieuré de Serrabone (qui se rajoute au parc existant). La source d'énergie est fournie par une batterie intégrée d'une autonomie de 4 heures rechargeable sur secteur. Outre l'économie en carburant, il n'y a pas d'émission de gaz polluant ni de production de gaz à effet de serre. Complètement silencieux le matériel utilisé supprime également la pollution sonore.
- Gestion différenciée des espaces : cette classification permet de définir précisément les prescriptions d'entretien par site adaptées aux objectifs définis. Elle permet des **rotations plus adaptées des équipes espaces verts sur les sites, une meilleure répartition des interventions** et la mise en œuvre avec plus de précision de l'entretien des espaces verts et des terrains nus en particulier en matière de désherbage.



Principales actions menées

- Classement des 52 sites, espaces verts et terrains confondus, gérés par les espaces verts en 3 catégories différentes :
 - zone 1- entretien soutenu : espaces où l'effort d'intervention est maximal pour des raisons de sécurité, de santé publique, d'esthétique. 25 sites.
 - zone 2- entretien régulier : espaces où l'effort d'intervention est raisonnable. L'espace répond, par sa conception à des besoins d'entretien réduits. 11 sites sont inscrits dans cette catégorie.
 - zone 3 - entretien ponctuel : espaces où la végétation spontanée est acceptée de façon complète ou maîtrisée, mise en sécurité et propreté des terrains en friches. 13 sites.
- **Neufs** agents des espaces verts ont été formés et ont obtenu un **certibiocide**, leur permettant d'utiliser des produits de traitement contre les insectes nuisibles à l'homme. Cette habilitation vient compléter le **certiphyto**.

■ La gestion durable des domaines forestiers

Le Département est propriétaire d'une réserve naturelle (Nyer) et de 2 forêts départementales. Le 9 mai 2011, le Département a renouvelé son adhésion pour ces domaines fonciers, et pour une durée de **5 ans**, à la politique de qualité de gestion forestière durable définie par **PEFC Sud** (Pan Européen Forest Certification). Cette norme de certification confirme que la valorisation de ces espaces naturels se fait dans le respect de critères économiques, sociaux et environnementaux.



Les forêts départementales de l'Alzine (Tautavel) et du Puig de l'estelle (St Laurent de Cerdans et Arles sur tech) sont dotées d'un document de gestion durable pour des durées respectives de 2015-2034 et de 2005-2019.

Chiffres clés

- Nombre d'hectares concernés par cette certification : **1 944 hectares**
 - dont 214,25 ha pour la forêt départementale du Puig de l'Estelle sur les communes d'Arles sur Tech et Saint Laurent de Cerdan,
 - 542 ha pour la forêt départementale du Mas de l'Alzine sur la commune de Tautavel
 - 1 188 ha pour la forêt de la réserve de Nyer située sur la commune de Nyer.

2.3 - Impacts et bilan des actions menées au titre d'une administration générale éco-responsable

2.3.1 - Impacts et bilan des actions menées à travers la commande publique

Lors de la session départementale du 14 décembre 2009, l'Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement sur :

- ✗ le principe de mise en œuvre d'une politique d'achats éco-responsables et solidaires, dans le respect du Code des marchés publics,
- ✗ l'intégration de clauses relatives au développement durable (ayant trait à l'emploi, aux conditions de travail, à l'environnement et à la santé) dans les marchés de travaux, de fournitures et de services du Département, lorsque cela est opportun et dans les limites permises par la réglementation en vigueur.

La collectivité est donc engagée dans une démarche de progrès concernant les achats, dans l'ambition de démultiplier les bonnes pratiques dans les marchés de fournitures et de travaux notamment.

■ La clause sociale, un levier de dynamisation de la politique d'insertion

La clause sociale est un outil juridique mobilisable dans la commande publique pour lutter contre le chômage et les exclusions. Elle consiste à réserver des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi dans les marchés publics.

La mobilisation de la clause sociale dans les marchés publics du Département a été actée lors de la session départementale du 10 décembre 2007. Ainsi, le Département et ses partenaires mobilisent ce dispositif dans leurs marchés publics, dès lors que le volume de travaux le permet.

La clause sociale représente aujourd'hui un élément important de la stratégie départementale en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa, et plus largement, un outil du retour à l'emploi des publics en insertion du territoire.

Ce dispositif réunit l'ensemble des partenaires autour d'un intérêt commun, l'accès à l'emploi de personnes en difficultés dans le secteur marchand : entreprises, structures d'insertion par l'activité économique, publics en insertion, service public de l'emploi, fédérations et acheteurs publics ou privés œuvrent ainsi dans ce même sens.

En outre, il facilite le lien entre « le monde » de l'insertion et celui de l'entreprise, et aide les entreprises à anticiper leurs besoins en termes de main-d'œuvre (notamment dans les secteurs dits en tension).

Le Département de plus en plus sollicité en appui des collectivités, de structures privées, de l'État

Dès 2012, le Département a accompagné techniquement les communes et des communautés de communes désireuses de s'engager dans une démarche de commande publique responsable.

Le Département a également appuyé la Région dans le cadre de la mise œuvre de la clause sociale dans ses marchés publics.

Plus récemment, en 2017, le Département a été sollicité par des opérateurs privés tels que la Société BRL Ingénierie et l'Union Sanitaire et Sociale Aude Pyrénées, ainsi que par l'État.

Un bilan prometteur

Entre 2008 et juillet 2018, **250 marchés sur le département** incluent ces clauses d'insertion, représentant **258 180 heures de travail programmées**.

À noter que l'on observe d'ores et déjà un dépassement de près de 24 346 heures, portant le nombre d'heures effectivement réalisées à 282 526 heures.

418 personnes, dont **52,50% de bénéficiaires du rSa** ont pu accéder à un contrat de travail et intégrer le monde de l'entreprise.

Au-delà de ce bilan quantitatif, le Département s'attache à faire de la clause d'insertion un levier de parcours d'insertion de qualité aboutissant à des sorties vers l'emploi durable (**63% de sorties positives dont 39 contrats à durée indéterminée**).

Pour ce faire, le Département travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'insertion (GEIQ BTP, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, Associations Intermédiaires) et a signé en juin 2011 une charte d'engagement avec les partenaires du BTP (CAPEB 66, FDBTP, FRTP).

En outre, en 2016, le Département a signé une convention de partenariat avec le GE RSE BTP 66&11 marquant ainsi la volonté de créer **un guichet unique « clause d'insertion sociale »** sur les Pyrénées-Orientales.

Cette convention a pour objectif de renforcer la cohérence du dispositif :

- en donnant la priorité aux parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- en optimisant ces parcours professionnels, notamment par le biais de la mutualisation des heures d'insertion,
- en confortant la notion de guichet territorial et partenarial unique de gestion des clauses sociales.

Quelques chiffres clés au 30 juin 2018

250 marchés pour 258 180 heures d'insertions programmées

Etat de l'opération	Réalisée	En cours	En attente	Projets	Exonérée
Nombre de marchés	204	25	19	28	2

Année	2016	2017	2018 au 30/06/2018
Heures réalisées et équivalent temps plein (ETP)	40 626 h 25,40 ETP	40 500 h 25,31 ETP	19 417 h 12,13 ETP

Hommes	388	92,82 %
Femmes	30	7,18 %

Quelques exemples concrets

En interne :

RD 914 : renforcement de la chaussée et mise en sécurité entre Peyrefite et Cerbère

RD 900 : poursuite des opérations sur la RD 900

Collège Gustave Violet à Prades

Collège Pagnol à Perpignan

En externe :

ZAC La Teulière à Salses

Déchetterie du Boulou



■ L'intégration du développement durable dans les marchés publics

La réforme du droit de commande publique, entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016, place le développement durable au cœur de l'acte d'achat. L'article 30 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit que la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Les marchés publics de la Direction Logistique et Bâtiments s'inscrivent, depuis plusieurs années, dans la démarche consacrée par les nouveaux textes (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) en intégrant dans leur rédaction les trois composantes:

- L'approche environnementale est mise en oeuvre, en 2018, dans près de 75% des marchés instruits sous forme de spécifications techniques (article 6 du décret 2016) et/ou de critère d'attribution (article 62 du décret 2016).
- L'approche sociale est introduite sous forme de conditions d'exécution (article 38 Décret 2016), elle conserve un champ d'application limité car elle est réservée aux opérations d'envergure. Sur 2017 et 2018, neuf consultations ont été lancées avec une clause sociale:
 - Rénovation de la halle des sports au collège Pablo Casals à Cabestany
 - Construction d'un gymnase au collège La Garrigole à Perpignan
 - Traitement de surface des cours et cheminements du Château Royal de Collioure
 - Construction d'un bâtiment au collège Gustave Violet à Prades
 - Collège de Rivesaltes : clos couvert (bardage et menuiseries extérieures)

- Collège Pons à Perpignan : clos couvert (bardage et menuiseries extérieures)
- Collège le Ribéral à Saint-Estève : clos couvert
- Collège J. Calvet à Saint-Paul de Fenouillet (travaux de reprise ITE – bardage, maçonnerie et menuiseries extérieures)
- Restauration de la demi-lune au Château Royal de Collioure.

➤ L'optimisation économique demeure une priorité.

- Les efforts de mutualisation se poursuivent dans tous les domaines d'achat afin de réaliser des économies d'échelle.
- De plus, en ce qui concerne la fourniture et l'approvisionnement d'énergie, le Département est engagé sur des dispositifs d'achat groupé, garant d'un coût d'achat compétitif compte tenu du nombre d'adhérents.

Actuellement lié au dispositif d'envergure nationale mis en oeuvre par l'UGAP en matière de gaz, le Département a évolué vers un groupement de commande local pour **l'achat d'électricité** porté par le SYDEEL66. Le recours à ce groupement va permettre au Département de conjuguer gains financiers générés par les économies d'échelle de l'achat groupé avec le soutien technique du SYDEEL 66, acteur majeur dans le domaine de la distribution publique d'électricité.

- Enfin, l'accord cadre à marchés subséquents, véritable instrument de modernisation de la commande publique, est privilégié pour l'acquisition de fournitures aux contours difficiles à délimiter, permettant une planification des achats dans un cadre juridique sécurisé associé à des prix maîtrisés.

■ Les achats publics départementaux

Les achats publics du Département s'inscrivent dans une démarche pérenne d'achats durables et éco-responsables.

- Cette démarche se retrouve à tous les stades des marchés de fournitures, de la passation à l'exécution par :
 - l'insertion d'un critère environnemental incitant les candidats à fournir un mémoire environnemental,
 - l'orientation des achats vers des produits durables (produits d'entretien non toxiques et respectueux de l'environnement, papier recyclé) et recyclables (ex : vêtements de travail usés repris par le fournisseur, mobilier et électroménager en fin de vie collectés, triés et revalorisés par le fournisseur)
- L'engagement et la responsabilisation de tous les acheteurs dans la démarche développement durable se retrouve au travers d'actions concrètes :
 - choix porté vers des produits plus respectueux de l'environnement et des exigences sociales (produits verts, labellisés, normes ISO...),
 - commandes groupées afin d'éviter des livraisons trop fréquentes et de faibles quantités, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO2,
 - travail sur la réduction des volumes d'emballages (ex: livraison du mobilier, des produits d'entretien sur palettes),
 - standardisation des équipements de bureau dans un souci de réutilisation ultérieure permettant à ces mobiliers dit de seconde main de retrouver une affectation
 - Généralisation des tampons à empreinte permettant une gestion plus rationnelle (récupération des tampons obsolètes en vue d'une mise à jour limitée aux empreintes réduisant ainsi le coût du tampon)
- Une consommation maîtrisée de papier réalisée grâce à l'engagement de tous les agents de la collectivité.

2.3.2 - Impacts et bilan des actions menées dans la gestion des finances publiques

Le Département conduit en matière de gestion financière une action durable. Au cœur de cette stratégie, deux éléments financiers impactant durablement l'avenir du territoire, la dette et le patrimoine, sont pilotés pour préserver les marges de manœuvre les plus optimales, afin de doter le territoire des biens et services publics les plus adaptés. Enfin, dans sa relation aux citoyens, le Département tente de répartir les charges fiscales et tarifaires de la manière la plus juste socialement.

■ Soutenabilité de la stratégie d'endettement

Entre 1998 et 2007, le Département a poursuivi de manière progressive et déterminée son désendettement ; depuis 2008 l'encours de la dette est stabilisé à un niveau qui le rend soutenable. Pour éviter de faire supporter aux générations futures la charge de la dette, l'Assemblée départementale a su utiliser le levier de l'endettement avec mesure tout en préservant d'importantes marges de manœuvre grâce à la contraction des frais financiers.

Cette stratégie permet aujourd'hui d'assurer la viabilité du plan pluriannuel d'investissement sans dépendre du niveau d'engagement des institutions financières. Alors que le stock de dette était de 199 M d'€ au 31 décembre 1998, celui-ci atteint 160,9 M d'€ au 31 décembre 2017, soit une réduction de 38,1 M d'€ en l'espace de 19 exercices.

La dette départementale ramenée au nombre d'habitants représente 345 € en 2017 contre 567€ en moyenne pour les Départements appartenant à la même strate démographique (source : DGCL).

De même, la capacité de désendettement (ratio qui mesure le nombre d'années nécessaires au désendettement en fonction des marges d'autofinancement) très largement améliorée par l'action résolue de la collectivité en la matière, se stabilise autour de deux années.

■ Gestion financière du patrimoine : la notion d'actif territorial départemental

Si le Département entretient son patrimoine en l'amortissant réglementairement (8,5 M€ pour le bâti), il finance plus largement un enrichissement départemental consolidé à travers les subventions d'équipement qu'il verse chaque année. L'effet levier de ces versements a permis le financement d'un flux net d'actifs publics de 186,5 M€ en 2017. Concrètement, les investissements des communes, les équipements nécessaires au traitement des eaux et à l'assainissement, les casernes du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le logement social ont pu être réalisés grâce au financement partiel accordé par le Conseil Départemental. En tant qu'équipements publics bénéficiant à de nombreuses générations présentes et à venir, il s'agit là d'un réel effort financier à vocation durable.

■ Stratégie fiscale

La stratégie fiscale du Département s'inscrit dans une logique de durabilité budgétaire et soutenabilité pour les contributeurs, et peut s'illustrer par les décisions suivantes de l'Assemblée Départementale :

- maîtriser le taux de la taxe foncière. Ce taux est le plus faible parmi les 13 départements de la région.
- aucune revalorisation du taux sur la consommation finale d'électricité, lequel est resté inchangé depuis 2011.
- exonération totale pour les bailleurs sociaux du département de la taxe d'aménagement (0,7% des ressources départementales) afin de préserver les ménages les plus fragilisés d'un impact sur le montant des loyers et de geler son taux de taxe.

■ Tarification

Le changement de structure des ressources financières a conduit la collectivité à agir sur un ultime levier de maîtrise de ses ressources : la tarification des services publics à la population.

Ce chantier s'ouvre avec la digestion de la réforme fiscale et les nouvelles trajectoires prospectives qu'elle initie. D'ores et déjà il est possible de citer les choix résolus en matière d'offre de spectacles culturels (gratuité), de transport public (bus à 1 €) et de restauration scolaire (aide sociale et blocage du prix unitaire à 2,8 € dans tous les collèges) qui visaient à rapprocher la population de services offerts en préservant le pouvoir d'achat des ménages.

2.3.3 - Impacts et bilan des actions menées dans le cadre de la démarche de modernisation

Initiée en 2009, la démarche de modernisation porte sur l'amélioration du fonctionnement interne de la collectivité. Les principaux outils utilisés sont l'informatisation et la dématérialisation des procédures, à chaque fois que cela paraît utile et nécessaire.

L'objectif vise à profiter au mieux des évolutions technologiques pour l'organisation tout en améliorant, autant que faire se peut la qualité du service rendu au public.

Principales actions 2017-2018

Actions de Modernisation

- **Dématérialisation de la chaîne comptable : envois vers la paierie, projet terminé en 2018** (dématérialisation des factures et de tous les documents que le Département transmet chaque semaine à la paierie départementale).
- **Dématérialisation de la chaîne comptable : fourniture des pièces par les applications métier, projet en cours** (Animation d'un projet visant à faire transmettre les pièces jointes des paiements par les applications métier vers le Système d'Information financier pour transmission ensuite à la paierie départementale, contribuant ainsi à la réduction du volume de courrier interne).
- **'WEB@SE' logiciel de métier de l'Aide Sociale à l'Enfance, projet terminé en 2018** (Réécriture du logiciel métier IESOPE pour le porter sur une base technique plus récente permettant d'ajouter des fonctionnalités de dématérialisation contribuant à la suppression des dossiers papier ainsi qu'à la réduction du volume de courrier interne et externe. Mise en service de WEB@SE effective depuis juin 2018, avec extension du périmètre de dématérialisation aux aides financières).
- **Accès au DCPI, projet en cours** (projet de dématérialisation des échanges d'informations médicales entre les professionnels de santé et organismes impliqués dans la PMI (Maternités, hôpitaux, Conseils Départementaux, villes ...) via le DCPI (Dossier Commun Périnatal Informatisé) mis à disposition par le réseau 'Naitre et Grandir en Languedoc-Roussillon'
- **Portabilité évaluation APA, projet en cours** (projet de dématérialisation du formulaire d'évaluation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) permettant la saisie dématérialisée du formulaire chez les demandeurs via des ordinateurs portables à écran tactile).
 - **Phase 1** : utilisation du formulaire .pdf de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) terminée en 2018.
 - **Phase 2** : création d'un outil se substituant au .pdf pour faciliter et sécuriser les manipulations : expérimentation septembre 2018 pour une généralisation dans la foulée.

Principales actions 2017-2018

- **Plan d'aide qualitatif, projet en cours** (projet de dématérialisation complète des dossiers d'APA ainsi que des relations Directions – territoires. Phase de conception menée en 2018, expérimentation planifiée pour début 2019).
- **Portail des notaires, projet en cours** (projet de dématérialisation des relations avec les notaires du département dans le cadre des successions. Première version à l'usage des agents du Département lancée en 2018 ; dématérialisation des demandes des notaires, en cours de conception pour une mise en service en 2019).
- **Démarche d'archivage électronique, projet en cours** (démarche de mise en place d'archivage électronique à valeur probante, pré-requis à une dématérialisation totale des documents papier).
- **Dématérialisation du courrier, projet terminé en 2018** (conduite d'un projet de dématérialisation du courrier entrant (logiciel métier Kolok).

2.3.4 - Les actions de formation à destination des agents du Département

Entre le 01/09/2017 et le 01/09/2018, 211 agents ont bénéficié de 536 jours de formation qui abordaient le thème du développement durable et touchaient différents domaines tels que :

- Développement local,
- Collecte traitement des eaux usées,
- Production eau potable,
- Aménagement urbanisme foncier,
- Écologie,
- Espace vert et paysages,
- Acteurs, dispositifs et politiques,
- Déplacements et transports,
- Environnement,
- Lutte contre la précarité énergétique.

Plus de la moitié de ces formations ont été assurées gratuitement (par exemple par les agents du département) ou encore par le CNFPT sans coût supplémentaire à la cotisation obligatoire.

Sur 211 actions, 95 ont été suivies à titre payant pour un coût total d'environ 42 300 €.

Par ailleurs, le Département favorise le développement des formations à distance, notamment, en aménageant une salle de formation dédiée à ce type d'apprentissage.

Partie 2

LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE

1 - LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES FÉDÉRATEUR D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1 - Les objectifs poursuivis

Aide à la réalisation de projets innovants et démonstratifs, aide à l'expérimentation, accompagnement des acteurs pour une meilleure prise en compte du développement durable et création d'une dynamique départementale source de motivation et de progrès collectifs, telles sont les ambitions du Département dans le cadre de sa stratégie de développement durable.

Pour y parvenir, le Département poursuit deux ambitions :

- ➔ D'une part, positionner le Département comme **l'interlocuteur privilégié** en matière de développement durable à l'échelle des Pyrénées-Orientales et valoriser son action en la matière à l'échelle régionale,
- ➔ D'autre part, **encourager et accompagner** l'émergence d'une **véritable dynamique départementale en matière de développement durable**.

1.2 - Les axes de progrès

Dans le cadre de cette démarche externe, **trois axes de travail et de progrès** sont poursuivis :

- **Axe 1 - Affirmer la position du Département en tant que partenaire incontournable en matière de DD au niveau régional**
 - Participation active du Département à différentes instances régionales
- **Axe 2 - Soutenir techniquement et financièrement les acteurs du territoire dans les démarches pilotes de DD**
 - Création de dispositifs financiers pour aider les collectivités locales dans des projets innovants,
 - Animation du Réseau Départemental 66 des Agendas 21 et Projets Territoriaux de DD en tant que lieu d'échanges et de mutualisation d'expériences à destination des collectivités.
- **Axe 3 - En tant que financeur, inciter les acteurs du territoire à s'engager dans une démarche de développement durable**
 - Réajustement de certains dispositifs pour aider à la prise en compte du développement durable dans les projets,
 - Lancement d'appels à projets thématiques pour inciter à la mise en œuvre de projets démonstratifs et pratiques innovantes.

1.3 - Le développement durable, une aventure collective

Favoriser l'intégration du développement durable dans les politiques et les projets, démultiplier les bonnes pratiques, partager les expériences et avancer ensemble, collectivement, sur les enjeux partagés, telles sont les ambitions du Département.

■ La création d'une dynamique départementale en matière de développement durable

Le Réseau Départemental 66 des Agendas 21 et Projets Territoriaux de Développement Durable

Afin d'améliorer l'accompagnement des collectivités dans leur démarche d'Agenda 21 et de développement durable, le Département anime **un réseau d'échanges techniques**, rassemblant les collectivités autour du développement durable.

Dédié prioritairement aux services techniques des collectivités engagées ou souhaitant s'engager dans des démarches d'Agendas 21 ou de développement durable, ce réseau est également ouvert aux élus en fonction des spécificités ou configurations de ces dernières.

Sont invités à participer à cette démarche collective :

- Les communes et les intercommunalités des Pyrénées-Orientales,
- Les Territoires de projets (Pays et Parcs Naturels Régionaux),
- Les partenaires institutionnels (la Région Occitanie, la DDTM 66, l'AMF66, etc.).

Les 4 objectifs stratégiques du réseau sont les suivants :

- Faire vivre les démarches d'Agendas 21 locaux et de projets territoriaux de développement durable sur le territoire et dans le temps,
- Promouvoir les connaissances, la sensibilisation en matière de développement durable,
- Créer des temps d'échanges techniques,
- Inciter des modes de travail collaboratifs et la construction d'outils partagés pour répondre au mieux aux attentes du territoire.

La feuille de route du réseau se décline en objectifs stratégiques et objectifs opérationnels. Les membres du réseau identifient chaque année les actions prioritaires à réaliser.

Actions 2017 / 2018

■ Formation – Action sur l'évaluation des projets territoriaux de développement durable

- Début 2017, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès de toutes les collectivités du département et recrutement d'un formateur spécialisé.
- 16 inscrits, dont 5 élus et 11 agents territoriaux, représentant 10 communes et 1 communauté de communes.

→ Une 1ère session de la formation s'est tenue les 9 et 10 novembre 2017 :

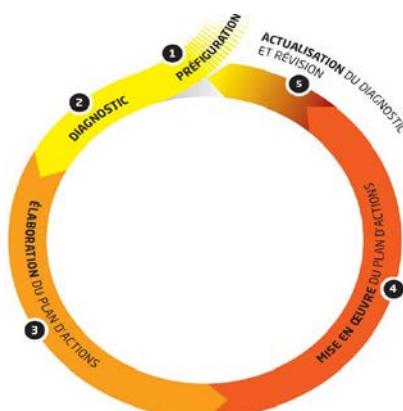
- Apports théoriques sur les fondamentaux de l'évaluation
- Réflexions collectives sur les questions évaluatives et l'organisation de l'évaluation
- Utilisation d'outils et de techniques, mise à disposition d'un tableau de bord
- Retour d'expériences par visio-conférence des communes de Sessiney-Pariset et de Dardilly
- Animation participative autour de l'évaluation

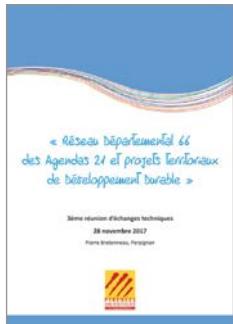
→ Un accompagnement individuel et collectif a été réalisé en 2017 et 2018 auprès des collectivités participantes

- Échanges téléphoniques individuels
- Conférence téléphonique collective pour répondre aux questions communes
- Plateforme collaborative permettant de stocker des documents et d'échanger via un forum

→ Une 2ème journée de formation s'est tenue le 14 juin 2018

- Retour sur les expériences d'évaluation
- Focus sur la conduite d'atelier participatif
- L'évaluation d'impact simple
- Les Projets Territoriaux de Développement Durable et les Objectifs de Développement Durable





■ 3ème réunion du Réseau le 28 novembre 2017

Un temps en séance plénière :

- Point sur l'actualité nationale et régionale avec la participation de la DREAL Occitanie
- Retours et témoignages sur les actions 2017 et perspectives 2018 (visite de site « Jardins citoyens et liens sociaux », journée « Participation et mobilisation, formation Évaluation »)
- Évaluation stratégique des projets territoriaux de développement durable : retours d'expériences de la DREAL Occitanie et de la commune d'ALENYA.

Un temps en ateliers participatifs :

- Atelier 1 : Comment faire face à l'essoufflement de la participation et de la mobilisation ?
- Atelier 2 : Comment progresser encore en matière d'exemplarité ? Thème choisi par les participants : les achats et la commande publique responsables.

Organisation des actions suite à la réunion du Réseau :

- Une visite de site intitulée « Les collectivités et les enjeux liés à la ressource en eau : comment sensibiliser les usagers ? » est programmée le 13 novembre 2018 à Saint Félix d'Amont,
- Une journée de formation sur « la mobilisation des parties prenantes dans le temps », en partenariat avec le CNFPT et animée par LISODE, aura lieu le 11 décembre 2018 à Perpignan au Département,
- Deux journées de formation dans le cadre de l'offre de formation 2019/2020 sur le développement durable, en partenariat avec le CNFPT, sur la commande publique éco-responsable.



La mise en place d'une offre de formations sur le développement durable à l'attention des collectivités du département

Depuis 2013, en partenariat étroit avec le CNFPT, le Département a développé une offre de formations localisées sur le département, ouvertes aux agents et élus des collectivités sur le développement durable afin de leur permettre de monter en compétences et aider à la réalisation de projets démonstratifs sur le territoire.

Les ambitions de ces formations dédiées au développement durable sont les suivantes :

- Compléter les outils mis en place par le Département en proposant, en plus des réunions d'échanges du Réseau Départemental 66 des Agendas 21, des temps de formations collectives aux agents et aux élus,
- Délocaliser l'offre de formation habituellement proposée à Montpellier sur différentes communes du département pour permettre au plus grand nombre d'y participer,
- Adapter le contenu des formations pour répondre aux besoins et aux attentes des collectivités des Pyrénées-Orientales,
- S'appuyer sur des témoignages d'élus ou d'agents de collectivités des Pyrénées-Orientales pour illustrer le contenu des formations et disposer de retours d'expériences concrets.



L'offre de formations 2017/2018 a encore été enrichie et propose de nouvelles thématiques réparties en six grands domaines :

- Exemplarité des collectivités,
- Aménagement durable,
- Économie,
- Énergie/climat,
- Eau,
- Biodiversité.

Chiffres clés

- 11 formations ont été programmées en 2017 et 2018 dans les communes de Caudiès de Fenouillèdes, Llupia, Sorède, Ortaffa, Torreilles, Saleilles, Maureillas, Argelès sur mer, et Canohès.
- Environ 140 personnes ont participé à ces formations.

Au total, depuis 2013, 587 participants dont 93 élus et 494 agents ont été formés au développement durable.

Une bibliothèque virtuelle sur le développement durable au service des collectivités

Convaincu de la nécessité de **mutualiser les ressources** pour répondre aux enjeux qui se posent, le Département a créé en 2013 **un portail « développement durable »** dédié aux collectivités locales.

Véritable bibliothèque virtuelle, ce portail rassemble un ensemble de documents utiles dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une démarche de développement durable.

En rassemblant de nombreuses ressources (textes officiels, guides et rapports, documents stratégiques, retours d'expériences locaux...), cette bibliothèque poursuit **une triple ambition** :

- Permettre aux élus et aux agents de disposer de toujours plus d'éléments d'informations sur le développement durable,
- Offrir une boîte à outils la plus opérationnelle possible pour élargir les champs du possible et aider au passage à l'action,
- Susciter l'envie d'agir, d'avancer, d'expérimenter à travers de nombreux exemples et guides pratiques.

En 2015, une nouvelle rubrique a été créée. Spécialement dédiée au Réseau Départemental 66 des Agendas 21, cette rubrique rassemble un ensemble de documents relatifs aux réunions du Réseau et aux actions menées (répertoire, cartes interactives, fiches Agendas 21 et fiches Projets DD, etc...) et permet de valoriser les démarches et projets des collectivités.

Depuis, cette bibliothèque est actualisée et enrichie, au fil de l'eau, par de nouveaux documents et supports.

2 - IMPACTS ET BILANS DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DES 5 FINALITÉS ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

2.1 - Les politiques départementales menées en faveur de la lutte contre le changement climatique

La finalité relative à la lutte contre le changement climatique est en interrelation avec les 7 ODD suivants :



2.1.1 - L'élaboration d'une stratégie départementale en matière de lutte contre le changement climatique

■ Le Plan Climat Énergie Territorial des Pyrénées-Orientales

Conscient de son rôle fédérateur en faveur de la protection du climat, l'Assemblée Départementale, en date du 10 décembre 2007, a décidé d'approuver le principe d'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial du Département des Pyrénées-Orientales, afin de mettre en cohérence et d'amplifier l'impact des politiques départementales dans la lutte contre le changement climatique.

De nombreuses actions répondant aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique ont d'ores et déjà été engagées par le Département, que ce soit en matière de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables ou encore d'adaptation.

A travers l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan Climat Énergie Territorial, il s'agit de renforcer l'action du Département en matière de lutte contre le changement climatique à travers deux ambitions :

- **L'atténuation** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire ;
- **L'adaptation** : Anticiper les conséquences et les impacts du changement climatique sur le territoire afin de réduire la vulnérabilité de ce dernier.



Résolument fédérateur, tourné vers l'avenir, le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est doté d'un fort caractère opérationnel dans la mesure où ce sont plus de 100 actions qui composent le programme d'actions et qui sont progressivement mises en œuvre.

L'ensemble des actions menées dans le cadre du PCET s'intègre de fait dans le rapport sur la situation en matière de développement durable. Les actions précisées ci-après ne sont donc pas exhaustives et constituent quelques illustrations.

Par ailleurs, afin de suivre la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial du Département des Pyrénées-Orientales et d'étudier les impacts de ce dernier, **une démarche de suivi évaluatif a été mise en place depuis 2015**, de façon à pouvoir mesurer les changements ou progrès auxquels le PCET aura pu contribuer.

Cette démarche de suivi évaluatif porte ainsi l'ambition de situer l'avancement des différentes actions, de mesurer quantitativement les résultats et de planifier les ajustements nécessaires.

■ **La participation du Département aux réflexions territoriales en matière de lutte contre le changement climatique**

Mobilisé fortement autour de la problématique de la lutte contre le changement climatique, le Département, en plus d'élaborer sa propre stratégie, participe aux réflexions menées à l'échelle supra et infra départementale.

En tant que collectivité de proximité, il s'agit pour le Département de faire part de son retour d'expériences, de sa connaissance, mais aussi de son expertise, au regard de ses compétences, afin de :

- ✗ S'assurer de l'articulation et de la cohérence des différentes stratégies territoriales dans un objectif d'efficacité de l'action publique,
- ✗ Défendre les intérêts des Pyrénées-Orientales dans les stratégies régionales.

Le soutien aux démarches infra-départementales de lutte contre le changement climatique

Au niveau infra-départemental, le Département participe techniquement aux démarches d'élaboration et de suivi des plans climat afin de veiller à la bonne articulation et à la complémentarité entre les démarches.

Après avoir participé à l'élaboration des PCET du Pays Pyrénées-Méditerranée, du PCET du PNR des Pyrénées-Catalanes et du PCET de PMCA et de la ville de Perpignan en 2012, le Département a été associé en 2017 et 2018 à l'élaboration :

- des différentes PCAET des communautés de communes du Pays Pyrénées Méditerranée,
- du PCAET de la Communauté de Communes Sud Roussillon,
- du nouveau PCAET de PMCU.

2.1.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la réduction de la vulnérabilité du territoire aux effets attendus du changement climatique

■ **La gestion des risques côtiers et la mise en défense du trait de côte face à l'érosion du littoral**

Dans le cadre d'une restructuration de sa politique dédiée à la Mer et au Littoral, adoptée en juin 2013, le Département a prévu de renforcer son action sur **la préservation des espaces naturels littoraux**, en réponse aux enjeux littoraux et marins majeurs.

Cinq grands axes d'intervention ont été définis dont la nécessité de s'adapter au changement climatique.



Ainsi, la stratégie en la matière consiste à intégrer une orientation majeure relative à la lutte contre l'érosion du trait de côte et les risques de submersion marine, de manière à ce que la collectivité soit en capacité d'apporter son soutien technique et financier aux communes littorales.

Les actions suivies en matière de développement durable sont les suivantes :

- Réduction de la vulnérabilité du territoire et de la population aux effets attendus du changement climatique,
- Sensibilisation des habitants et des usagers du littoral sur les enjeux de préservation et de gestion durable,
- Accompagnement des communes littorales et du Parc Naturel Marin pour une gestion intégrée de l'interface terre-mer.



Actions 2017/2018

Initiative 1 : Dans le cadre du projet ECTAdapt dédié à la problématique de l'adaptation de l'Espace Catalan Transfrontalier (ECT) aux effets attendus du changement climatique :

1. organisation d'une première rencontre d'acteurs sur les thèmes de l'érosion du trait de côte, les risques inondation et submersion, la pression sur la ressource en eau et l'intrusion du biseau salé.
2. participation à l'élaboration d'un pupitre de sensibilisation aux risques de submersion marine et d'érosion qui sera installé sur le site classé de l'Anse de Paulilles.

Initiative 2 : Participation à l'élaboration du contenu du séminaire : « Érosion, climat : quel littoral pour demain ? » (organisé par le Parc Naturel Marin les 14 et 15 mars 2018) et présentation des actions du Département en lien avec le littoral menées dans le cadre de la mission Mer et Littoral et du Plan Climat.

Initiative 3 : Soutien et participation à la campagne Éco-gestes Méditerranée qui a pour objectif de sensibiliser les plaisanciers à l'adoption de comportements éco-responsables et à la préservation du milieu marin (Budget : 5 000 €).

Initiative 4 : Soutien de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés dans la mise en œuvre d'un programme volontariste d'analyses complémentaires des eaux de baignade en vue d'assurer une meilleure sécurité des baigneurs au regard de la qualité des eaux et gérer les fermetures préventives des plages (Budget : 5 000 €).

■ La gestion du risque inondation

Le département des Pyrénées Orientales est le département le plus exposé au risque inondation de toute la région Occitanie. En effet, 79% des communes du département sont concernées par ce risque, avec : 41 % de la population concernée par le risque de « débordement de cours d'eau » et 4,8 % de la population concernée par le risque de « submersion marine ».

Entre 1985 et 2015, **1 547 classements en catastrophe naturelle** au titre des inondations, tempêtes et coulées de boues ont été effectués.



Consciente de ces enjeux, la collectivité s'investit fortement, depuis de nombreuses années, dans la gestion du risque inondation, et plus largement des milieux aquatiques, que ce soit :

- en accompagnant sur le volet technique et financier les maîtres d'ouvrages locaux compétents,
- à travers la gestion des ouvrages dont il est propriétaire (gestion de ses 3 barrages et des digues de l'Agly maritime).

Cependant, avec la mise en place des nouvelles compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), confiées aux EPCI à fiscalité propre, puis par délégation, aux syndicats mixtes de bassins versants, une nouvelle organisation de ces compétences et plus généralement, de la gestion du grand cycle de l'eau, se met progressivement en place et devrait être opérationnelle d'ici début 2019.

Vu cette organisation locale, et vu le contexte législatif général, qui permet entre autres aux EPCI de lever une taxe pour financer les actions GEMAPI, le Département ne devrait plus accompagner ces compétences spécifiques pour concentrer son action en faveur de la gestion de la ressource en eau, quantitative et qualitative, et du soutien à l'hydraulique agricole.

Le Département décidera prochainement de son niveau d'intervention sur ces sujets.

Sont précisées ci-après quelques-unes des actions menées récemment

- Soutien à la réalisation des Plans de Gestion de la Ressource en eau, à l'échelle de chaque bassin versant, et lien avec l'optimisation de la gestion des barrages/réservoirs
- Soutien à la réalisation d'étude d'amélioration de la connaissance de l'hydrologie des fleuves côtiers
- Soutien à l'amélioration de la gestion des canaux d'irrigation et à la mise en place de mesures et travaux d'économies d'eau

Chiffres clés

- Budget départemental alloué pour les 3 barrages en moyenne : **1,2 M€ TTC/an**
- Budget départemental alloué pour les digues : 400 000 € TTC.
Il est à noter que ces digues devront être remise en gestion au syndicat compétent GEMAPI courant 2019.
- Budget départemental alloué à l'appui des actions de prévention du risque inondation et de gestion des cours d'eau : 203 000 € en 2017, uniquement pour le soutien à l'hydraulique agricole.
- Gestion en direct par le Département de **3 barrages** et de **25 km de digues de protection contre les inondations**.

■ La gestion du risque incendie

Le territoire des Pyrénées-Orientales est fortement exposé au risque « feu de forêt » ; c'est la raison pour laquelle depuis plus de 25 ans, le Département s'investit fortement dans la prévention des incendies de forêts et s'est doté, en coordination avec l'État et les collectivités locales compétentes, d'une politique départementale articulée autour des objectifs suivants :

- Réduire le nombre d'incendies,
- Minimiser la surface parcourue par les incendies de forêt en :
 - ✗ assurant une bonne prévision du risque et une surveillance accrue en période estivale pour optimiser les délais et les moyens d'interventions si nécessaire,
 - ✗ préparant le terrain pour la lutte afin, le cas échéant, de sécuriser et d'optimiser l'intervention des secours et de limiter le développement de grands incendies,



- Réduire la vulnérabilité des formations forestières exposées en encourageant toutes dynamiques sylvicoles, subericoles et agricoles dans les secteurs sensibles qui répondent à des enjeux de protection et qui s'inscrivent dans une logique d'aménagement du territoire.

Pour cela tous les ans et, en cofinancement avec l'État, l'Europe et la Région, **plus de 1,4M€** sont investis dans les Pyrénées-Orientales pour réaliser les différentes opérations suivantes :

→ **En matière de Prévention**

- Sensibilisation, communication, animation,
- Gestion : cartographie, concertation
- Mise en place d'aménagements : Coupures, améliorations de pistes DFCI, point d'eau, brûlages dirigés, tour de guet, débroussaillage du bord des routes départementales



→ **En matière de Prévision**

- Appui à l'amélioration et à la mise en place du dispositif (météo, patrouilles, surveillance...)

Sont précisées ci-après quelques unes des actions menées en faveur de la gestion du risque incendie.

Principales actions

■ **Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne** (CFM 2017) qui s'articule autour de 3 axes :

- des actions d'information et de connaissance du risque incendie afin de mieux le prévenir et informer la population exposée ou potentiellement responsable d'éclosion de feux ;
- des actions de prévention qui ont pour objectif de préparer le terrain à la lutte afin de favoriser l'intervention de secours et de réduire les surfaces incendiées ;
- des actions de coordination et de suivi qui visent à mettre en cohérence les politiques et actions conduites par chacun des acteurs DFCI (ex : actualisation d'atlas DFCI, élaboration d'outils cartographiques performants,...).

Dans le cadre de ce programme, deux **actions innovantes conduites en 2016/2017** sont à souligner :

- Mise en place de 2 nouvelles Réserves Intercommunales de Sécurité Civile (RISC) sur les secteurs Vallespir et Aspres Tech. Ces initiatives citoyennes, portées par les élus locaux, ont permis de mettre en place durant la période estivale des patrouilles de surveillance et d'information au sein du massif sensible de l'Albère, du bas Vallespir et du sud des Aspres.
- Participation à la construction d'un projet européen POCTEFA intitulé COOPEREM visant à améliorer et renforcer la sécurisation contre les incendies du massif transfrontalier de l'Albère. Sous la conduite de la Généralitat de Catalunya, ce projet compte comme partenaire la Diputació de Girona, l'ONF, le SDIS, le SIVU des Albères et le Département.

■ **Soutien financier de l'Entente pour la forêt méditerranéenne** dont l'objectif vise à développer la concertation et la coordination des moyens opérationnels en matière de lutte contre les incendies (formation des pompiers, cartographie, sensibilisation et recherche).

■ **La gestion des risques sanitaires liés aux impacts du changement climatique**

Les impacts du changement climatique sur la santé publique sont de plusieurs ordres :

- Une augmentation des risques sanitaires liés aux vagues de chaleur ou aux épisodes de grand froid, dans un contexte de vieillissement de la population,
- Un possible développement de maladies à transmission vectorielle,
- Une augmentation des allergies,
- Une possible augmentation des maladies en relation avec la dégradation de la qualité de l'eau.

Les risques sanitaires en relation avec les canicules sont bien connus et le plan canicule départemental, réévalué régulièrement, en est l'outil de prévention, d'alerte et de gestion de crise. Toutefois, avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, d'autres personnes que les personnes âgées pourraient devenir particulièrement « vulnérables », comme les jeunes enfants, les travailleurs en extérieur, les personnes vivant en logement précaire, les personnes en situation difficile ...

Concernant le risque sanitaire lié à l'**éventuel développement de maladies à transmission vectorielle, un plan départemental anti-dissémination de la dengue et du chikungunya a été établi** sous l'autorité du Préfet et est mis en œuvre par la cellule départementale composée des services de l'État, du Département et des professionnels de santé.

En effet, le département est classé en niveau 1 du plan national depuis le 31 janvier 2013. Les membres de la cellule se mobilisent et coordonnent les interventions nécessaires pour lutter contre la prolifération du moustique tigre responsable de la transmission de la dengue, du chikungunya et depuis cette année de zika.

Dans ce cadre, le Département a notamment mis en place **un dispositif de surveillance de son implantation** (suivi entomologique assuré par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication) **et de lutte contre sa dissémination** (lutte anti-vectorielle) du 1er mai au 30 novembre de chaque année. En outre, une campagne de communication grand public permet de sensibiliser l'ensemble des habitants pour adopter un comportement responsable visant à supprimer les eaux stagnantes et limiter les gîtes de reproduction du moustique.

Enfin, le Département conseille les collectivités qui le sollicite préalablement à l'élaboration d'un programme de lutte communal et intervient à l'occasion de réunions publiques.

Principales actions d'ores et déjà menées en matière de prévention des risques sanitaires

Actions pour limiter les risques sanitaires liées aux canicules

- Participation à la mise en place **d'un système de surveillance et d'alerte** à partir du maillage du territoire par le personnel médical, social et médico-social du Département.
- **Participation au repérage des personnes fragiles** à travers la formation, la sensibilisation et la préparation des services et des structures relevant de la compétence du Département (établissements pour personnes âgées, personnes handicapées, établissements d'accueil des jeunes enfants).
- **Recensement des structures** qui relèvent de sa compétence et qui disposent de pièces climatisées ou rafraîchies.
- Aide à la mise en place d'un **registre de repérage** des personnes isolées vulnérables.
- Repérage des **lieux de rafraîchissement**.

Actions pour limiter les risques de développement de maladies à transmission vectorielle

- Mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte coordonné avec les partenaires (ARS, EID, Préfecture, ...) pour limiter la présence du moustique tigre :
 - à travers, par exemple, la mise en place d'un plan de communication (articles, diffusion de brochures et de documents de communication, courriers aux collectivités, veille et conseils sur les bons gestes) pour sensibiliser la population et les touristes aux bons gestes à adopter afin de supprimer les eaux stagnantes et limiter les gîtes de reproduction du moustique,
 - la participation à des conférences grand public et l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur stratégie de lutte.

■ La réduction de la vulnérabilité et l'adaptation du territoire transfrontalier

Dans le cadre du Programme européen de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre (POCTEFA), le Département et ses partenaires ont ainsi présenté fin 2015 le projet « ECTAdapt », dont l'objectif principal est de contribuer à l'adaptation de l'Espace Catalan Transfrontalier aux effets attendus du changement climatique et dont le Département est chef de file.



Ce projet ayant été retenu en 2016 par le Comité de Programmation, il est aujourd'hui progressivement mis en œuvre, bénéficiant de cofinancements européens à hauteur de 65 % et s'articulant autour de 3 axes :

- Axe 1 : Recensement et mise en commun des données de vulnérabilité de l'Espace Catalan Transfrontalier (ECT) aux effets du changement climatique
 - Recensement des données existantes et manquantes auprès des différents partenaires et acteurs du territoire (centralisation des données existantes, etc).
 - Réalisation d'études complémentaires sur les secteurs ou activités vulnérables où une amélioration de la connaissance a été identifiée comme nécessaire (exemple : développement d'outils de diagnostic de vulnérabilité de la forêt adaptés aux essences méditerranéennes, etc).
 - Création d'outils de communication sur les données de vulnérabilité recensées, pour capitaliser les connaissances actuelles et assurer leur diffusion dans un objectif de sensibilisation des acteurs.
- Axe 2 : Sensibilisation, aide à la prise de conscience et formation des acteurs de l'ECT à l'enjeu de l'adaptation au changement climatique pour inciter au passage à l'action.
 - Création et animation de réseaux d'acteurs transfrontaliers impliqués sur l'adaptation du territoire au changement climatique pour l'échange d'expériences et la réflexion commune.
 - Valorisation des bonnes pratiques des collectivités et autres acteurs du territoire du projet menant des expérimentations visant à aider à l'adaptation des secteurs et des milieux vulnérables.
 - Développement d'actions de sensibilisation à l'attention des différents acteurs du territoire : population, collectivités, acteurs dépendant d'une activité économique vulnérable.
 - Formation des acteurs de l'ECT à la problématique de l'adaptation aux impacts attendus du changement climatique.
- Axe 3 : Élaboration d'une stratégie transfrontalière de soutien pour accompagner les collectivités de l'ECT à l'élaboration de plans d'actions locaux pour l'adaptation
 - Élaboration d'une stratégie et développement d'une méthodologie pour accompagner les collectivités de l'ECT à élaborer des plans locaux d'adaptation et à s'engager dans l'action ; Aide à la réalisation de projets pilotes et exemplaires.
 - Accompagnement technique de collectivités pilotes de l'ECT dans l'élaboration de plans locaux d'adaptation.
 - Promotion de l'initiative européenne « Mayors Adapt » sur le territoire de l'ECT, pour inciter les collectivités à s'engager dans la démarche de la Convention des Maires et à mettre en œuvre des actions en faveur de l'adaptation de leur territoire aux effets du changement climatique.

■ Aménagement de l'infrastructure portuaire de Port-Vendres

Reconnaissance de l'exemplarité du projet en matière d'adaptation au changement climatique par l'ADEME en juin 2017.

Comme de nombreuses infrastructures portuaires, le port de Port-Vendres est déjà concerné par les risques littoraux, qui se traduisent ponctuellement par des dégâts importants. La remise en état de la digue du mole suite à la tempête de Noël 2008 a par exemple coûté 1,3 million d'euros (travaux terminés fin 2013).

Le projet de requalification du quai Dezoums s'inscrit donc dans un objectif global de consolidation de l'activité portuaire face aux nouveaux enjeux économiques et commerciaux mais contribue aussi à l'adaptation au changement climatique car la hauteur du quai requalifié est compatible avec les scénarios d'élévation du niveau de la mer.

2.1.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie

■ La sensibilisation, l'information sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables à travers l'action de l'Espace Info Énergie (EIE)

Depuis le 1er octobre 2005, le Département a intégré l'Espace Info Énergie (EIE) au sein de ses services afin de pérenniser son action sur le territoire départemental en faveur de la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Pour son fonctionnement, l'EIE bénéficie d'un co-financement de la part de l'ADEME et du FEDER.



Pour remplir cette mission d'information et de sensibilisation en faveur des particuliers, des collectivités et des entreprises, **l'action de l'EIE comporte 2 volets essentiels** :

- × **un service d'information et de conseils aux maîtres d'ouvrage** via les conseillers énergie qui proposent des solutions concrètes pour la rénovation des logements, le choix des équipements ou la construction d'un habitat énergétiquement performant.
Ces conseils, gratuits et indépendants, portent à la fois sur les aspects techniques, économiques et sur les aides financières possibles. L'EIE du Département fait partie du réseau national des PRIS (Point Rénovation Info Service).
Depuis novembre 2016, l'EIE est associé au dispositif départemental PIG 66 pour le repérage des ménages bénéficiaires des aides à la rénovation énergétique.
Depuis septembre 2017, l'EIE est également la porte d'entrée du dispositif « Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique » porté par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée.
- × **Des actions d'animations et de sensibilisation** afin de convaincre et mobiliser le public à mieux maîtriser les consommations d'énergie et recourir davantage aux énergies renouvelables.

Chiffres clés 2017

- 996 demandes reçues
- 1196 informations et conseils donnés
- 15 actions d'animation
- Budget : 102 000 euros (Co-financement de l'ADEME à hauteur de 7 % et co-financement de l'UE dans le cadre du FEDER à hauteur de 60 %)

■ Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

Le 6 juillet 2015, le Département a attribué au SYDEEL 66 une subvention de 2 487,50 €, soit 50 % de 4 975 €, pour la réalisation d'une étude relative à la mise en place du schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Cette expertise, qui a croisé de nombreuses informations telles que les données démographiques, l'infrastructure routière, la composition du parc automobile, la fréquentation touristique du Département, les motifs et distances des déplacements (domicile/travail, touristique, etc.), a permis de définir un schéma d'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques couvrant l'ensemble du territoire départemental.

Il est prévu l'implantation de 100 bornes de recharges accélérées (80 % de charge en 30 minutes), équipées chacune de deux prises, soit 200 points de recharge. Les infrastructures mises en œuvre répondront aux conditions de normalisation et d'interopérabilité des services de recharge préconisées par l'ADEME dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national auquel le SYDEEL a répondu.



Le SYDEEL 66 est maître d'ouvrage de l'ensemble de cette réalisation pour un montant de 1 072 900 € HT, et gérera l'infrastructure tout au long de sa durée de vie.

L'implantation des bornes du réseau départemental devrait s'achever à la fin de l'année 2018.

■ **L'amélioration de la performance énergétique du bâti**

Avec près de la moitié de la consommation française d'énergie finale et un quart des émissions de Gaz à Effet de Serre, les logements et les bâtiments représentent un gigantesque gisement d'économie d'énergie. Les travaux à entreprendre, notamment en matière de rénovation thermique, sont considérables et constituent un véritable défi.

Les dispositifs d'accompagnement à destination des collectivités

Pour aider les collectivités à se lancer, le Département, depuis 2009, a développé un large panel d'aides visant à inciter ces dernières à améliorer de façon significative la performance énergétique de leur patrimoine bâti :

- ✗ L'aide à la réalisation de Conseil en Orientation Énergétique (COE)
- ✗ L'aide à la réalisation d'audits énergétiques de bâti
- ✗ L'aide au recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Énergie (AMO Énergie) ou l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Éco-construction ou Éco-rénovation.

Les dispositifs d'accompagnement à destination des particuliers

Informier, sensibiliser et accompagner la population dans son ensemble à lutter, à leur niveau, contre le changement climatique et à moins subir la hausse inéluctable du prix des énergies fossiles, telles sont les ambitions du Département.

La réduction des consommations d'énergie et des dépenses énergétiques dans les logements s'inscrit comme une priorité mais répond aussi à la nécessité d'offrir à la population des logements confortables tant en été qu'en hiver.

Pour aider les particuliers, le Département a créé une aide financière, particulièrement innovante, destinée exclusivement aux habitants des Pyrénées-Orientales :

Le Chèque isolation à destination des particuliers

Le Chèque Isolation est attribué aux particuliers en fonction de plusieurs critères :

- ✗ seuls les travaux d'isolation sur les bâtiments achevés depuis plus de 2 ans sont éligibles ;
- ✗ sont concernés :
 - les occupants (propriétaires, locataires et occupants à titre gratuit) d'une résidence principale située sur le département des Pyrénées-Orientales ;
 - les propriétaires bailleurs d'un logement situé sur le département des Pyrénées-Orientales, s'engageant à louer le logement nu, à usage d'habitation principale ;
- ✗ le revenu fiscal de référence du ménage ne doit pas dépasser les plafonds de ressources des ménages à revenus modestes en province ;
- ✗ les isolants utilisés seront bio-sourcés, d'origines végétales ou animales ;
- ✗ les travaux devront être réalisés par un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- ✗ les dossiers de demande de chèque isolation seront à retirer auprès de l'Espace Info Énergie du Département des Pyrénées-Orientales.



Chiffres clés

Bilan intermédiaire 2018 : 12 dossiers pour une participation financière totale de 4 192 €.

Bilan depuis l'année 2013, lancement du programme : 192 dossiers pour une participation financière totale du Département à hauteur de 61 093 €.

Création d'une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique

Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, l'ADEME a lancé le 30 juin 2014 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement de Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique de l'habitat privé (PTRE), structure d'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine a créé une PTRE et sa Société Publique locale en est la cheville ouvrière. Dans le cadre d'un partenariat avec le Département, l'EIE en constitue l'unique porte d'entrée et réalise le conseil de premier niveau.

■ La structuration d'une filière départementale en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation

Les opérations d"éco-rénovation ou d'éco-construction reposent sur le triptyque social, environnemental et économique puisqu'elles visent à : diminuer l'impact du bâti sur l'environnement durant tout son cycle de vie, utiliser des matériaux issus de filières locales, créatrices d'emplois et de retombées économiques, valoriser les savoir faire locaux et apporter une attention particulière à la santé des artisans et des usagers du bâtiment en ayant recours à des matériaux sains et écologiques.



Conscient de l'importance d'agir et d'anticiper ces problématiques d'ores et déjà prégnantes, le Département a souhaité, dès 2010, œuvrer à la structuration d'une filière départementale en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation.

Dans ce cadre, le Département a lancé un **appel à projets** destiné aux collectivités locales dans l'ambition de soutenir la réalisation de 3 pilotes, constituant une **offre de référence** et des vitrines sur le territoire en matière d'éco-rénovation. Ont été retenus les projets suivants :



- l'éco-rénovation du foyer municipal de Maureillas Las Illas (objectifs : utilisation du liège comme isolant, bâtiment BEPOS...) - les travaux démarreront d'ici fin 2018,
- l'éco-rénovation du groupe scolaire de Caudès de Fenouillèdes (objectifs : utilisation de fibre de bois, menuiseries bois, bâtiment BEPOS..) - les travaux ont été achevés en 2016,
- l'éco-rénovation d'une grange en cœur de village de Mantet pour créer un lieu de vie au sein de la commune (objectifs : rénovation performante, utilisation d'éco-matériaux locaux...) - les travaux ont démarré en 2017.

■ Le soutien à l'amélioration des pratiques en matière d'urbanisme et d'aménagement

L'accompagnement des collectivités dans la création d'une offre d'accueil des entreprises (ZAE et immobilier) de qualité et durable à travers la mise en place d'un service d'assistance technique (le SATEDE)

Parce qu'un parc d'activité n'est pas seulement un espace productif, mais aussi un lieu de vie et un élément du paysage qui participe à l'identité et à l'image du territoire dans le temps, il doit s'intégrer de façon harmonieuse à son environnement.

Le Département a créé **une charte qualité des parcs d'activités économiques**, outil d'accompagnement au bénéfice des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de zones d'activités qui a pour objectif de décliner un ensemble de recommandations en vue d'assurer un niveau qualitatif optimal et durable aux projets de parcs d'activités. Il met également à disposition des gestionnaires de ZAE des guides de la requalification et de la création de parcs d'activité économique de qualité en Pays Catalan.

L'objectif est de s'inscrire dans **une démarche de qualité** pour l'offre d'accueil des entreprises, afin de se donner toutes les chances de réussir un développement durable de son territoire en créant des richesses économiques et de l'emploi tout en préservant son environnement et sa qualité de vie.

Afin d'accompagner au mieux les communes et communautés de communes dans leurs projets économiques, le Département a structuré un **Service d'Assistance Technique au Développement Économique (SATEDE)** qui vise à soutenir les collectivités locales maîtres d'ouvrages dans leurs projets de développement économique.

Actions réalisées en 2017/2018 :

- Communauté de Communes Agly Fenouillèdes : deux projets de parcs d'activités de qualité à Maury et Caudies de Fenouillèdes :
 - assistance technique et participation financière du Département pour les études d'opportunité et de faisabilité de ces deux parcs d'activités à hauteur de 15 000 €,
 - participation financière de 50 000 € aux travaux d'aménagement du parc d'activités viti-vinicole à Maury.
- Communauté de Communes du Vallespir : création d'une pépinière d'entreprises ;
 - assistance technique et participation financière à hauteur de 12 500 € pour la réalisation de l'étude de faisabilité ;
 - assistance technique et participation financière du Département pour les travaux à hauteur de 50 000 €.
- Communauté de Communes Pyrénées Catalanes : assistance technique et participation financière du Département pour l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un réseau de tiers-lieux (assistance technique et participation financière du Département à hauteur de 7 000 €).
- Communauté de Communes Sud Roussillon : création d'une pépinière d'entreprises pour l'hébergement et l'accompagnement de nouvelles entreprises (assistance technique et participation financière du Département pour les travaux à hauteur de 50 000 €).



■ Le développement et la promotion de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Véloroutes

En 2017-2018, le Département a poursuivi la mise en œuvre du Schéma des véloroutes 2016-2022 voté en avril 2016 par l'Assemblée Départementale.

Aujourd'hui, la longueur du réseau cyclable aménagé par le Département est de 171,7km dont 60,4 en site propre.

➤ Jalonnement des cols



En 2018, huit nouveaux itinéraires ont été jalonnés, ce qui donne un attrait supplémentaire pour les cyclo-touristes :

- Col de l'Ouillat
- Col de la Brousse
- Col du Puigmal
- Col des Bouillouses
- Col de Mantêt
- Tour de la Madeloc
- Col de Fontcouverte
- Col Saint Louis

➤ Revalorisation du patrimoine ferroviaire par une transformation en piste cyclable

Une véloroute de 5km empruntant en partie les emprises d'une ancienne voie ferrée a été mise en service entre les communes du Tech et la Forge del Mitg à Saint-Laurent-de-Cerdans.

2km ont été réalisés en voie verte, le reste de l'itinéraire empruntant une voie partagée très faiblement circulée.

L'opération a aussi permis de réhabiliter deux ponts ferroviaires dont l'un était interdit à la circulation pour des raisons de sécurité (ci-contre : pont sur le Tech à Manyaques).



➤ EuroVélo8

L'EV8 - reliant le Perthus au Barcarès- a pu être ouverte au public en 2018 grâce au déploiement d'une signalisation directionnelle cyclable continue, notamment dans les traversées d'agglomération (Argelès-sur-mer, Canet-en-Roussillon, et Saint-Cyprien).

Ces actions relayées au niveau français par tous les partenaires du comité d'itinéraire a permis l'ouverture des 850km d'itinéraire entre le Perthus et Menton.

A cette occasion, un carnet de route a été édité et distribué dans le réseau d'offices de tourisme du département.



Le portail national France Vélo Tourisme a intégré l'itinéraire dans son offre nationale en absorbant les données Tourinsoft des territoires (points d'intérêts touristiques, hébergements et restauration).

L'itinéraire a été inauguré au Barcarès le 28 juin 2018.



➤ Plus Belle la Voie - 2ème édition

En 2018, la randonnée Plus Belle la Voie, soutenue logistiquement par le comité d'itinéraire EV8 s'est déroulée du 8 au 21 septembre 2018 (Nice-Peralada).

Une étape a d'ailleurs été organisée à Maureillas-las-Illas le 20 septembre 2018.

➤ Mesures compensatoires sur l'Agouille de la Mar

Une convention de gestion et de suivi a été proposée avec le Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon pour mettre en œuvre les mesures de compensation liées au projet de véloroute de l'Agouille de la Mar dont les travaux sont projetés en 2019 : analyse foncière préalable à l'acquisition de parcelles de compensation, proposition d'un plan de gestion des habitats et espèces sur les futures parcelles acquises, mesures relatives à la gestion du site Natura 2000 et aux zones humides impactées, mesures d'accompagnement pour l'Emyde Lépreuse (recherche des sites de ponte et proposition de mesures).

La convention a été signée le 10 décembre 2017.

➤ Un aménagement double-emploi à la montagne

La piste cyclable de Formiguères à Puyvalador est inscrite au schéma départemental des véloroutes dans la section qui permet de relier Puyvalador à Mont Louis. Dans sa phase étude, ce projet a mûri progressivement afin de répondre à plusieurs problématiques :

- ✓ assurer la liaison sécurisée des cyclistes entre Puyvalador et Formiguères dans une première phase, puis entre Formiguères et Matemale dans une deuxième phase, pour relier les lacs de Matemale et Puyvalador dans le respect du schéma départemental des véloroutes.
- ✓ rendre la RD 118 moins sensible aux congères en période hivernale, sur près de 4 km de longueur.

Pour ce faire, le projet soumis à l'enquête publique se définissait comme un aménagement anti congères valorisé en piste cyclable.

Le projet prévoit donc la construction d'une piste cyclable coté du talus amont (versant sud), qui permet notamment de limiter les effets du vent et donc des congères sur la viabilité de la route. Il se développe sur plus de 4 km et permet d'aménager une largeur de voie cyclable de 2,5 mètres.

Les travaux de terrassement ont été engagés en 2017. Lors de la phase constructive, le franchissement de deux zones humides, dont les enjeux environnementaux n'avaient pas été appréhendés lors des études environnementales a contraint le Département à rechercher des solutions pour limiter l'impact de la future infrastructure et prendre des mesures de protection de ces deux zones humides.

Sur ces deux zones de 150 mètres de longueur, la piste cyclable empruntera un platelage en bois qui reposera sur des micro-pieux dont la profondeur avoisine 8 mètres. 110 micro-pieux ont été réalisés au mois de juin 2018. La pose du platelage et les travaux de chaussées seront réalisés à la suite et devraient être terminés d'ici fin 2018.

De cette manière, et malgré un surcoût de l'ordre de 20% du montant de l'opération, le Département a su répondre de la meilleure des manières à la prise en compte d'une problématique environnementale.



Installation du platelage bois

2.1.4 - Les actions et politiques départementales menées en faveur du développement des énergies renouvelables (EnR)

■ Les programmes départementaux en faveur des énergies renouvelables

Conscient des caractéristiques naturelles de son territoire, le Département a engagé depuis de nombreuses années une politique dynamique de développement des énergies renouvelables qui le place aujourd’hui comme département leader de la région en terme de solaire thermique et de bois énergie.

Enfin, le Département a développé de nombreux partenariats pérennes et structurants qui contribuent au rayonnement des actions engagées et au renforcement de la position « leader » du département en matière d'énergie.

Le soutien au Plan Bois Énergie

Depuis 1998, le Département participe, en partenariat avec l'ADEME et la Région, au financement du Plan Bois Énergie des Pyrénées-Orientales.

L'objectif de ce plan est de développer le recours au bois énergie pour répondre à des besoins de chauffage, tout en contribuant à développer l'économie locale en créant des emplois non délocalisables, à favoriser l'accueil touristique dans nos forêts, à lutter contre le risque incendie, à préserver l'environnement d'émissions polluantes liées à la combustion d'énergies fossiles et à réaliser de substantielles économies pour les maîtres d'ouvrages.

Le bilan du Plan Bois Énergie est, à ce jour, le suivant :

Chiffres clés

- Mise en service de 101 chaufferies automatiques (59 MW de puissance installée), dont **20 nouvelles rien que pour l'année 2015** ;
- **53 000 tonnes de bois consommées par an**, représentant près de 13 970 Tonnes Équivalent Pétrole évitées ;
- Émissions polluantes évitées : **34 465 tonnes de CO2** et 17 tonnes de SO2 qui ne sont pas rejetées dans l'atmosphère ;
- Emplois créés : 33 équivalents emplois permanents et le double d'emplois indirects (Bois Énergie 66, exploitants forestiers, chantier d'insertion, transporteurs, gestionnaires de stockage, maintenance de chaufferie, thermiciens ...) ;
- Filière d'approvisionnement structurée sur plus des ¾ du département (10 zones de stockage financées par le plan bois énergie et 3 stockages tampons) ;
- Environ 750 hectares de forêts travaillés chaque année en dépressage et autres améliorations forestières pour alimenter les installations en fonctionnement sur le département en plaquettes forestières (au profit d'un meilleur aménagement de la forêt et de la lutte contre les incendies). Sur ces 750 hectares, près de 200 hectares sont travaillés localement sur le département.

Le taux de financement des opérations est déterminé de manière collégiale avec la Région, l'ADEME et l'Europe (au titre du FEDER), partenaires du Département sur ce programme.

- Année 2017 : 85 234 € d'aides pour un montant total d'investissement de 402 357 €.
- Année 2018 (en cours) : 80 547 € pour un montant total d'investissement de 547 425 €.

Outre les financements de la Région, de l'ADEME et du FEDER, l'engagement financier du Département sur ce programme depuis 1998 s'élève à près de 3 M €.

13 chaufferies ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département :

- Chaufferie du centre UDSIST de Super Bolquère (1999)
- Col de la Llose (2005)
- Collège de Toulouges (2005)
- Collège de Saint-André (2006)
- Collège de Pia (2007)
- IDEA à Perpignan (2007)
- Maison de site de Paulilles (2008)
- Collège d'Ille sur Têt (2008)
- Atelier des barques de Paulilles (2009)
- Plateforme Thémis Solaire Innovation (2013)
- Collège de Thuir (2014)
- Collège de Millas (2015)
- Hôtel d'Entreprises de l'Espace Entreprise Méditerranée (2015)

A celles-ci s'ajoutent 4 collèges chauffés au bois énergie via leur raccordement à un réseau de chaleur :

- Collège Albert Camus (2003) alimenté par la chaufferie du Lycée Jean Lurçat
- Collège de Font-Romeu (2011) alimenté par la chaufferie du Lycée Climatique et Sportif de Font-Romeu
- Collège d'Arles sur Tech (2013) alimenté par le réseau de chaleur communal
- Collège d'Estagel (2016) alimenté par le réseau de chaleur communal

Le soutien à l'installation Solaire Thermique Collective

Par délibération du 30 juillet 2007, le Département a décidé de mettre en œuvre un programme d'aides relatif au développement de l'énergie solaire thermique (eau chaude solaire) collective, en complément de son aide aux CESI.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les maîtres d'ouvrage publics (collectivités locales) et les personnes morales de droit privé accomplissant une mission de service public.

Chiffres clés

- Depuis sa création, ce programme a permis le financement de **10 opérations** pour un engagement financier du Département de près de **130 000 €**

■ **Les opérations portées par le Département en faveur des énergies renouvelables**



Thémis Solaire Innovation

Les principales missions du site Thémis Solaire Innovation classées par axes sont les suivantes :

- ➔ Axe 1 : Mise en place d'une Offre de services R&D / Innovation Technologique
 - Animation et interface avec les opérateurs
 - Gestion des besoins spécifiques des opérateurs
 - Prospection et action de communications visant à de nouveaux projets de R&D
 - Mise en œuvre des médias de communication et d'information sur site
 - Assistance au développement : faisabilité d'implantations, etc.

- Axe 2 : Mise en place de conférences, séminaires, formations sur le site
 - Montage de formations, coordinations de prestataires, mise en réseau
 - Promotions du site sur des conférences et salons industriels et scientifiques
- Axe 3 : Coordination de l'activité Tourisme scientifique et éducation à l'environnement
 - Coordination des programmes éducatifs développés sur site
 - Mise en place d'expositions et d'animations touristiques
- Axe 4 : Gestion technique et administrative du site
 - Supervision de l'élaboration des contrats
 - Appui technique au fonctionnement
 - Supervision des travaux complémentaires à réaliser sur le site
 - Gestion du personnel

Nouvelles initiatives 2017 et 2018

- Ouverture touristique à l'ensemble des vacances scolaires (animation uniquement en été)
- Participation de Thémis Solaire Innovation à la fête de la nature et aux journées du patrimoine

Dépenses programmées en 2018 :

- Ressources Humaines : 256 650 €
- Soutien d'une offre de services R&D : 4 000 €
- Organisation d'événements, formations pour l'année 2018 : 7 000 €
- Activité tourisme scientifique éducation à l'environnement : 34 600 €
- Gestion technique et administrative du site : 68 900 €

Total des dépenses de fonctionnement de TSI en 2018 : 371 150 €

Recettes prévues en 2018 :

- Revenus annuels location du foncier du site : 26 000 €
- Revenus annuels location des bureaux : 19 000 €
- Revenus annuels location équipements maison du site : 1 150 €
- Revenus annuels vente d'électricité : 18 500 €
- Revenus annuels régie de recette lié à l'activité touristique : 17 500 €

Total des revenus prévus par TSI en 2018 : 82 150 €

Pourcentage d'autofinancement prévisionnel de TSI en 2018 : 22 %

Chiffres clés

■ R&D et Innovation Technologique

5 Projets en opération :

- Laboratoire PROMES CNRS – PEGASE (Hybride Thermodynamique Tour / Gaz Naturel)
- Société SUBSOL - PHOC-PV (Photovoltaïque concentré)
- Société Solar EUROMED - Augustin Fresnel (Thermodynamique Fresnel)
- Société EDF EN /EXOSUN – CENSOL-PV (Photovoltaïque)
- Société Météo France – Station Météo (Données Météo)

3 Projets en développement :

- Laboratoire PROMES CNRS – Next CSP (Thermodynamique 4em Génération)
- Société SUNERGIE filiale TECSOL - THEMIS-PV (Photovoltaïque)
- Société ENGIE Green - Photovoltaïque + Stockage par volant d'inertie

10 Structures implantées dans le bâtiment Innovation

- Laboratoire CNRS – PROMES
- STRMTG
- Pôle de Compétitivité DERBI
- Bois Énergies 66
- Energimm
- Eformadis
- SigmaVision
- Subsol
- Baz Industries
- SunCNIM

Chiffres clés

■ Éducation Environnement

69 Classes accueillies en 2018 (au 01/10/2018)

dont 7 dans le cadre des journées pédagogiques, 53 dans le cadre de classe de neige/verte ou simple visite et 9 dans le cadre de visite technique (Lycéens ou étudiants)

Thématiques :

- Soleil, source d'énergie (cycle 3 et cycle 4)
- Soleil et civilisations (cycle 3)

■ Tourisme Scientifique

6 826 visiteurs accueillis sur l'année 2018 entre l'ouverture hivernale et l'ouverture estivale.



■ Événements

Organisation de la troisième édition Raid Thémis Natur'Energies, compétition sport/nature dédiée aux entreprises EnR (15 équipes inscrites, 80 participants).

L'installation de centrales hydroélectriques sur les barrages de Vinça et sur l'Agly

Dès l'origine de la création de ces 2 barrages écrêteurs, la construction et l'exploitation d'usines hydroélectriques permettant de valoriser les débits rejetés ont été envisagées, en complément des objectifs premiers des ouvrages, à savoir le soutien d'étiage et l'écrêtement des crues.

A l'heure où il convient de mettre en œuvre une politique de valorisation des énergies renouvelables, de lutte contre le changement climatique (limitation de la production de gaz à effet de serre) et de sécurisation de l'approvisionnement énergétique français, la réalisation de tels projets paraît primordiale et porteuse d'avenir.

Malheureusement, en raison de problématiques réglementaires et fiscales, ces opérations ont dû être arrêtées.

■ La poursuite des partenariats avec les acteurs locaux en faveur des énergies renouvelables

Le Département a développé d'étroits partenariats avec des acteurs engagés en faveur des énergies renouvelables, tels que :

- × Le pôle de compétitivité DERBI,
- × Le SYDEEL 66
- × Bois Énergie 66
- × Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, le futur Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes.

L'appui départemental au Pôle de Compétitivité DERBI

En raison de sa forte implication en faveur du développement des énergies renouvelables, le Département a décidé en 2005, d'adhérer, en qualité de membre de droit, à l'association DERBI, association qui a pour objectif d'assurer l'animation, la coordination et la gestion du pôle de compétitivité éponyme. **Il est à noter que le Département fait partie des membres fondateurs du Pôle et a participé, très activement, à l'ensemble des échanges et travaux préalables à sa création.**

Aujourd'hui, le pôle de compétitivité DERBI a permis d'amorcer une véritable démarche partenariale réunissant 168 membres, dont 101 entreprises et 8 collectivités et partenaires institutionnels, dont le Département des Pyrénées-Orientales. Ainsi depuis la création du pôle, ce sont 276 projets qui ont été labellisés représentant 720M€ d'investissement soutenus par des fonds publics à hauteur de 144 M€.

Le Pôle de compétitivité DERBI, à partir de 4 implantations géographiques (Perpignan, Montpellier, Toulouse et Albi), dispose de moyens déployés à travers différents partenariats collaboratifs susceptibles de développer la filière « solaire à haut rendement » dans le cadre de la 3S et de contribuer au débat national sur la transition énergétique et cela pour un budget global 2017 de 771 667 € HT.

En 2018, le Département accompagne le Pôle s'agissant de la création d'un réseau touristique départemental sur le thème des Énergies Renouvelables.

Partenariat avec le SYDEEL et Bois Énergie 66

Une convention cadre de partenariat a été signée le 12 juin 2015 entre le Département, Bois Énergie 66 et le SYDEEL.

Cette convention, établie sur la période 2015 / 2017, a pour objet de formaliser le principe d'un partenariat actif et concerté entre ces trois signataires, en matière d'actions ayant pour finalité la maîtrise des consommation énergétiques et le développement des EnR.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- organisations d'actions de sensibilisation au bénéfice des collectivités locales (élus et techniciens), du grand public et du public scolaire ;
- coordination et complémentarité des réseaux d'échanges entre collectivités ;
- échange d'informations et de données relatives au territoire départemental ;
- développement d'un réseau de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

2.2 - Les politiques départementales menées en faveur de la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux

La finalité relative à la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux, est en interrelation avec les 6 ODD suivants :



2.2.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la préservation de la biodiversité

■ La mise en œuvre du Schéma départemental des espaces naturels

Les Pyrénées-Orientales présente un patrimoine naturel d'une richesse exceptionnelle. Le Département a donc une responsabilité vis à vis de ces espaces naturels et a choisi de s'investir pour les préserver et les valoriser.

Élaboré dans un cadre partenarial, le Schéma Départemental des Espaces Naturels constitue le document de référence sur lequel le Départemental s'appuie pour mettre en œuvre sa politique autour de 4 axes majeurs :

- Acquérir des connaissances naturalistes
- Maîtriser le foncier (outil zone de préemption ENS)
- Soutenir les programmes de préservation des espaces et des espèces
- Faire découvrir les espaces naturels
- Sensibiliser le public

Dans ce cadre, le Département s'engage annuellement pour inventorier, aménager, maintenir, restaurer et faire connaître l'ensemble des espaces naturels du département, selon deux modalités d'intervention : le Département en tant que maître d'ouvrage et en tant que partenaire technique et financier.

La gestion par le Département de deux réserves naturelles



La Réserve naturelle régionale de Nyer

La Réserve naturelle régionale de Nyer est une propriété départementale préservée, constituée de 2 200 ha de zone de montagne où se développe une vie animale et végétale riche et diversifiée. Les objectifs du site sont la protection et la gestion du patrimoine naturel, ainsi que l'accueil et la sensibilisation à l'environnement. Le maintien des activités humaines, en adéquation avec les objectifs de conservation et de protection, est également une des missions du gestionnaire qu'est le Département.

Principales actions menées

- Les suivis scientifiques : rapaces rupestres (Aigle royal, Gypaète barbu, Faucon pèlerin...), suivi piscicole, suivi des grands prédateurs (Loup, Ours) et des galliformes de montagne (Lagopède alpin, Grand tétras), suivi des oiseaux communs (programme national STOC EPS), suivi de gîtes à chiroptères à enjeux nationaux, participation à l'enquête nationale sur les hirondelles de fenêtre...
- Le suivi des appareils photographiques automatiques mis en place pour l'amélioration des connaissances,
- Le suivi d'une des plus importantes colonies de Petit rhinolophe (chauves-souris) de la région,
- La surveillance du site
- L'encadrement des activités pastorales, le suivi des charges et calendriers pastoraux,
- La gestion des activités cynégétiques et la participation aux comptages des ongulés,
- La poursuite des actions d'éducation à l'environnement : accueil de scolaires (14 classes dont 3 mixtes), de personnes en situation de handicap (9 groupes, 57 personnes porteuses de handicap sensibilisées), balades en calèches pour tous l'été (environ 500 personnes), programme d'animations estivales, participation à la Fête nationale de la Nature, spectacles et animations spécifiques sur les chauves-souris, entretien des sentiers et restauration du sentier des gorges suite à un éboulement.... ;
- Le suivi des demandes de manifestations sportives,
- La poursuite de l'intégration des données dans le SIG SERENA,
- L'animation du site Natura 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » et la participation aux comités de pilotage des sites Natura 2 000 « Massif du Puigmal » et « Puigmal Carança »,
- La participation au dispositif « SOS Chauves-souris » en tant que relais départemental
- La participation au rapatriement d'animaux sauvages blessés et/ou en détresse au centre régional de sauvegarde faune sauvage de Villeveyrac (34)



Nouvelles actions :

- Appui technique pour la demande d'autorisation de travaux dans une RNR : construction d'une cabane pastorale ;
- Expertises écologiques et appuis techniques dans le cadre de projets de travaux hors territoire de la RNR (travaux d'abattage d'arbres sur route, projet photovoltaïque...)
- Appui technique à plusieurs études d'incidences Natura 2000

- Modification du tracé du sentier d'interprétation reliant Nyer et Mantet pour faciliter l'accès au territoire de la Réserve à un plus large public ;
- Protection des colonies de chauves-souris de la mine de Montalba-le-Château, par installation d'une grille en fer forgé, dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 ;
- Réalisation, de 100 nichoirs à chauves-souris, par un ESAT, avec du bois local ;
- Mise à disposition et/ou installation de nichoirs à chauves-souris auprès de collectivités, particuliers mais également agriculteurs et viticulteurs.
- Participation à la journée des Mines de Can Palomeres (Malgrat de Mar) : présentation de l'expérience du Département dans la protection des colonies de chauves-souris de la grotte de Fuilla ;
- Participation à la fête des jardins d'Argelès sur mer ;
- Animations « chauves-souris » à la médiathèque de Prades et dans plusieurs établissements scolaires ;
- Participation à l'exposition dédiée à l'anniversaire du cinquantenaire du Comité de la Nature des Pyrénées-Orientales : **+ de 500 personnes**



Budget

- 78 900 € en fonctionnement
- 14 375 € en investissement (dont 13 651 € pour travaux de fermeture des mines de Montalba dans le cadre d'un financement Natura 2000)

Indicateurs de réalisations et de résultats

- 1 nouvelle place de chant Grand tétras confirmée
- 320 Petits rhinolophes dont plus de 88 jeunes de l'année
- 10 087 chauves-souris recensées
- **40** SOS « chauves-souris » traités qui concernaient 44 chauves-souris en détresse dont 23 ont pu être relâchées et 6 ont été rapatriées

Chiffres clés

- 304 élèves accueillis
- environ 1 500 personnes accueillies à la maison de la Réserve en juillet et août
- près de 1 000 personnes sensibilisées à la préservation des chauves-souris à travers la visite de l'exposition, les animations spécifiques et les soirées spectacles



La Réserve Naturelle Marine de Cerbère - Banyuls

La Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, première réserve marine française, a été créée le 26 février 1974 par arrêté interministériel. Depuis 1977, sa gestion est confiée au Département des Pyrénées-Orientales.

La superficie totale de la Réserve est de 650 hectares. Elle s'étire sur 6.5 km de côte entre Banyuls-sur-mer et Cerbère et s'étend sur 2 km vers le large. Elle présente 2 niveaux de protection : une zone protégée correspondant à la plus grande superficie de l'espace soit près de 600 hectares où la majorité

des activités humaines sont réglementées et une zone de protection renforcée de 65 hectares où toutes les activités humaines y sont interdites.

Inscrite sur la liste verte internationale de l'IUCN, qui reconnaît la qualité de la gestion menée ainsi que la place accordée à la gouvernance, la Réserve Marine garantit la protection et la diversité des espèces animales et végétales mais également du milieu dans lequel elles vivent.

Un plan de gestion prévoit les actions et missions à réaliser afin d'atteindre ces objectifs :

- la surveillance du site,
- les suivis scientifiques réalisés en externe, interne et partenariat afin de connaître et suivre l'évolution du milieu marin de manière à gérer les activités humaines en conséquence,
- la gestion de l'activité humaine donc l'objectif étant de faire cohabiter les différentes activités dans le respect de l'environnement,
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement par le biais d'animations pédagogiques avec les scolaires et des visiteurs du sentier sous marin.
- l'accueil du public et l'aménagement du site afin de préserver cet espace naturel exceptionnel.

Actions poursuivies

En application de son troisième plan de gestion 2015-2019, la Réserve Marine réalise les actions suivantes :

- La surveillance du site
- La réalisation de suivis scientifiques
- La gestion des activités humaines
- Les animations pédagogiques et autres actions de sensibilisation
- L'accueil du public



Nouvelles actions menées en 2017/2018

- Maintien de la surveillance du site,
- Suivi de la prolifération des algues filamenteuses et de l'impact sur les gorgones,
- Suivi de la grande nacre suite à l'apparition d'un parasite entraînant un taux de mortalité important,
- Réalisation d'une cartographie des herbiers de posidonies de la Réserve à l'aide de moyens innovants (drone, sonar),
- Suivi sur l'état de conservation du coralligène,
- Renouvellement du conseil scientifique de la Réserve,
- Mise en place d'un texte réglementaire encadrant la plongée dans la Réserve,
- Rajout de 4 bouées écologiques pour les structures de plongée et les plaisanciers,
- Maintien de l'offre pédagogique en partenariat avec le Biodiversarium de Banyuls,
- Mise à disposition d'un « Tiralo » pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au sentier sous marin.



Budget

- Le budget global consacré à la réalisation des différentes actions de la réserve s'élève à 430 000 €

Indicateurs de réalisations

La présence régulière des agents sur site lors des surveillances permet d'informer les usagers, avoir une meilleure connaissance de la fréquentation et limiter les infractions. Les suivis scientifiques sont essentiels dans la gestion du site. Ils permettent de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le milieu. La Réserve Marine attire de nombreux visiteurs. Les activités y sont encadrées afin de les rendre compatibles avec la préservation du site. La sensibilisation est essentielle pour informer le public sur les spécificités de cet espace protégé. Elle permet de faire prendre conscience de la fragilité du milieu.

Chiffres clés

- Plus de 250 jours de présence sur le terrain représentant plus de 1000 heures de surveillance,
- Une dizaine de suivis réalisés chaque année en interne, externe et partenariat,
- 650 mérous comptabilisés lors du dernier comptage en septembre 2017 soit une augmentation de 30 % par rapport à 2014,
- Entre 25 000 et 30 000 visiteurs sur le sentier sous marin,
- Plus de 30 000 plongeurs découvrent la faune et la flore de la réserve. Ils bénéficient pour cela de 25 bouées écologiques qui réduisent l'impact des ancrages sur le fond,
- 1 200 élèves accueillis lors des animations pédagogiques organisées par la réserve,
- 1400 personnes participent chaque été à des actions de sensibilisation gratuites autour du sentier sous marin.

Animation d'un réseau technique des gestionnaires d'espaces naturels

Afin de fédérer les acteurs de la protection de la biodiversité, le Département anime un réseau technique (composé d'agents du PNR, Syndicat mixte Canigo Grand Site, réserves naturelles, ONF...) pour mutualiser, échanger et mettre en commun les savoirs-faire. Ce réseau mène diverses réflexions relatives à des projets qui concourent à faire respecter et découvrir la richesse des paysages et des milieux naturels des Pyrénées-Orientales (par exemple la Fête de la Nature).

Pour permettre d'améliorer la communication entre chaque membre du réseau et ses partenaires plusieurs outils ont été développés : un extranet, des newsletters et des rencontres du réseau (2 réunions/an).

L'Agenda Nature

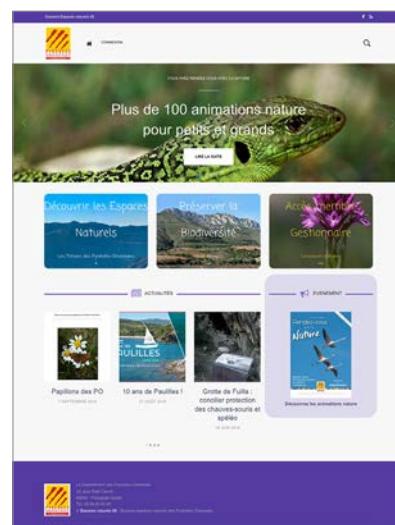
La première édition a permis en 2018 de rassembler une offre d'activités nature sur la période Juillet-Octobre. Plus de 150 animations sur l'ensemble du territoire départemental sont proposées par le Département et les autres gestionnaires d'espaces naturels (Syndicat du Canigo, Rivage, Fédération des réserves naturelles catalanes, PNR, PMCU, associations locales...). Cet outil a permis d'une part de sensibiliser le public à la préservation de la nature et d'autre part de proposer une offre d'écotourisme nécessaire au développement durable des territoires ruraux.

Le guide des espaces naturels

Cet outil développé en 2018 et finalisé en 2019, permettra de réunir dans une brochure un réseau de sites naturels pour valoriser, tout au long de l'année, les trésors des Pyrénées-Orientales.

Le site web « espaces naturels 66 »

Ce site permet de visualiser l'ensemble des sites naturels du guide dans une interface numérique permettant de développer le niveau d'information (documents en téléchargement, animations, horaires, tarifs...). Ce portail web est également destiné aux collectivités, professionnels et particuliers désireux de s'impliquer pour la biodiversité. Une boîte à outils et des conseils techniques y sont référencés pour faciliter la recherche de bonnes pratiques en faveur de la nature. Une version bêta est en cours de structuration.



Conciliation des usages en milieu naturel

Face au développement des manifestations sportives et au regard de l'accroissement continu de certaines pratiques en milieu naturel ayant des conséquences souvent impactantes liées au conflit d'usage, aux dégradations de sentiers ..., le réseau technique des gestionnaires d'espaces naturels, animé par le Département, a souhaité accompagner et faciliter les démarches des organisateurs de manifestations sportives en éditant **un guide technique**.

Concrètement, il s'agit de concilier les événements sportifs avec la préservation des milieux naturels et des usages. Il n'est pas toujours facile en effet pour des organisateurs d'événements sportifs d'appréhender les aspects réglementaires à respecter, propres aux territoires de montagne. Réalisé en concertation, ce guide technique permet d'identifier concrètement des mesures pour concilier les événements sportifs avec la préservation des milieux naturels. Une rencontre départementale en présence d'une centaine d'organisateurs locaux de manifestations sportives a eu lieu en avril 2018 permettant de diffuser et de présenter ce nouvel outil de référence.



L'action du Département en faveur de la préservation et la valorisation des zones humides

Le Département a priorisé son intervention sur un milieu naturel particulièrement fragile et important à l'échelle du territoire des Pyrénées Orientales. Les zones humides constituent un écosystème vulnérable pour lequel le Département déploie de multiples outils :

- **Foncier** : le Département établit une **veille foncière** sur ces secteurs grâce à l'instauration de ZPENS (acquisition commune Argelès sur mer 6 ha – ZH Tamariguier)
- **Connaissances** : le Département **met à disposition** des collectivités et des partenaires son atlas départemental des zones humides ainsi que les outils pédagogiques produits
- **Gestion directe** de zones humides : le Département assure la préservation, gestion, entretien et animations de propriétés (Réserves de la Raho, site des Dosses, Aulnaie d'Argelès)
- **Accompagnement technique** : le Département intervient pour l'élaboration de stratégies à l'échelle des bassins versants (Têt, Tech...), pour la réalisation de plan de gestion (Bouillouses, Formiguères...) et la mise en œuvre de plan de gestion et de modification de pratiques (prades de la plaine).
- **Veille stratégique** : Le Département assure le suivi de la planification (SCOT-PLU), des projets d'aménagement et des mesures compensatoires afin de veiller à la bonne prise en compte des zones humides
- **Pédagogie** : Le Département réalise et diffuse des outils pédagogiques et initie des projets pour les collégiens en lien avec les zones humides.

Formation sur la biodiversité

Le Département en partenariat avec le CNFPT a développé une offre de formations sur le développement durable à l'attention des collectivités, dont l'une d'entre elles en 2017 concernait la biodiversité : « un atout pour votre territoire ». Le CEN, l'association Label Bleu et la commune de Canohès sont intervenus afin de donner des clés de compréhension sur les enjeux et les outils pour préserver la biodiversité locale. Pour la 2^e édition, **15 participants** (élus et agent) ont suivi cette formation et se sont vus remettre un guide pratique et technique.

Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement routiers

Le Département est maître d'ouvrage d'infrastructures routières et d'ouvrages d'art. Par sa compétence liée à la préservation des espaces naturels, l'accompagnement de ces projets dès leur conception permet de répondre plus rapidement et efficacement à la séquence éviter, réduire et compenser réaffirmée par l'État dans la loi Biodiversité. Depuis 2016, un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels a été mis en place dans le cadre de mesures compensatoires liées :

- aux travaux de sécurisation entre Banyuls sur Mer et Cerbère de la RD 914,
- à la création de la voie verte de l'agouille de la mar,
- au projet de contournement Perpignan Sud,
- à la poursuite de la Vélittorale.

Soutien financier pour les sites naturels et la biodiversité

Dans une logique de cohérence et de synergie avec les politiques déjà mises en place par ses partenaires, le Département intervient pour soutenir la mise en œuvre du réseau des réserves naturelles et Natura 2 000 sur l'ensemble du territoire départemental, la restauration des corridors écologiques, les plans nationaux d'actions et la valorisation des paysages.

La politique en faveur de la préservation des espaces naturels passe notamment par l'attribution de financements à des organismes qui participent à la politique départementale en contribuant à l'atteinte des objectifs du SDEN.

Ainsi, le Département a soutenu :

- ✗ la Fédération des réserves naturelles catalanes : 30 000 € pour financer le projet tourisme de nature et 166 000 € pour les salaires,
- ✗ la commune d'Argelès sur mer : 22 000 € pour le financement du poste de conservateur de la réserve naturelle du Mas Larrieu,
- ✗ le syndicat mixte Canigó Grand Site : 65 000 € pour financer les opérations d'animation et 40 000 € pour l'éco-mobilité du massif du Canigó,
- ✗ le Groupement Ornithologique du Roussillon : 7 501 € pour financer le plan national d'actions de l'Emyde lépreuse,
- ✗ le syndicat de gestion de bassin versant de l'Aude : 13 000€ pour financer des travaux de restauration et un sentier d'interprétation en zone humide montagnarde,
- ✗ la Chambre d'Agriculture : 3 614,42 € pour le financement de l'animation de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité,
- ✗ le CEN : 10 000 € pour l'animation foncière et la gestion d'espaces naturels sensibles,
- ✗ la Société Mycologique et Botanique de Catalogne nord (SMBCN) : 600 € pour le financement d'inventaires botaniques sur certains espaces naturels recensés au SDEN.

Chaque année, environ 300 000 € sont ainsi destinés à l'accompagnement d'actions de suivis naturalistes, d'aménagement doux, de travaux d'entretien mais aussi de soutien à l'emploi.

Des articulations sont également recherchées avec les politiques spécifiques à certains milieux naturels (les massifs forestiers et les espaces agricoles) afin de favoriser la biodiversité sur ces espaces.

■ L'action du Département en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable

La politique départementale d'EEDD

Votée le 18 février 2010, la politique départementale d' Education à l'Environnement vers le Développement Durable (EEDD) a pour finalités, d'une part de permettre de mieux connaître et préserver l'environnement et le cadre de vie, d'autre part de favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur du développement durable.

Cette politique départementale a pour objectif principal **le renforcement et la structuration de l'offre pédagogique dans le territoire des Pyrénées-Orientales** dans un souci d'équité territoriale et sociale.

Cette politique contribue également à **la consolidation économique, au maintien de l'emploi, à la professionnalisation et à la structuration** du secteur d'activités de l'EEDD.

Elle favorise ainsi l'essor d'une **culture du développement durable** et participe à la construction d'un cadre de vie de qualité, pour tous et sur tout le département.

La politique départementale d'éducation à l'environnement vers un développement durable est fondée sur la mise en œuvre d'actions éducatives cohérentes et structurées, et sur une réelle dynamique partenariale.

Ces actions de sensibilisation, d'éducation et de formation, plus nombreuses, accessibles à tous les publics, doivent être ancrées dans le contexte territorial, construites collectivement et inscrites dans la durée.

Dans le cadre de cette politique, les actions menées se déclinent en 4 axes :

1. Développement de l'offre pédagogique sur les 7 sites naturels du Département avec comme stratégie la diversification des publics et le renforcement des actions.
2. Développement de l'action éducative du Département à destination des collégiens par la mise en place notamment d'un appel à projets scolaires « Collèges 21 ».
3. Poursuite et conception d'actions éducatives avec les différents services du Département hors des 7 sites naturels (Développement Durable, Eau, Forêt, Agriculture, Éducation, Jeunesse, Thémis Solaire Innovation...) en assurant leur développement et un accompagnement technique.
4. Accompagnement des dynamiques territoriales et des initiatives d'éducation à l'environnement vers un développement durable par un soutien technique et financier auprès des principaux partenaires (Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, Syndicat Mixte du Canigou Grand Site, Parc Naturel Marin du Golfe du Lion...) et des acteurs de l'EEDD (associations, collectivités, réseaux, entreprises...).

Principales actions 2017/2018

■ Programme Pédagogique Collèges 21 :

- Conception et mise en œuvre de la nouvelle offre pédagogique 2017 pour les collégiens du département (hors PNR) en collaboration avec 17 structures locales (33 projets pédagogiques).
- Conception et mise en œuvre de la nouvelle offre pédagogique 2018 pour les collégiens du département (hors PNR) en collaboration avec 20 structures locales (32 projets pédagogiques).

■ Sites naturels du Département :

- Site des Dosses : conceptions de nouveaux outils pédagogiques scolaires et grand public,
- Sur tous les sites : développement et mise en place de nouvelles activités grand public pour la Fête de la Nature, ouverture de l'offre à l'ensemble des sites culturels gérés par le Département et ouverture de la communication aux principaux partenaires.
- Sur 4 sites : mise en place de journées de formations intitulées animations pédagogiques pour les enseignants, en partenariat avec les Services Départementaux de l'Éducation Nationale.



■ Autres services :

- Conception d'une exposition pédagogique sur le thème des forêts des Pyrénées-Orientales en collaboration avec la Médiathèque Départementale et plusieurs partenaires locaux (action toujours en cours).
- Collaboration au projet transfrontalier ECTAdapt sur l'axe sensibilisation (2 actions).
- Communication autour du jeu éducatif « Enquête au feu » et exploitation pédagogique par certaines structures.
- Participation à la journée Jeunesse (DEJS, juillet 2018) et animation d'ateliers de sensibilisation.

■ Partenaires ou/et acteurs EEDD :

- Accompagnements techniques et financiers de plusieurs structures associatives d'EEDD, collectivités, Parc Naturel Régional, Réserves Naturelles....
- Renforcement du partenariat avec l'Éducation Nationale (mission académique EDD, académie de Montpellier) et participation au comité de labellisation E3D.
- Contribution à la réalisation de la journée départementale de l'éducation à l'environnement, menée par le réseau départemental d'EEDD Tram 66 (Sorède en 2017, Toulouges en 2018).
- Accompagnement à la mise en place d'une journée régionale d'éducation à l'eau pour les professionnels (réseau régional EEDD)
- Mise en place et pilotage d'un groupe de travail Coin Nature dans les collèges.

Budget

Budget alloué par la collectivité : **122 000 € / an** (hors budget spécifique aux sites naturels, autres services et temps agents concernés), dont **110 000 € / an** environ pour les aides octroyées.

Principaux indicateurs de réalisations et de résultats 2017 / 2018

La politique du Département est fondée sur la mise en œuvre d'**actions éducatives cohérentes et structurées**, et sur une réelle **dynamique partenariale**. Il s'agit :

- D'augmenter et d'équilibrer le nombre d'actions pédagogiques sur tout le territoire (renforcement et **équité territoriale**),
- De s'adresser à tous, en priorité les scolaires, le grand public, les professionnels, les personnes en situation de handicap, les élus... (diversification et **équité sociale**),
- De cibler des thématiques prioritaires : la biodiversité, les corridors écologiques, l'eau, le développement durable, les énergies, les déchets...
- De participer à la **consolidation économique des structures professionnelles de l'EEDD**, à la professionnalisation des acteurs, au maintien de l'emploi et à la structuration de ce secteur d'activités, afin d'encourager le développement de comportements écocitoyens (à l'échelle individuelle) et **écoresponsables** (à une échelle collective) dans les Pyrénées-Orientales.

Indicateurs de réalisations par an :

- Nombre de programmes soutenus auprès de nos partenaires (hors Collège 21) : environ **15**
- Nombre de projets pédagogiques soutenus dans le cadre du programme Collège 21 : **33** pour l'année 2017-2018 et **32** pour l'année 2018-2019 (en 7 ans les demandes sont de plus en plus nombreuses de la part des collèges et le nombre d'actions a augmenté de 55 % depuis la création de l'offre)
- Nombre d'actions éducatives mises en place sur les 7 sites naturels du CD66 :
 - **24** types d'activités proposées (CD 66) pour tout public dans le cadre de la Fête de la Nature en 2017 et **43** types d'activités proposées (CD 66) en 2018
 - **19** types d'activités proposées pour tous les publics tout au long de l'année (hors Fête de la Nature).
- Nombre d'actions éducatives mises en place sur les autres sites ou services du Département : 4 (Themis, forêt)

Indicateurs de résultats par an :

- Nombre de personnes ayant bénéficié des actions mis en place par an : environ **20 000 personnes** dont 10 000 jeunes
- Nombre de structures ayant bénéficié du soutien financier du Département :
 - dans le cadre de subventions : **7** ;
 - dans le cadre de l'appel à projet Collège 21 : **17 (2017) et 20 (2018)** ;
 - dans le cadre de prestations durant la Fête de la Nature : **15 (2017) et 25 (2018)** ;
- Nombre de collèges ayant bénéficié du programme Collège 21 : **22 sur l'année 2016 / 2017 et 22 sur l'année 2017 / 2018**

Chiffres clés

Nombre d'opérations soutenues durant l'année 2017 : environ **34 programmes** concernant les 4 axes.

Nombre de personnes sensibilisées : environ **20 000 personnes** concernant les 4 axes (uniquement actions EEDD)

2.2.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la protection et de la gestion de la ressource en eau

■ La politique départementale en faveur de la préservation et de la gestion de la ressource en eau

Depuis de nombreuses années, le Département a développé une politique particulièrement volontariste en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau. Pour ne citer que quelques exemples :

- Participation à la création en 2009 d'un Syndicat Mixte pour la gestion et la protection des nappes de la plaine du Roussillon et élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des nappes,
- Réflexion stratégique sur l'alimentation en eau potable de la population des Pyrénées Orientales à l'horizon 2030/2050
- Mise en œuvre d'une politique départementale pour la réalisation d'économie d'eau potable, afin d'être en capacité de répondre aux futurs besoins.

Les actions en faveur des collectivités locales des Pyrénées-Orientales

En 2018, l'accompagnement du Département auprès des collectivités et autres structures a été poursuivi, à travers :

- × le maintien des aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour les réparations de réseaux d'eau potable des communes.
- × la mise en place de journées techniques et de formations spécifiques délocalisées avec le CNFPT dans les domaines de l'eau et assainissement et qui s'inscrivent dans l'offre de formations sur le développement durable.
- × La poursuite de l'animation de la Charte Qualité pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable, qui constitue un guide de bonnes pratiques à l'usage de l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau potable.
- × La rencontre de tous les EPCI-FI ne disposant pas encore des compétences en eau et assainissement pour les sensibiliser aux problématiques de l'alimentation en eau potable et à la nécessité d'anticiper la raréfaction des ressources.
- × La rencontre des collectivités pour leur exposer la nécessité de se structurer collectivement pour l'approvisionnement en eau potable compte tenu de l'état des ressources en eau, de l'augmentation démographique prévue et des effets du réchauffement climatique.



Chiffres clés

- Budget départemental alloué aux réhabilitations des réseaux d'eau potable : **864 367 M€** pour 2018.
- Budget de l'Agence de l'eau alloué aux réhabilitations des réseaux d'eau potable dans le contrat du contrat départemental : **77 861 M€** pour 2018

Montant des travaux aidés en 2018 : **6 165 069 M€**

■ La politique départementale de lutte contre les pollutions des milieux et des êtres vivants par les produits phytosanitaires

La contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides est de plus en plus préoccupante, notamment quand les captages exploités pour l'alimentation en eau potable des collectivités sont touchés (problématiques environnementales et sanitaires).

Le Département en tant qu'utilisateur de produits phytosanitaires, mais aussi en tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités, a un rôle important à jouer en matière d'exemplarité, de sensibilisation et d'accompagnement vers des pratiques économes en pesticides.

Depuis 2008, de nombreuses actions ont été réalisées ou soutenues par le Département pour améliorer les pratiques :

- × La présence dans le service technique **d'une chargée de mission Pesticides spécialisée** pour accompagner les collectivités et les autres acteurs du territoire sur ces thématiques.
- × **La mise en place d'actions de sensibilisation et la mise à disposition d'outils de communication en faveur du grand public.**
- × **L'organisation de formations ou journées techniques à destination des gestionnaires d'espaces publics ou privés.**
- × **Le soutien aux collectivités pour la reconquête de la qualité des eaux** (bassins d'alimentation des captages contaminés - captages prioritaires et non prioritaires). A ce jour, plusieurs collectivités ont bénéficié de l'accompagnement technique et de l'expertise du Département.
- × **L'accompagnement des collectivités locales des Pyrénées-Orientales**

Principales actions menées en 2018

- Participation à la troisième journée des bienfaits du végétal dans nos villes et villages, à destination des élus et techniciens des espaces publics
- Organisation d'une journée de formation sur l'entretien des espaces publics sans pesticides : la gestion des espaces sensibles (cimetières et stades)
- Organisation d'une journée technique sur la préservation de la ressource en eau pour les gestionnaires de campings
- Interventions lors de la semaine des alternatives aux pesticides : Ouverture de la semaine (2 soirées de conférence sur l'alimentation et l'agroécologie), animation sur le site de Paulilles, interventions dans les classes de 6ème et 5ème des collèges.
- Soutien au Collectif Alternatif aux Pesticides 66.
- Mise à disposition d'outils de communication grand public (livrets « jardiner sans pesticides » et classeurs de fiches cultures bio).
- Démarche interne de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires : labellisation « engagé zéro phyto » du Département.
- Accompagnement technique pour la reconquête de la qualité de l'eau (aires d'alimentations des captages classés prioritaires).
- Aide forfaitaire afin d'inciter les collectivités à réaliser les travaux de mises aux normes des potences agricoles communales.

Chiffres clés

- Nombre de classeurs « fiches cultures Bio » imprimés : **5 000**
- **Zéro** : Suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les services du Département (Routes, Sites, Pépinières, Espaces verts, Collèges....)
- 15 000 € d'aides pour la mise aux normes des potences agricoles.

2.2.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'agriculture et de la forêt

■ Le soutien à l'agriculture biologique

Le soutien à la filière départementale

Depuis 2013, le département des Pyrénées-Orientales est devenu l'un des départements leader en matière d'agriculture biologique avec 26,4 % de Surface Agricole Utile conduite suivant ce mode de production (contre près de 6,6% au niveau national). C'est le deuxième département au plan national.



Au-delà des chiffres, ce résultat vient récompenser le travail réalisé depuis de nombreuses années par les professionnels et les structures de développement agricole départementales soutenus activement par le Département au travers notamment des chartes départementales de partenariat dont la première « **Ambition Bio 2017** » a été signée avec le CIVAM BIO 66 en 2014.

Chiffres clés – pour mémoire

- Nombre d'exploitations ayant fait le choix d'un mode de conduite en agriculture biologique : **669** en 2017 pour une surface agricole représentant **26,4 % de la SAU départementale**
- **Le budget moyen annuel alloué au développement de l'agriculture biologique est d'environ 400 000 €** (animation de la filière, appui technique, expérimentation, aide à l'investissement dans les entreprises bio et sur les exploitations...) et se décompose par grandes masses comme suit :
 - Aide au fonctionnement des structures qui œuvrent au développement de l'AB : 275 000 € / an dont 135 000 €, pour le CIVAM Bio.
 - Aide à l'investissement auprès des entreprises de mise en marché ou de transformation des produits bio : 50 000 € en moyenne /an.

Au-delà de l'appui financier à la filière, plusieurs **programmes transversaux innovants** sont mis en œuvre tous les ans (50 000 €/an) :

- **Développement de la traction animale** pour limiter l'usage des herbicides chimiques et favoriser la qualité du sol. Prise en charge à hauteur de 40 % du coût d'acquisition du mulet et du matériel de labour.
- **Préservation de la biodiversité et soutien à la filière apicole** avec un soutien financier au syndicat apicole (Union Syndicale Apicole du Roussillon - USAR) et l'installation de ruches sentinelles de l'environnement sur le territoire départemental qui permet pendant la récolte annuelle du miel une communication sur l'implication de la collectivité dans le maintien du métier d'apiculteur, la préservation de l'abeille et de la biodiversité au sens large.
- Mise à disposition aux agriculteurs bio par la Pépinière Départementale de plants pour la **création de haies composites afin de développer la biodiversité et héberger les auxiliaires de cultures** et ainsi limiter le recours aux intrants chimiques : (2 000 arbres /an),
- **Lutte alternative contre un ravageur de la vigne (Eudémis – ver de la grappe)**
La maîtrise souvent difficile de ce ravageur des grains de raisin fait partie des freins au développement de la viticulture biologique.
L'objectif de cette expérimentation vise à démontrer l'efficacité des produits naturels contre l'Eudémis (les phéromones) afin de supprimer les insecticides chimiques et **faciliter à terme une transition vers un mode d'exploitation 100 % bio**, notamment sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable contaminés par les pesticides et classés prioritaires pour la reconquête de la qualité de l'eau, à savoir :
 - le secteur de la vallée de l'Agly : Tautavel et Estagel, pour une superficie totale de plus de 250 hectares.
 - le secteur du cru Banyuls : Collioure et Banyuls sur Mer, pour une superficie totale de plus de 200 hectares.

- **Accompagnement des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)**
Les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sont des **collectifs d'agriculteurs** qui s'engagent dans un projet durable de modification de leurs pratiques agricoles notamment sur le volet environnemental. Deux projets ont été financés par le Département :
 - Territoire du Crest – Salanque : sur la commune de Claira, un collectif de 9 éleveurs ovins expérimente la reconquête de friches pour la production de fourrages et méteils afin d'atteindre l'autonomie fourragère sur leurs exploitations.
 - Territoire de la Côte Vermeille : animation d'un groupe de viticulteurs pour le maintien et la transmission du vignoble de montagne de la Côte Vermeille.
- **Aide à l'émergence d'une filière Plantes à Parfum, aromatiques et médicinales bio** à travers la mise en place d'un plan de filière spécifique, en partenariat avec le Syndicat des Producteurs de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales – SAPPAM, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales et l'EPLEFPA : acquisition de références technico-économiques, création d'une unité départementale de distillation, aide à la plantation...

Chiffres clés

- **Le soutien au développement de la traction animale**
 - Budget annuel départemental alloué : environ 5 000 €
- **Le soutien à la filière apicole et animation « ruches sentinelles de l'environnement »**
 - Nombre de ruches installées : 6 dont 1 à l'Hôtel du Département, 2 sur le site naturel de Paulilles et 3 sur le territoire.
 - Budget départemental annuel alloué : 20 000 €,
 - Bénéficiaires : 200 apiculteurs professionnels et amateurs du département.
- **Lutte biologique contre le ver de la grappe de la vigne**
 - Nombre d'hectares traités : 450 ha
 - Budget départemental annuel alloué : 7 085 €
- **Groupement d'intérêt économique et environnemental :**
 - Nombre de projets accompagnés : 2
 - Montant total de financement du département : 9 143 €
- **Mise à disposition de plants pour la création de haies « auxiliaires de cultures »**
 - Nombre de plants mis à disposition par la pépinière départementale : 2 000 arbres / an,
 - Nombre de bénéficiaires : une vingtaine d'arboriculteurs et viticulteurs bio.

■ La préservation des espaces agricoles et naturels : L'engagement dans la création des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN)

Tous les 5 ans en France, l'équivalent de la surface d'un département comme les Pyrénées-Orientales (400 000 ha) est artificialisé. Cette problématique est particulièrement sensible dans les départements de la frange méditerranéenne de la région Occitanie où 35 000 nouveaux habitants sont annuellement accueillis (moyenne depuis 1999) et où 1350 ha par an ont été artificialisés entre 1990 et 2005 (diminution des espaces agricoles de 5,5% en 15 ans dans la plaine littorale).

Les espaces agricoles et naturels se transforment ainsi irréversiblement, et cela au moment même où, d'une part l'agriculture est de plus en plus sollicitée pour produire des biens alimentaires, de l'énergie ou des matériaux de construction, et, d'autre part, où l'environnement naturel est considéré comme un facteur de développement socio-économique.

Il est donc impératif que d'autres modes de développement beaucoup plus économies en espace soient favorisés et que les espaces agricoles et naturels soient effectivement reconnus et protégés en raison de la diversité de leurs apports à la société toute entière.

C'est pour faciliter la protection durable des espaces agricoles et naturels péri-urbains que la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a ouvert aux Conseils Généraux la possibilité de créer, en accord avec les communes concernées, des **Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels péri-urbains (PAEN)** qui repose sur un périmètre de protection et de mise en valeur, un programme d'action.

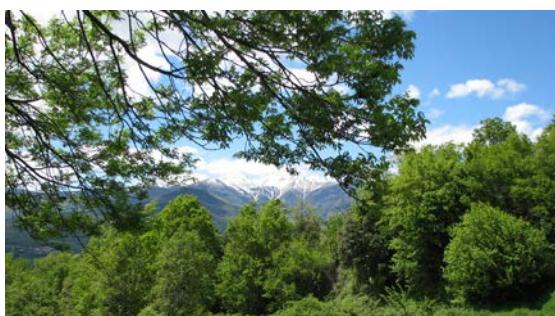
L'approche jusqu'à présent privilégiée par le Département vise à l'institution de périmètres sur des territoires où une volonté de protection est directement exprimée par les acteurs locaux et plus particulièrement les élus des communes.

L'objectif de cet outil, est ainsi de préserver efficacement et mettre en valeur en milieu périurbain des espaces agricoles et naturels à enjeux (économiques, environnementaux, sociaux) et par là même, de contribuer à sécuriser sur ces espaces les activités qui s'y exercent.

Chiffres clés

- Le Département des Pyrénées-Orientales est **le 1er département de France** à avoir mis en œuvre cet outil.
- **3 PAEN** approuvés
 - ⇒ Un **premier périmètre** a été approuvé en octobre 2010 par le Département après une étude de faisabilité menée en partenariat avec les communes de **Canohès, Pollestres et la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée** (**1^{er} périmètre créé en France**, portant sur une surface de **281 ha** avec pour enjeux la préservation et le développement de l'agriculture, la préservation des paysages et des milieux, le fonctionnement du réseau hydraulique et l'offre en espaces récréatifs et sociaux). Son plan de gestion, qui précise sur une durée de 5 ans les principes de mise en œuvre d'un programme d'action adopté, a été validé le 11 octobre 2011. Une animatrice et coordonnatrice du programme d'action a par ailleurs été recrutée en novembre 2013 pour impulser et faciliter la mise en œuvre des actions définies.
 - ⇒ La commune de **Laroque-des-Albères** s'est également engagée dans cette démarche et **deux PAEN** ont été approuvés sur ce territoire :
 - le premier en décembre 2011 sur une surface de 15 ha (enjeux paysagers et de lutte contre l'incendie). Avec le soutien du Département et de la Région, 6 ha y ont été acquis et remis en état par la commune dans le but d'une mise en valeur agricole (un appel à candidatures doit être lancé).
 - le second en avril 2014 sur une surface de **606 ha** (englobe la majeure partie des espaces agricoles et naturels de la commune situés au nord du massif de l'Albère).
 - ⇒ De nouveaux projets sont par ailleurs en cours dont un en voie de finalisation sur la commune d'**Alénya** (à l'échelle des espaces agricoles et naturels de ce territoire – 344 ha) et un en voie de lancement sur la commune de **Céret** (pour la préservation, en particulier, de la zone agricole du Palau - vergers de cerisiers à l'irrigation – 200 ha).

■ La politique départementale de valorisation des espaces boisés



Le Département, conscient des potentialités et de la vulnérabilité, face au changement climatique, du patrimoine forestier de son territoire et soucieux de sa préservation, met en place, depuis plusieurs années, une politique de valorisation forestière de ces espaces naturels boisés.

Cela se concrétise annuellement par l'application d'un programme départemental qui est centré sur la recherche d'une exemplarité et d'une écoresponsabilité de l'institution départementale (Gestion des forêts

départementales...), sur l'adaptation de nos territoires boisés au réchauffement climatique ainsi que la création d'une dynamique départementale en matière de gestion multifonctionnelle des espaces naturels.

Plusieurs actions s'inscrivent directement comme indirectement dans cet objectif :

L'appui au développement d'une gestion durable qui s'est concrétisé au cours des dernières années par un appui aux filières liège, bois matériau et bois énergie.

- **Le soutien à la gestion des suberaies** qui se matérialise par la mise en place d'un plan départemental de valorisation du liège catalan qui s'articule autour des axes suivants :
 - Amélioration du potentiel de production : plantation (friches), expérimentations et amélioration subericole,
 - Reconnaissance de la multifonctionnalité de la suberaie,
 - Animation de la filière, appui à la promotion de liège catalan et soutien à l'opération de collecte de bouchons.



- Le soutien à la **filière bois matériau** conduit par différents acteurs comme le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.
- Le soutien au développement du **bois énergie** qui se concrétise : par le soutien à l'association bois Énergie 66, par la participation au Plan Bois Énergie conduit en partenariat financier avec l'État, la Région pour assurer le développement de la filière départementale et multifonctionnelle.

Le soutien aux approches territoriales : Le Département soutient les programmes d'actions des Chartes Forestières du Territoire qui sont les outils officiels de reconnaissance de la multifonctionnalité de la forêt (la CFT Pyrénées méditerranée sous maîtrise d'ouvrage du Pays Pyrénées Méditerranée, la CFT des Garrotxes sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et la CFT de la vallée de l'Agly sous maîtrise d'ouvrage du Pays de la Vallée de l'Agly).

L'appui aux **propriétaires forestiers de la ressource ligneuse** pour les inciter à appliquer une gestion forestière durable.



Budget

- **Développement d'une gestion durable** : Soutien à la gestion des suberaies et au développement du bois énergie : 175 000 €
- **Appui aux propriétaires forestiers et soutien des démarches territoriales** : 35 000 €

Chiffres clés

- Soutien d'opérations de boisements de friches en chêne liège : 10 ha depuis 2014,
- Production de plants de chêne liège à la pépinière départementale (en 5 ans plus de 10 000 plants produits),
- 100 chaufferies bois étaient au 31/12/2017 en fonctionnement dans le département pour une consommation de plus de 42 000 tonnes de bois,
- Appui aux propriétaires forestiers et aux élus des communes forestières : Le soutien du Département auprès du Syndicat des Forestiers privés s'est concrétisé au cours des 5 dernières années par :
 - la réalisation de plus de 100 diagnostics sylvicoles de propriétés forestières privées,
 - la conduite de 30 opérations de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires et une dizaine de journée d'échanges techniques avec les forestiers de Catalogne sud.



Résumé :

- La forêt joue un rôle majeur dans l'aménagement du territoire départemental. Elle représente un gisement d'emplois, non négligeable, dans les zones rurales et en montagne.
- Par ailleurs, outre les fonctions environnementales, sociales et paysagères des forêts, leur gestion et leur protection jouent un rôle non négligeable dans la lutte contre le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant le stockage de carbone.



En effet :

- la filière « bois énergie », participe à la limitation du déstockage du carbone fossile (principale source de GES) en se substituant à leur utilisation,
- la filière « bois construction » participe à la capitalisation du carbone dans les produits bois,
- la filière forestière au sens large participe, par l'application d'une gestion forestière, à la capitalisation du carbone dans les arbres,
- la filière « prévention incendie », participe à la préservation du stock carbone piégé dans les formations forestières exposées.

Chaque année et depuis une dizaine d'années, le budget annuel départemental dédié à la protection et à la valorisation directe et indirecte des forêts s'élève à plus de 765 000 €.

2.3 - Les politiques départementales menées en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et générations

La finalité relative à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations est en interrelation avec les 6 ODD suivants :



2.3.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur d'un habitat durable et d'un logement décent pour tous

En matière d'habitat, le Département intervient sur différents axes :

- × l'observatoire de la demande sociale en logements,
- × la production de logements sociaux à l'échelle du département et le maintien dans le logement au travers des aides à la pierre pour le parc public et le parc privé,
- × l'accès et le maintien dans le logement,
- × les subventions aux associations habilitées « logement » œuvrant en faveur du logement des personnes défavorisées,
- × la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie avec le PIG « Mieux se loger 66 », déployé sur le territoire départemental (hors PMMCU, OPAH et le secteur diffus).

Chiffres clés

En 2017 :

- Observatoire de la demande sociale en logement : **1 023** demandes de logements ont été enregistrées.
- Aide à la pierre pour le parc public : construction de **759 logements** soutenue par le Département pour un montant total d'aides à hauteur de **4,3M € représentant un investissement de 50 M€, soit 700 emplois locaux (secteur BTP)**.
- Aide à la pierre pour le parc privé : **167 réhabilitations** de logements ont été soutenues par le Département pour un montant total d'aides à hauteur de **275 088 €** au bénéfice de propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Mieux se loger 66 » et des OPAH (Argelès centre ancien et Communauté de communes Conflent Canigou).
- Aide à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale « Se loger en terre catalane » pour prospector et favoriser l'accès dans un logement autonome des personnes défavorisées.
Au 31décembre 2017, **360 « solutions »** de relogement ont été recensées.
- Subventions aux associations œuvrant en faveur du logement des personnes défavorisées et à l'accès au droit au logement - **14 associations**, intervenant dans le cadre de l'hébergement ou de l'accès au logement des personnes défavorisées, ont été soutenues par le Département, pour un montant total d'aides de **764 000 €**.
- Construction de plus de **500 logements par an aux normes BBC ou THPE** sur l'aide à la pierre parc public (subventionnés par le Département sur fonds propres).

■ Focus sur le Programme d'Intérêt Général « Mieux se loger 66 »

Ce dispositif mis en oeuvre depuis février 2017 sur le territoire départemental (hors PMCU) en partenariat avec l'ANAH, associe la CAF, la Région, Action Logement et la Communauté de communes du Vallespir. Le PIG « **Mieux se loger 66** » a pour objet notamment la réalisation de travaux d'économie d'énergie au bénéfice des propriétaires occupants très modestes. Le bénéfice de l'aide est conditionné par une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement.

68 logements en ont bénéficié pour un montant de travaux de 1 446 000 € et un montant de subventions départementales de 110 800 €.

D'une durée de trois ans, son objectif est de réhabiliter 222 logements par an pour lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne, et favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie.

Pour les propriétaires modestes, la subvention est de 500 € dans le cadre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) conjointement abondé avec l'ANAH. 86 logements en ont bénéficié soit 43 000 € de subventions du Département en 2017.

Depuis juillet 2013, cette aide FART est étendue aux propriétaires bailleurs et son versement est conditionné par une amélioration d'au moins 35 % de la performance énergétique du logement.

■ Le soutien à la production de logements sociaux portés par l'OPH66

Le Département intervient en tant que financeur des bailleurs sociaux, au premier rang desquels figure l'OPH 66.

L'office relaie et amplifie les orientations stratégiques du Département dans le domaine du développement durable.

L'OPH66 s'est fixé comme objectif d'équiper ses bâtiments de systèmes de production d'eau chaude sanitaire solaire, chaque fois que cela est possible. En outre, il est engagé dans une démarche de promotion du développement durable. Celle-ci est conventionnée, inscrite dans son cahier des charges et suivie au moyen d'indicateurs définis dans le cadre de la certification ISO 9001 dont bénéficie l'organisme.

Pour y parvenir, il s'est imposé des règles en matière de performance énergétique, dont l'obligation de solliciter une labellisation CERQUAL pour tous les ensembles de plus de 60 logements.

■ **Le soutien au Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**

Le FSL accorde d'une part, des aides financières aux personnes en difficultés pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir dans des conditions les plus décentes possibles. Elles s'appliquent à tous les secteurs locatifs (parc public ou privé) pour prendre en charge, après une évaluation sociale les impayés de loyer et charges, les impayés d'électricité, de gaz, d'eau, de fioul et de bois. D'autre part, le FSL finance sous conventionnement des associations sur la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

Chiffres clés

- Lors de l'exercice **2017**, le Fonds de solidarité pour le logement a attribué **4 640** aides relatives aux demandes d'accès, de maintien, de charges d'eau, d'électricité, de gaz et de bois-fuel-gaz) pour une dépense globale de **1 968 705 €**.
- Nombre de demandes : **7168**
- Montant moyen demandé : **424 €**
- L'ASLL concerne 11 associations pour une dépense du FSL à hauteur de **1 169 752 €**

2.3.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la création, du développement et du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

Le Département a été réaffirmé dans son rôle de chef de file des politiques d'insertion depuis la loi réformant les politiques d'insertion et généralisant le revenu de solidarité active de décembre 2008.

Pour mettre en œuvre sa politique d'insertion, l'institution départementale s'appuie sur un grand nombre de partenaires proposant des actions allant de l'autonomie sociale à l'insertion pré-professionnelle. Au sein de ces partenaires, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) jouent un rôle majeur.

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), associations intermédiaires (AI), entreprises d'insertion (EI), entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), sont autant de structures qui proposent aux publics éloignés de l'emploi des parcours d'insertion socio-professionnelle combinant, selon la distance à l'emploi, mise en situation de travail, accompagnement social, formation et qualification.

Un grand nombre de ces organismes, et plus particulièrement les ACI, développe comme activité support l'entretien de l'environnement et du petit patrimoine bâti, le tri, la récupération et la valorisation... En combinant accompagnement de personnes en difficultés, activités d'utilité sociale et territoriale et emploi local, les SIAE sont parties prenantes du développement durable dans ses trois dimensions.

Chiffres clés

Nombre total d'actions soutenues par le Département

En 2017 : 49 SIAE (dont 38 ACI, 4 EI, 6 AI, 1 ETTI), 1 fédération des EI et 3 GEIQ

Exemple

En 2017, l'ACI « La Recyclerie » a initié son activité avec le soutien du Département. Cette structure se situant à Elne a comme principale activité la collecte, la valorisation et la vente des encombrants sur le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

- Inscrit dans le **Pacte Territorial pour l'Insertion 2014-2020**, le Département pilote la création d'un nouveau site internet « **objectif-insertion 66.fr** » qui répond à plusieurs objectifs :
 - améliorer la communication à destination des citoyens mais aussi la communication entre les différents professionnels des territoires, dans le domaine de l'insertion,
 - créer un outil numérique qui soit un vecteur d'insertion et de solidarité pour le public en difficultés,
 - participer à la construction d'une société numérique plus inclusive,
 - inscrire le projet dans une démarche participative citoyenne s'appuyant sur le croisement des savoirs (expertise des usagers et compétences des professionnels).

objectif-insertion66.fr propose des **informations locales et nationales** mises à jour régulièrement, avec l'aide de **contributeurs externes** (Région, Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale Jeune, CPAM, Caf, MSA, ADIL66, ...) et **internes** (Directions du Département).

En réunissant sur une même base, des informations répondant aux problématiques quotidiennes des citoyens.

objectif-insertion66.fr répond aux problématiques quotidiennes des usagers en proposant **une information fiable organisée par type de besoin** (Ma santé, Me loger, Me déplacer, Mes démarches professionnelles, Mon environnement familial, Mes démarches administratives et juridiques, Ma situation financière, Mes droits et devoirs rSa).

Ce site est également un outil permettant aux professionnels d'orienter l'usager de manière efficace vers le bon interlocuteur.

2.3.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de la coopération décentralisée

■ Soutien à des projets de solidarité internationale / coopération décentralisée

Après avoir, en 2012, poursuivi son engagement en faveur de la solidarité internationale en soutenant 3 initiatives de coopération décentralisée, le Département a décidé en 2013, de créer un dispositif spécifique de soutien à la coopération décentralisée à l'échelle du Bassin méditerranéen, à travers le lancement d'un appel à projets annuel.

Ce dernier vise ainsi à :

- Soutenir des projets s'inscrivant dans deux thématiques prioritaires : le développement durable ou la jeunesse ;
- Accompagner les démarches en matière de coopération extérieure tournées vers le bassin méditerranéen et portées par des acteurs des Pyrénées-Orientales.



Depuis 2013, 10 projets ont été financés dont les 3 suivants en 2017 et 2018 :

- « Développement de l'éducation à l'interculturel », projet mené par l'association Les Francas dédié à la coopération entre 10 jeunes de Perpignan et 10 jeunes des Territoires Palestiniens, et animateurs – Bande de Gaza, mobilisation autour d'une réflexion sur l'interculturel, l'engagement citoyen, l'émancipation ; co-construction d'un outil de formation adapté en matière d'éducation non formelle (de type BAFA) pour structurer le temps périscolaire sur place avec les référents palestiniens (montant de subvention attribué : 10 000 €) ;

- « L'environnement en règles » : projet mené par l'association « Leila et Nawelle » au Maroc - Formation et rémunération de 10 femmes pour faire fonctionner un atelier de fabrication de serviettes hygiéniques lavables destinées aux collégiennes et lycéennes, dans le but d'améliorer la santé des femmes, de réduire l'absentéisme scolaire ainsi que les déchets domestiques jetés dans la nature (montant de subvention attribué : 10 000 €) ;
- « Médubio » : projet mené par l'UPVD - Coopération scientifique avec l'Université de Tlemcen en Algérie pour identifier selon un protocole commun et des savoir-faire complémentaires, les principes actifs de plantes aromatiques méditerranéennes dont les résultats permettront à terme la mise en place d'une filière de bio-contrôles alternatifs aux pesticides et de répondre en partie à la déprise agricole par de nouvelles cultures sur notre territoire (montant de subvention attribué : 10 000 €).

Un sixième appel à projet est en cours, mettant en avant les priorités suivantes :

- Transition énergétique,
- Préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, économie circulaire,
- Mobilités et tourismes durables,
- Éducation et Jeunesse,
- Soutien aux processus de transition démocratique.

■ **Soutien à des projets de coopération territoriale « Fonds de soutien aux micro-projets transfrontaliers »**

Le Département des Pyrénées-Orientales soutient, depuis 2008, aux côtés de la Generalitat de Catalunya, les projets répondant aux enjeux du territoire de l'**Espace Catalan Transfrontalier** (comarques de la province de Girona et département des Pyrénées-Orientales), par l'intermédiaire du **Fonds de soutien aux micro-projets transfrontaliers**.

Cet appel à projets annuel apporte un soutien aux **opérateurs publics et associatifs ayant leur siège au sein de l'Espace Catalan Transfrontalier** et souhaitant développer un projet de coopération avec un partenaire situé de l'autre côté de la frontière.

Il s'adresse tout particulièrement aux structures dont les ressources financières et humaines sont insuffisantes pour mener et financer des projets de dimension européenne tels qu'Interreg, mais dont les ambitions en matière de coopération transfrontalière n'en sont pas moins importantes et réelles.

Espai Català Transfronterer



Espace Catalan Transfrontalier

Chiffres clés (2017-2018)

- Nombre de projets soutenus par le Département au titre du Fonds de soutien aux micro-projets transfrontaliers : 207 (représentant un coût total d'opérations approximatif de 5,5 millions d'€).
- Montant total des aides octroyées par le Département en 10 ans : près d'1 million d'€.
- Nombre de dossiers soutenus :
 - en 2017 : 19
 - en 2018 : 13 (+ 4 dossiers en cours d'étude)
- Montant total des aides octroyées par le Département :
 - en 2017 : 96 044 €
 - en 2018 : 59 043 € (+ 28 465 € en cours d'étude)
- Thématiques majoritairement soutenues : culture, jeunesse et sport, tourisme et randonnée, développement territorial.
- Principaux bénéficiaires du dispositif : associations (à hauteur de 55%), collectivités et établissements publics, université, consulaires.

2.4 - Les politiques départementales menées en faveur de l'épanouissement de tous les êtres humains

La finalité relative à l'épanouissement de tous les êtres humains est en interrelation avec les 7 ODD suivants :



2.4.1 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'accès au sport et à la culture pour tous

Ce champ d'action de la politique départementale participe à la mise en valeur des richesses humaines et patrimoniales du territoire départemental par le soutien aux initiatives non marchandes et vertueuses.

■ Le soutien en faveur de la culture pour tous

La culture est un pilier fondamental de l'action démocratique et citoyenne, elle est l'instrument de l'émancipation de chaque citoyen en lui ouvrant les portes de l'art tout en contribuant à la vitalité de l'ensemble du territoire.

Le développement de la culture et le soutien à la création sont des axes fort de la politique du Département. Ainsi, ce dernier soutient les initiatives associatives mais conduit aussi une stratégie propre de mise en valeur du patrimoine historique des Pyrénées-Orientales et d'accès populaire aux événements culturels. D'un point de vue global, la politique culturelle du Département est dotée d'un budget de plus de **14 M€**.

Chiffres clés 2018

- **Près de 400 organismes** subventionnés au titre de **la culture** (aide au fonctionnement, à la création, aux événements, soutien aux écoles de musique et ensembles vocaux), du **patrimoine et de la catalanité** (aide au fonctionnement, à l'édition de revues, aux événements, à la diffusion et à la création, soutien à l'enseignement).

Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

Une tournée départementale destinée à promouvoir les œuvres théâtrales aidées au titre de la création

La 5^e édition de la tournée théâtrale permettra à 6 compagnies de présenter leur création, l'éprouvant ainsi en conditions « réelles » dans de petites salles, peu ou pas équipées. Les 9 communes qui vont accueillir les 18 représentations en accès libre et gratuit bénéficient ainsi de représentations payées par le Département.

Un des objectifs poursuivis par ce dispositif est de donner plus de poids et de cohérence à la politique départementale de soutien aux compagnies professionnelles tout en proposant une circulation des œuvres hors des circuits habituels de diffusion.

Chaque année, ce dispositif profite à plus de 1 000 habitants du département dans des zones plutôt rurales qui ne dispose que de très peu d'offre culturelle.

Balade en terre d'artistes

L'événement est l'occasion pour tous les artistes amateurs ou professionnels du département de présenter au public leur travail, et de pouvoir échanger au sein de leur atelier ou dans un lieu dédié pour l'occasion.

Les 12 et 13 mai 2018, la 15^e édition a vu la participation de 106 artistes participants ; 22 d'entre eux ont proposé gratuitement des ateliers de pratique artistique. Les artistes sont répartis dans 7 catégories : céramique, poterie, mosaïque, peinture, sculpture, savoir-faire, photo-vidéo.

« Été 66 », une programmation culturelle de qualité et accessible à tous au sein des sites historiques du Département

Les 8 soirées de la 11^e édition du Festival « Été 66 » ont réuni plus de 5 000 spectateurs du 6 au 28 juillet 2018, au Palais des Rois de Majorque, au Château Royal de Collioure et au Prieuré de Serrabonne. Chaque nouvelle édition est l'occasion de collaborer avec des équipes artistiques locales et d'ouvrir le festival à leurs créations.

En collaboration avec des structures de production, des directeurs artistiques et des artistes, chacune des manifestations labellisées « Été 66 » a permis à tous les publics de profiter d'un été culturel de qualité, éclectique et réellement accessible.

Cette année encore, la fréquentation du Festival est essentiellement constituée d'habitants du département et la gratuité est un facteur déterminant pour les spectateurs au même titre que la programmation.

Chiffres clés

- 8 soirées gratuites organisées en juillet 2018
- Une équipe d'environ 50 agents du Département est intervenue avant, pendant et après le festival.
- Les scènes du Palais des Rois de Majorque, Château Royal de Collioure et du Prieuré de Serrabonne ont accueilli plus de **300 artistes**.

« Les Cartes Blanches », la programmation annuelle du Département

Depuis plus de 10 ans, dans le cadre de sa politique culturelle, le Département des Pyrénées-Orientales programme en accès libre et gratuit les manifestations « Cartes Blanches aux acteurs culturels du Département ». Ces Cartes Blanches proposent aux équipes artistiques du territoire de présenter leur nouvelle création au sein des sites patrimoniaux d'exception du Département que sont le Château royal de Collioure, le Palais des rois de Majorque et la Maison de la Catalanité à Perpignan.

Le Palais des Rois de Majorque et la Maison de la Catalanité ont accueilli en 2017 (hors saison estivale) une dizaine de représentations mettant à l'honneur les artistes du département et leur création. Plus de 1 000 spectateurs sont venus profiter de ces spectacles vivants proposés en accès libre et gratuit.

Expos 66

Tout au long de l'année, le Département organise des expositions dont l'intérêt rencontre l'engouement du public qu'il soit averti ou non. Ces expositions, axe fort de la politique culturelle départementale et de sa programmation, apportent une véritable plus-value à la visite des monuments historiques départementaux. Par ailleurs, elles constituent un soutien avéré aux artistes ou aux structures culturelles issues du département ou de la grande région qui y trouvent une vitrine de choix et de qualité pour la visibilité de leurs productions artistiques.

La programmation « Expos 66 » est volontairement généraliste : patrimoine, photographie, peinture ou encore sculpture.

En 2018, plus de 20 expositions sont proposées au public au sein des sites départementaux : Palais des Rois de Majorque, Château royal de Collioure et Maison de la Catalanité.

Catalanité

Piliers de notre identité, du patrimoine et de la richesse de notre département, la langue et la culture catalanes constituent l'héritage de tous les habitants des Pyrénées-Orientales. Leur protection et leur diffusion sont un enjeu culturel, économique, politique et humain d'importance.

En 2018, le Département réaffirme les objectifs fixés par la « Charte en faveur du Catalan » et maintient plus que jamais ses interventions en faveur de la Catalanité : développement de l'enseignement du catalan, promotion de la culture et de traditions populaires, diffusion de la langue, notamment en direction du jeune public.

Le soutien au patrimoine

Le patrimoine bâti appartenant au Département fait l'objet d'investissements visant à préserver d'importants lieux de mémoire et de culture. Le Palais des Rois de Majorque, la Chapelle Notre Dame des Anges, le Château Royal de Collioure et le Prieuré de Serrabona font l'objet d'une programmation d'environ **2,6 M€ de crédits annuels**.

L'abondance et la spécificité patrimoniales de notre territoire justifient plus encore l'action que nous menons au sein de nos sites historiques et du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine, mais également auprès des organismes, publics et privés, dont les actions patrimoniales sont primordiales pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine départemental, bien commun à tous les habitants du département.

Le Département des Pyrénées-Orientales recèle un patrimoine exceptionnel de par sa richesse et sa forte identité. Couvrant toute l'Histoire de l'humanité de la Préhistoire à nos jours, il est notamment caractérisé par sa remarquable diversité : patrimoine bâti, immatériel, culturel, paysager et mémoriel. La politique départementale en faveur du Patrimoine vise à valoriser ces nombreux atouts tout en relevant les défis contemporains du décloisonnement sectoriel, de l'accompagnement des porteurs de projet et d'un aménagement durable et équilibré du territoire. Au travers de ses dispositifs, le Département soutient le patrimoine local, l'archéologie, le Patrimoine maritime, les musées et leurs collections. Concernant les actions de restauration des monuments et objets classés, des sites Vauban UNESCO (partenariat DRAC – Région) et du patrimoine vernaculaire de proximité (avec la Fondation de France), **487 749 euros** ont été votés en **2018**. Ces actions répondent à un triple objectif écocitoyen :

- Faciliter la transmission : en préservant le Patrimoine, nous léguons un héritage aux générations futures.
- Préserver les savoir-faire et favoriser l'insertion sociale : La sauvegarde du Patrimoine assure la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnelles du bâti ancien (taille de pierre, torchis/pisé, couverture). La préservation de l'environnement implique un choix de matériaux adapté aux ressources locales et favorise les réemplois. Il est à noter que plusieurs chantiers de formation et/ou insertion pour la restauration du Patrimoine sont soutenus par le Département : Fort Dugommier à Collioure, Eglise et clocher de Claira, Chapelle Sainte-Chritine d'Escaro Atuya ...
- Favoriser une attractivité raisonnée du territoire : Chaque chantier de restauration crée des emplois directs et indirects. Le patrimoine est un indéniable vecteur d'insertion et de socialisation. Sa valorisation est également l'opportunité de revitaliser des territoires dans le cadre d'un tourisme culturel qualitatif, durable et quatre saisons. En ce sens, le Département soutient le dispositif des Grands Sites Régionaux et a accompagné trois territoires labellisés en 2018 : le Massif du Canigo, Collioure en Côte Vermeille et Perpignan Méditerranée.

Les chiffres clés

- 2 sites UNESCO
- 303 Monuments Historiques
- 3 Villes et Pays d'Art et D'Histoire
- 10 Musées de France

Les archives départementales

Les missions :

- **collecte des archives publiques** dans les administrations (Conseil départemental, État), les juridictions, les mairies, les organismes et/ou associations exerçant une mission de service public et chez les notaires. Elles reçoivent aussi des archives privées par don, dépôt, legs ou achat ;
- **conservation des documents** dans des magasins spécialement aménagés aux normes archivistiques requises (température et hygrométrie constantes, alarmes effraction et incendie, climatisation). Elles sont classées, inventoriées, restaurées, protégées dans des conditionnements spécifiques et adaptés à leur format ;
- **communication des archives** aux administrations et au public directement aux lecteurs en salle de lecture (documents originaux et numérisés), par des recherches par correspondance, ou par la mise en ligne de l'état civil (1516-1902), la préparation militaire et le recrutement de l'armée, le recensement de population (an X-1906), les registres hypothécaires (1799-1955) et les plans cadastraux, qu'il s'agisse de consultations scientifique ou de consultations pour faire valoir leurs droits de citoyens ;
- **valorisation des fonds** par des expositions présentées d'abord aux Archives départementales, puis prêtées aux collectivités ou organismes qui en font la demande. Les Archives départementales organisent également des colloques, des conférences thématiques, des conférences-excursions et proposent différents ateliers, et disposent d'un service éducatif qui propose aux scolaires des visites commentées, des travaux thématiques et des ateliers (enluminure, reliure et sigillographie).

Les apports :

- maîtriser l'inflation archivistique contemporaine par un contrôle scientifique et technique adapté avec intervention (sauvegarde, tableaux de gestion, formations) sur divers sites (administrations, hôpitaux, officiers publiques) ;
- sauvegarde des archives privées présentant un intérêt historique signalé pour l'histoire et le patrimoine du département ;
- prise en charge des archives publiques (par versement) ou privées (par dépôt, don ou achat) ;
- mise à disposition des documents conservés pour tous types de recherches : préservation matérielle, magasins adaptés, conditionnement spécifique, support de substitution pour le patrimoine le plus consulté et/ou le plus fragilisé (numérisation, mise en ligne), traitement scientifique par les tris et les classements (droit des citoyens, communication des documents et instruction des dérogations) ;
- attention portée à la dimension citoyenne des Archives : aide à la recherche en salle de lecture et par correspondance pour le public qui en fait la demande (pour prouver des droits, faire des recherches administratives ou historiques), ateliers pédagogiques pour les scolaires.

Les projets réalisés en 2018 :

- **restauration de documents par des prestataires :**
registres de notaires des XIV^e-XV^e s.
restauration de 80 parchemins de l'hospice d'Ille-sur-Têt (XIII^e- XV^e s.),
restauration d'une dizaine de documents (XVI^e s.) exposés à Notre-Dame des Anges.
- **numérisation de documents par des prestataires :**
900 parchemins de l'hospice d'Ille-sur-Têt (XIII^e- XV^e s.).

Chiffres clés - premier semestre 2018 :

- nouveaux lecteurs : **165** ;
- recherches individuelles administratives en salle de lecture : **331** ;
- communications de documents originaux en salle de lecture : **9785** ;
- recherches par correspondance : **775** ;
- consultations en ligne :
- pages/images vues (en nombre) : **15 993 696**,
- visites sur le site internet (en nombre de connexion) : **86 329**,
- visiteurs uniques : **28 348** ;
- conférences et manifestations Anim'Archives : **1 279 participants** ;
- acquisition de matériels conservation préventive : **4 330 €** ;
- prestations de restauration et de numérisation : **22 612 €**.

L'archéologie départementale

Les missions :

- **assurer les opérations d'archéologie préventive** sur les projets dont le département assure la maîtrise d'ouvrage (aménagements routiers, construction de Z.A.C., travaux au sein des sites historiques du Conseil Départemental, ou lors de la construction de nouveaux collèges) ;
- **réaliser des diagnostics archéologiques et des fouilles préventives** pour tout aménageur du département qu'il soit privé ou public ;
- **conseiller et accompagner les collectivités locales et les associations** vers une meilleure gestion du patrimoine archéologique, conciliant les impératifs économiques et touristiques ;
- **participer à la réalisation des diagnostics et des fouilles archéologiques préventives** sur l'ensemble du territoire départemental ;
- **communiquer** au public les résultats des recherches par des publications et l'organisation d'expositions ;
- **animer la bibliothèque archéologique départementale**, ouverte au public ;
- **participer**, aux côtés de l'État, à la gestion des collections du Centre Archéologique Départemental ;
- **participer à l'inventaire du patrimoine archéologique** avec le programme de prospection-inventaire des sites archéologiques de la plaine du Roussillon ;
- **favoriser la recherche archéologique** avec le développement de fouilles programmées et de projets collectifs de recherches.

Les projets/réalisations 2018 :

- **janvier-juin puis septembre-décembre 2018** : fouille préventive du site de l'Horto à Caramany, dans le cadre du projet de la base de loisir de l'Agly. Elle a permis la mise au jour de 3 nécropoles (VIIe-XIIIe s.), et a donné lieu à des journées de portes ouvertes pour les scolaires et pour le grand public en mars.
- **30 mai 2018** : 5e rencontres départementales de l'archéologie, organisées par le service départemental d'archéologie et la DRAC.
- **juillet 2018** : fouille programmée du plateau des Garaffes, aux abords de la cathédrale d'Elne.
- **2e semestre 2018** : réalisation de diagnostics d'archéologie préventive, prospection-inventaire, etc.
- continuité des autres missions (gestion des collections, animation de la bibliothèque archéologique départementale, inventaire du patrimoine archéologique...).

Chiffres clés 2018 :

- restauration des objets archéologiques, inventaire du patrimoine et gestion du dépôt subventions : **30 400€**
- montant du matériel utilisé par le service pour ses opérations en régie : **3 000 €**.
- public accueilli lors des journées portes ouvertes : **680 personnes à Caramany, environ 500 à Elne (estimation)**.

Le centre de conservation et de restauration du patrimoine

Les missions :

Le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine assure 3 missions :

- l'inventaire, le diagnostic sanitaire des édifices et objets, leur conservation préventive et curative, la formation des bénévoles (Plan-Objet 66) ;
- la restauration d'œuvres d'art ;
- la sauvegarde du patrimoine maritime (atelier des barques à Paulilles).

Il développe une pratique pluridisciplinaire en collaboration avec les universités et centres de recherche, et transmet ses connaissances et ses pratiques par des expositions et des publications. C'est la seule structure départementale de service public de ce type existant en France mettant en œuvre une action raisonnée de préservation du patrimoine mobilier à destination des communes.

Matériaux / Matériels :

- l'Atelier des barques favorise le circuit court en se fournissant auprès d'exploitants locaux pour les bois d'oeuvres (scieries du Capcir, du haut-Conflent), les associations partenaires de l'atelier sont également orientées vers ces fournisseurs ;
- l'Atelier des barques travaille de façon traditionnelle en utilisant du bois non traité, des matériaux non traités comme le coton, le chanvre, l'huile de lin et le blanc d'Espagne, les peintures sont à base d'oxyde de zinc hydro-diluable, plus respectueuses de l'environnement et des utilisateurs ;
- l'Atelier des barques travaille à équiper les bateaux traditionnels de moteurs électriques et participe au projet « EcoNavigation » (subvention DRAC), qui vise à développer un système écologique de propulsion à moteur des barques restaurées (rechargement des batteries au mouillage et en navigation par énergie solaire, éolien et hydrogénérateur) ;
- les restaurateurs de sculptures et peintures suivent des formations pour remplacer l'utilisation de solvants par des mélanges aqueux moins toxiques et moins polluants ;
- l'évacuation des solvants usagés ou des déchets (cottons usagés, restes de résines,...) se fait par des circuits contrôlés ;
- les traitements insecticides sont faits de façon prioritaire par anoxie (privation d'oxygène) plutôt qu'avec des produits chimiques ;
- le CCRP travaille de façon suivie avec des prestataires locaux (pour l'inventaire et la restauration).

Chiffres clés 2018

➤ **CCRP :**

- objets restaurés : **650** ;
- objets inventoriés et diagnostiqués : **18 832** ;
- objets traités en conservation : **5 785** ;
- nombre de visiteurs : **environ 250 au centre et 2 000 pour l'exposition à Notre-Dame-des-Anges.**

➤ **Atelier des barques :**

- bateaux restaurés / faisant l'objet d'opérations de conservation : **25** ;
- **nombre de visiteurs : 20 000 environ.**

PROJETS en cours de réflexion :

➤ **CCRP :**

• **Plan-Objet :**

- continuité des recensements non subventionnés par les deux agents en charge de l'inventaire
- continuité des recensements subventionnés par des prestataires libéraux, concernant entre 15 et 20 communes, notamment pour terminer le secteur de la Cerdagne ;
- continuité des opérations de conservation subventionnées par la DRAC et la Région afin de traiter les œuvres des églises inventoriées les années précédentes et nécessitant des interventions urgentes.
- continuité dans la formation à l'entretien courant et la manipulation (orfèvrerie et textiles) pour les bénévoles dans les églises et mise en place d'une formation semblable pour les chargés d'inventaire de la Région.

• **Restauration :**

- travaux non subventionnés, réalisés par les restauratrices salariées du CD : statues en bois polychrome et retables.
- travaux réalisés par les prestataires libéraux : peinture sur toile et panneaux peints (restauration et études préalables à la restauration).

➤ **Atelier des barques :**

- coopération entre l'atelier des Barques et le Centre d'Education Renforcé de Port-Vendres pour la réinsertion de mineurs délinquants sur le bateau *Lou Gaudi* ;
- poursuite du projet « EcoNav ».
- projet de restauration (2^e phase) de la goélette Miguel Caldentey (qui donnera lieu à un chantier de réinsertion professionnelle).

Les sites patrimoniaux du Département

Palais des Rois de Majorque, Château Royal de Collioure, Prieuré de Serrabona, Chapelle Notre Dame des Anges et la Maison de la Catalanité ont accueilli en 2017 plus de 255 000 visiteurs.

La Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Catalanité, qui assure la valorisation de ce patrimoine, porte une attention toute particulière à la qualité des offres proposées dans ces sites (visites et boutiques). C'est ainsi que le Château Royal de Collioure et le Palais des Rois de Majorque font partie des trois monuments historiques les plus visités du département.

Cette dynamique s'interprète notamment au regard du travail accompli en direction des différents publics : jeunes, familles, personnes en situation de handicap.

Ainsi, au Palais des Rois de Majorque, le public scolaire fait l'objet d'une attention toute particulière et le Service Éducatif, mis en place au Palais des Rois de Majorque en collaboration avec la DRAC, le Rectorat et l'Inspection Académique, a permis la réalisation d'outils tels que les fiches pédagogiques élèves et professeurs ou la visite théâtralisée autour de la thématique de la table médiévale. Il est à noter que suite à l'évaluation des actions entreprises dans ce cadre par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, le Département a bénéficié d'une extension du Service Éducatif du Palais des Rois de Majorque au profit des autres Monuments Historiques dont il est le propriétaire.

Concernant les démarches en faveur de l'accessibilité pour tous, le Palais des Rois de Majorque, le Château Royal de Collioure, le Prieuré de Serrabona, la Chapelle Notre Dame des Anges et la Maison de la Catalanité sont inscrits dans un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Les Château Royal de Collioure et Palais des Rois de Majorque disposent d'outils de médiation qui ont été retenus au niveau national dans le Florilège des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la cité édité par les ministères du Développement Durable et du Logement, dont l'objectif est de valoriser des réalisations exemplaires qui améliorent les conditions de vie et de déplacement des personnes âgées et des personnes handicapées ou à mobilité réduite :

- un carnet *Les Facile à Lire*, un carnet *Le Patrimoine en images* et un carnet *Le Patrimoine au bout des doigts*, mis à la disposition gratuitement sur les sites et la plateforme Calameo,
- une boucle magnétique portative installée à l'accueil de l'ensemble des sites depuis 2018,
- le Palais des Rois de Majorque, ainsi que la MACA sont équipés d'une table tactile de 140 cm de diagonale dont le logiciel réalisé en partenariat avec l'IMERIR permet là encore de favoriser l'accessibilité au Patrimoine pour tous.

Enfin :

- le Palais de rois de Majorque a obtenu la marque « Tourisme & handicap » en 2018,
- fin 2017, la MACA a été équipée d'un visiophone pour améliorer l'accessibilité des PMR,
- fin 2018 au Château de Collioure de lourds travaux de reprise des sols sont commencés pour améliorer, là aussi, l'accessibilité.



L'accès à la lecture pour tous, facteur de réduction des inégalités sociales et territoriales

Acteur de la politique d'aménagement culturel du territoire, le service lecture publique du département des Pyrénées-Orientales contribue à la vitalité des zones rurales.

Grâce à ses différentes actions (prêts multi-supports, formations, animations...), ce sont plus de 155 médiathèques et leurs usagers qui accèdent à une offre culturelle (lecture, musique, films, ressources numériques...) riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire.

La Médiathèque Départementale propose le site internet <http://mediatheque66.fr/> où tous les habitants des Pyrénées-Orientales inscrits en médiathèque peuvent réserver les documents de leur choix. Ces documents sont ensuite acheminés dans leur médiathèque d'inscription, grâce à un système de navettes.

Ce service présente un double avantage : être au plus prêt des besoins des usagers et des médiathèques tout en réduisant les déplacements de véhicules lourds. La desserte du réseau des médiathèques est donc adaptée à chaque établissement en fonction de ses besoins. Elle présente ainsi la possibilité de combiner rendez-vous sur place, avec choix des collections dans un espace valorisant, pensé pour l'accueil, acheminement et retour des documents par véhicule léger et desserte par bibliobus.

Deux autres intercommunalités intégreront prochainement le catalogue commun hébergé sur le site <http://mediatheque66.fr/> : la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes. C'est un signe fort de la volonté d'aménagement du territoire, y compris dans les zones montagnardes du département.

Ce maillage du réseau départemental n'est pas seulement « virtuel », puisque dans ces deux intercommunalités, et partout ailleurs sur le territoire, le Département apporte son appui technique, logistique et financier pour la construction et la rénovation de médiathèques et la structuration en réseaux de lecture publique, de façon à mutualiser et à rendre l'action publique plus pertinente, efficace et pérenne. Ce maillage passe également par les actions de médiation culturelle. Le Département des Pyrénées-Orientales est ainsi labellisé « Premières Pages » et subventionné par le Ministère de la Culture. Il offre tous les ans plus de 750 albums Jeunesse à tous les bébés nés dans l'année. Les livres sont distribués via les médiathèques et les consultations de nourrissons. Chaque année, de nouvelles médiathèques du réseau départemental deviennent ainsi labellisées « Premières Pages ».



La Médiathèque Départementale, accompagnée de 3 réseaux de médiathèques intercommunales, propose également le portail internet <https://mediatek66.mediathques.fr/> qui offre aux adhérents un choix de documents numériques : films, musique, livres, revues, logiciels d'autoformation... La culture peut ainsi pénétrer directement chaque foyer.

Par ailleurs, le service lecture publique du Département se positionne aux côtés des services patrimoine et environnement, réserves et énergies renouvelables pour organiser des actions de sensibilisation auprès des publics comme la Fête de la Nature ou les Journées Européennes du Patrimoine.

Enfin, la Médiathèque Départementale est sensible à la démarche écocitoyenne dans son offre d'outils d'animation au réseau départemental : expositions éco-conçues en encre végétale et fibres recyclées, valises thématiques comme « Alternatives aux pesticides ! » (conçue avec le « Collectif Alternatives aux Pesticides 66 », « Land'Art », « Jardinage au potager », « Comment concevoir une grainothèque » et son livret informatif... Des ateliers de création à partir de livres recyclés sont proposés à l'occasion de la Fête du Livre Vivant, de la Journée d'accueil des Nouveaux Catalans et à la demande des médiathèques du réseau et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Là encore, la Médiathèque Départementale met sa compétence et son savoir-faire au service de tous, puisqu'une formation « Créer à partir des livres désherbés » a été mise en place, à destination des bibliothécaires salariés et bénévoles du réseau départemental.



Par ses actions et par sa volonté de partager les plaisirs de la lecture et de la culture à tous les âges de la vie, la Médiathèque Claude Simon irrigue ainsi tout le territoire départemental, dans un esprit d'écocitoyenneté.

■ Le soutien en faveur de la jeunesse et la citoyenneté

La jeunesse face au défi de la citoyenneté

Parce qu'investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir, le Département, au-delà de ses compétences, a la volonté de se positionner aux côtés des jeunes du département.

Depuis plusieurs années, la jeunesse est un enjeu relayé dans toutes les politiques sectorielles du Département : les différentes politiques départementales proposent en effet de nombreuses actions à destination des jeunes pour répondre à leurs besoins (loisirs, économie, mobilité, logement, accès à la formation, à la culture, aux sports, à la santé, etc.).

La jeunesse est aujourd'hui définie comme le temps d'un parcours, mais celui-ci n'est pas forcément linéaire, il est fait d'expériences, d'aller-retour, parfois d'échecs, de ruptures, d'attentes, enfin d'une maturation progressive qui permettra aux jeunes d'accéder, au moment qui leur est propice, à l'autonomie et à l'indépendance.

Un diagnostic a été réalisé en 2017 sur le segment des 11/25 ans. Les échanges menés dans les territoires avec tous les acteurs jeunesse ont pointé des attentes des politiques jeunesse en particulier par le besoin de prise en compte de la jeunesse dans sa globalité. L'objectif principal pour le Département a donc été de redéfinir la politique jeunesse de façon à ce qu'elle puisse être adaptée aux réalités locales pour accompagner au mieux les jeunes vers l'autonomie tout en les rendant acteur. Voici donc les nouveaux axes stratégiques de la politique jeunesse départementale :

- développer une approche globale et partenariale
- contribuer à la réussite éducative des jeunes
- favoriser l'engagement et la participation des jeunes
- accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie

Le Département souhaite également développer la mobilité européenne, parce que partir c'est s'ouvrir au monde, découvrir de nouvelles cultures, découvrir ou améliorer une autre langue, rompre avec son quotidien. Le Département participe d'ailleurs en tant que membre permanent aux commissions annuelles d'attribution des subventions aux associations jeunesse du programme européen « jeunesse en action ».

Principales actions menées en 2018

- Soutien des actions menées par les Fédérations d'Éducation Populaire
- Soutien des nouveaux projets à destination des jeunes du département
- Soutien des actions menées par les PIJ
- Aide au Permis de conduire (environ 300 jeunes par an)
- Organisation de ***la Semaine des Jeunes*** du 29 mai au 2 juin 2017, qui s'est articulée autour de 4 manifestations à destination du public jeune :
 - une manifestation pour les collégiens autour du sport et de l'environnement, « **le Raid Nature des Collèges** », qui s'est déroulé le 05 juin 2018 sur le site de Caramany, avec notamment la mise en place d'ateliers alliant pratique sportive et développement durable en partenariat avec le SYDETOM ;
 - une manifestation pour les collégiens sur les thèmes de l'art et de la culture, « **Les Arts au collège** », qui s'est déroulée les 4, 5, 7 et 8 juin 2018 au Palais des Rois de Majorque. Plus de 2 000 collégiens ont pu participer à ces journées qui clôturent l'année scolaire et valorisent les projets menés dans le cadre du Plan Départemental d'Éducation Artistique et Culturelle (danse, musique, théâtre et cinéma). Par ailleurs, en plus des prestations de chaque classe, de nombreux ateliers d'initiation artistique ou ateliers culturels sont proposés aux collégiens (visites commentées du Palais des Rois de Majorque, capoeira, mise en son d'un film, atelier mime, etc.) ;
 - une manifestation festive et conviviale à destination de tous les jeunes du département, « **Génération 66** », organisée le 17 juillet sur le site du Lac de la Raho, la formule a été complètement revue cette année, nouveau site et nouvelles activités : la journée s'est articulée autour de 3 thèmes : découverte d'activités nautiques et de sport de plein air, activités artistiques et culturelles, et ateliers citoyenneté. Pour cette toute nouvelle édition nous avons eu la chance de compter Martin Fourcade parmi nous. 500 jeunes ont répondu présent pour la journée.
 - une manifestation ouverte à tous autour de la lecture, « **La Fête du Livre Vivant** », le 2 juin 2018 à Toulouges, en partenariat avec la Médiathèque Départementale des Pyrénées Orientales.

L'aide à la pratique sportive des jeunes : Pass'Sport 66

Ce dispositif, lancé par le Département, a pour objectif d'encourager la pratique sportive des jeunes collégiens boursiers du département hors du cadre scolaire, qui se traduit par la délivrance d'un chèque sport individuel depuis la rentrée 2013/2014.

Chiffres clés

- 15€ de réduction offerte par le Département pour toute inscription dans un club sportif du département,
- près de 7 000 jeunes ciblés

Afin de déployer ce dispositif et toucher un maximum de jeunes, une notice d'information et un formulaire d'inscription ont été mis en ligne sur les sites www.cd66.fr, www.pass66.fr, et www.jeune66.fr

Les jeunes peuvent alors saisir directement leur demande et un chèque de 15 € est alors envoyé à leur domicile pour la pratique d'une activité sportive durant l'année.

Le Plan Départemental Artistique et Culturel (PDEAC) : un outil au service de la démocratisation de la culture

Ce plan concerne environ 3 500 élèves chaque année et permet la mise en place d'interventions d'artistes dans les collèges volontaires dans des domaines variés : danse, musique, théâtre, cinéma, lecture.

Dans ce cadre le Département apporte un soutien financier et technique pour la mise en œuvre des projets artistiques ou culturels et propose un transport gratuit vers des sites culturels et naturels du département.

Chiffres clés

Nombre total de classes participant au PDEAC 2017-2018 : 210 classes.

Nombre de classes par dispositif :

Théâtre : 22

Danse : 10

Lecture : 3

Musique : 5

Cinéma : 166

Conte : 4

→ Dématerrialisation des demandes d'inscriptions à tous les projets pédagogiques proposés par la collectivité en direction des collèges : depuis plusieurs années déjà, une entrée unique et dématérialisée est disponible sur le site www.jeune66.fr pour toute inscription à un projet pédagogique par le Département en visite d'un site naturel ou culturel.

Transports des élèves et étudiants en situation de handicap

Le Département intervient, dans le cadre de ses compétences, dans la prise en charge des transports scolaires pour les élèves et étudiants en situation de handicap. Il en assure l'organisation et le financement du lieu de résidence à l'établissement scolaire.

Trois types de transports sont proposés :

- l'utilisation du véhicule familial avec remboursement des frais kilométriques
- les transports en commun avec un accompagnant (prise en charge des cartes d'abonnement)
- un transport collectif en véhicule adapté

Chiffres clés

Nombre total de bénéficiaires pour l'année scolaire 2017-2018 : 479

- véhicule familial : 46
- transports en commun : 20
- transport collectif en véhicule adapté : 413

Budget alloué : 1 870 240 euros pour l'année scolaire 2017-2018

Déplacements sorties scolaires

Le Département mène une politique volontariste pour faciliter l'accès à l'art et la culture pour les élèves et collégiens des établissements publics du département. Pour ce faire, il organise et finance les déplacements pédagogiques vers 36 sites remarquables du département : 2 par année scolaire et par classe pour les collèges, 1 par année scolaire et par classe pour les classes élémentaires.

Chiffres clés

Nombre de bus : 800

Nombre de destinations : 36

Budget alloué : 260 302 euros pour l'année scolaire 2017-2018

Déplacements rotations EPS

Dans certains cas, les collégiens doivent se déplacer sur des équipements sportifs en dehors de l'enceinte du collège. Les déplacements sont organisés et pris en charge financièrement par le Département.

Chiffres clés

Budget alloué : 172 000 euros pour l'année scolaire 2017-2018

■ Le soutien à l'accès au sport pour toutes les générations

La diversité de l'offre géographique, autant que la très forte mobilisation de toutes les générations autour des associations, font du sport un champ incontournable de l'action départementale. Tout en favorisant l'accès à des pratiques sportives émergentes grâce au travail de fond réalisé sur le site de la Maison des sports, le Département entend contribuer à l'amélioration du cadre général des pratiques sportives en continuant à valoriser le sport sous toutes ses formes.

Principaux chiffres clés

Le mouvement sportif dans le département ...

- près de 115 000 licenciés, plus de 1 300 associations sportives,
- 60 comités départementaux sportifs,
- 179 athlètes de haut-niveau ou espoirs répertoriés sur les listes ministérielles,

Le Département soutient le sport catalan à travers la Maison Départementale des Sports et le Centre Sport Santé.



Principaux chiffres clés

Maison Départementale des Sports

- 30 comités hébergés,
- plus de 500 réunions accueillies dans les salles de réunions,
- plus de 15 000 visiteurs par an,



Le Centre Sport Santé

- 2 antennes : Perpignan et Font-Romeu,
- 645 visites annuelles,
- 2 médecins et 1 diététicien,
- 140 associations conventionnées,

Le Pôle Sport et Nutrition

- près de 350 dossiers traités,
- 292 subventions attribuées représentant un budget de 896 927,60 €.

■ La dématérialisation comme axe de rénovation et d'amélioration des relations du Département avec les associations

Afin d'améliorer les relations avec les associations, une démarche de dématérialisation a été engagée par le Département. Différents projets ont été mis en œuvre afin d'aider les associations dans leurs démarches et les informer.

Dématérialisation des demandes de subvention :

Depuis 2012, les associations ont l'obligation de saisir par voie dématérialisée sur les sites dédiés (www.cd66.fr et www.pass66.fr) toutes les demandes de subvention de fonctionnement supérieures ou égales à 500 €.

Mise en ligne d'une Maison Virtuelle des Associations :

La maison virtuelle des associations (www.pass66.fr) a été lancée officiellement en septembre 2012 ; Ce site héberge ainsi un ensemble de rubriques à destination des associations afin de les aider dans leurs démarches, de les informer, de communiquer, de les inciter à mutualiser. La Direction des Associations travaille au quotidien pour enrichir et améliorer ce site.

Référent applicatif du système d'information interne PGAS :

La Direction des associations joue un rôle actif sur les aspects utilisateurs de l'application interne PGAS créée pour la gestion des subventions des associations notamment. Ce progiciel a évolué vers une dématérialisation de l'ensemble des pièces et documents et est interfacé avec le logiciel financier.

Ces trois systèmes permettent une transmission d'informations totalement dématérialisée et une économie de papier considérable tout en réduisant significativement les délais de traitement et en améliorant considérablement la communication interne et externe.

2.4.2 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'accès au tourisme et aux loisirs, accessibles au plus grand nombre

■ L'action du Département en faveur du tourisme

Le département des Pyrénées-Orientales, situé au 7ème rang touristique en France, attire, chaque année 3,8 millions de touristes et 4,2 millions d'excursionnistes (près de 31,7 millions de nuitées enregistrées en 2015) qui génèrent d'importantes retombées économiques sur le territoire :

- 1,4 milliard d'euros de consommation
- 11 000 emplois induits

Le Département s'attache à assurer une bonne coordination des opérations menées dans le domaine du tourisme durable et à apporter son appui aux divers partenaires et professionnels spécialisés du développement touristique local.

Ainsi, de nombreuses opérations structurantes intègrent une dimension de développement durable, notamment le développement du label « Tourisme et Handicap », le maillage des circulations douces (voies vertes...) sur l'ensemble du territoire, les aménagements de circuits de randonnées ou bien encore l'équipement de sites remarquables tels que le site classé des Bouillouses, le site de l'Anse de Paulilles...

Il accompagne également les démarches durables portées par diverses structures comme le Syndicat mixte Canigó Grand Site, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes pour lesquels la préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable constituent les maîtres mots. Depuis 2015, il s'investit également, par le biais du SATEDE, dans une mission d'accompagnement des acteurs publics locaux dans leurs projets touristiques structurants et durables.

Quelques illustrations de projets soutenus en 2018

- Suivi des actions menées dans le cadre du POCTEFA « GPS Tourism », projet ayant comme objectif de développer et promouvoir le patrimoine naturel et culturel des Pyrénées, à travers le développement d'un modèle de tourisme transfrontalier lié à la mobilité durable. Exemple d'action en 2018 : « 1^{er} séminaire sur les expériences de mobilité pour un tourisme durable » (02/10/2018).
- Suivi de l'étude de reconversion du site du Puigmal, portée par la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne, dans l'ambition de faire de cette ancienne station de ski un site « 4 saisons ».
- Co-organisation avec l'association Le Pays Catalan à Vélo des Assises du Vélo en Pays Catalan qui se dérouleront le 19 octobre 2018 à Perpignan dans l'ambition de promouvoir et développer le vélotourisme sur le département.
- Soutien du projet d'éco-gîtes porté par l'association Alter & Go, opérateur touristique sur le territoire, qui conçoit des séjours de Vacances Adaptées Organisées pour les personnes en situation de handicap. Cette structure a pour objectif de créer un village d'éco-gîtes de groupes pour tous afin de favoriser le « mieux-vivre ensemble », sur la commune de Marquixanes. Une aide à hauteur de 100 000 € a été apportée par le Département à ce projet.



■ L'action du Département en faveur de l'aménagement des sites

Le Département mène une politique de gestion en régie de quelques uns des principaux sites naturels du département – le site classé de l'Anse de Paulilles, le site classé du Lac des Bouillouses, le site du Lac de la Raho, le site du Plan d'eau de l'Agly – dans le double objectif de les préserver tout en les ouvrant au grand public.

Chiffres clés

- Fréquentation des sites :
 - La Raho : plus de 1,2 million de visiteurs / an, dont plus de 350 000 en juillet et août (été).
Plus de 3 300 visiteurs / jour en moyenne sur l'année, 6 000 visiteurs / jour en moyenne l'été.
 - Les Bouillouses : plus de 180 000 visiteurs / an (de mai à octobre), dont plus de 110 000 en juillet et août (été).
1 000 visiteurs / jour en moyenne sur l'année (de mai à octobre), 1 700 visiteurs / jour en moyenne l'été (dont 60% qui utilisent les navettes).
 - Paulilles : 240 000 visiteurs / an, dont 120 000 en juillet et août (été).
660 visiteurs / jour en moyenne sur l'année, 1 900 visiteurs / jour en moyenne l'été.
 - Plan d'eau sur l'Agly : 5 000 visiteurs par an environ, dont 3 000 l'été.

Le site classé de l'Anse de Paulilles

Suite à la fermeture d'une fabrique de dynamite en 1984, ce site classé a connu un réaménagement spectaculaire grâce à la volonté conjointe du Conservatoire du Littoral, propriétaire du site depuis 1998, et du Département, gestionnaire du site depuis 2008.

Tout en faisant la part belle à l'histoire industrielle du site et dans le respect des préoccupations du développement durable, le réaménagement a privilégié la valorisation et la protection des espaces de nature et la découverte du patrimoine maritime du département.

Désormais, cet espace accessible gratuitement au public est un lieu de détente et de découverte. Dix ans après l'ouverture du site au public, le succès est indéniable et chaque année, ce sont quelques **240 000 visiteurs** qui bénéficient de la qualité paysagère de ce site exceptionnel.

Par ailleurs, **une offre pédagogique a été développée**, notamment à destination des publics scolaires (visite de 200 classes/an), ainsi que de nombreuses activités pour un large public (visites guidées généralistes, visites spécifiques nature ou histoire, visites de l'atelier des barques, mise en place d'expositions toute l'année, animations de la maison de site, manifestations...). Toutes ces animations permettent de sensibiliser le public au développement durable.

Chaque année, de nombreuses manifestations organisées sur le site de Paulilles entrent dans le cadre du développement durable :

- Semaine des Alternatives aux pesticides avec troc de plantes de la Côte Vermeille,
- Fête de la nature,
- « Rendez-vous aux jardins »,
- APIdays,
- Vire Vire de caractère (tous les 2 ans),
- Journées du patrimoine.

En 2018, le site a fêté ses 10 ans d'ouverture au public et des manifestations spécifiques ont été mises en place, dont certaines ont porté sur l'environnement avec l'objectif, toujours, de sensibiliser le grand public, dont les scolaires.

Le site comprend également une boutique et une buvette, dans lesquelles des produits fabriqués localement, souvent de manière artisanale et de qualité (label Agriculture biologique...), sont vendus en circuit court.



Grâce à la mise en place d'un réaménagement et d'une gestion exemplaires en termes de développement durable, le Département des Pyrénées-Orientales a réussi, en quelques années, à faire rayonner l'Anse de Paulilles à l'échelle nationale.

Enfin, le Département continue à travailler sur l'accessibilité du site et le label « Tourisme & handicap », obtenu en 2013 a été renouvelé cette année pour une nouvelle période de 5 ans.

Le site classé du Lac des Bouillouses

Le Lac des Bouillouses et ses abords constituent un site naturel classé depuis le 24 juin 1976. C'est au titre de la préservation de ce patrimoine naturel et de l'ensemble paysager remarquable qu'il représente, que le Département des Pyrénées-Orientales s'applique à réguler sa fréquentation estivale depuis l'été 2000.

L'accès à la vallée par la route départementale 60 est réglementé pendant les mois de juillet et août ainsi que, depuis 2012-2013, les derniers week-ends de juin et les premiers de septembre. Le site devient alors accessible par navettes, télésièges et sentiers pédestres balisés, à partir des parkings aménagés à distance.

Avant l'année 2000, le site classé du Lac des Bouillouses et ses abords devaient supporter une importante fréquentation touristique l'été (jusqu'à 3000 véhicules par jour), ce qui avait pour conséquences une dégradation importante de la propreté des lieux, une circulation difficile, dangereuse et polluante sur la RD 60, étroite et tortueuse, et un stationnement débordant sur les pelouses d'altitude, dégradant totalement l'environnement et le paysage local.

Depuis l'année 2000, un dispositif de desserte touristique du site a été mis en place par le Département. Celui-ci répond à deux enjeux environnementaux majeurs :

- la préservation des pelouses d'altitude et du paysage,
- la réduction de la pollution atmosphérique.

Après 19 ans de fonctionnement, les effets bénéfiques de cette opération peuvent être mesurés : déchets limités et centralisés dans des conteneurs spécifiques, pelouses préservées, bruit et pollution en très net recul, esthétisme et calme du site retrouvés pour le plus grand plaisir des visiteurs, flore et faune préservées.

Aussi, la période de fonctionnement des navettes a été élargie aux premiers week-ends de septembre depuis 2012 et aux derniers week-ends de juin depuis 2013.

Par ailleurs, depuis l'été 2012, le site est dorénavant totalement accessible sans voiture en été, par la mise en place d'une ligne de bus à 1 € qui relie Mont-Louis (gare SNCF du Train jaune et arrêt du bus à 1 € pré-existant) au Pla de Barrès, départ des navettes du site.

Pour améliorer le respect du site et notamment de ses aspects environnementaux (respect de la flore, de la faune, de la réglementation, etc), l'accent est mis depuis des années sur l'information des visiteurs, via la documentation mise à disposition, la communication verbale aux différents points d'information mis en place par le Département (billetterie et Point info) et les actions pédagogiques. Ce travail de fond porte ses fruits puisque une amélioration progressive du respect des lieux est constatée d'année en année.



En 2016, une étude visant à rédiger un plan de gestion des zones humides de l'ensemble du site classé des Bouillouses a été initiée par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, en collaboration avec l'ensemble des intervenants et acteurs locaux concernés, dont notamment le Département. Cette étude est en cours de finalisation.

Enfin, une offre pédagogique scolaire spécifique a été mise en place depuis 5 ans, complétant l'offre d'animations du site existante depuis de nombreuses années (randonnées accompagnées et initiation à la pêche), et des visites guidées grand public du secteur du barrage ont été mises en place en 2018, avec succès. Comme à Paulilles, ces animations permettent de sensibiliser le public au développement durable et à l'environnement.

Chiffres clés

- Diminution de **50%** des émissions de Gaz à Effet de Serre grâce au nouveau mode de desserte estivale du site

Le site du Lac de La Raho

Initialement conçus pour l'irrigation de la plaine du Roussillon et son alimentation en eau potable ainsi que la défense contre l'incendie, les lacs artificiels de la Raho ont été réalisés par le Département à partir de 1975. Proches de Perpignan, offrant un espace naturel de qualité de 280 ha (dont 230 ha de plans d'eau) et des points de vue remarquables, ces retenues lacustres qui attirent de très nombreux usagers, ont été aménagées et valorisées à partir de 2000 par le Département, en vue d'améliorer leur qualité environnementale et leur attractivité touristique.

Le Département a ainsi consenti d'importants investissements visant à agrémenter les espaces naturels périphériques aux lacs et améliorer l'accueil du public, par la réalisation d'aménagements paysagers, d'équipements sportifs et ludiques, de cheminements doux, de signalétique touristique et d'orientation.

Cette démarche a rencontré un réel succès auprès d'un public de plus en plus nombreux et diversifié : familles, sportifs, boulistes, pêcheurs, scolaires, touristes. La fréquentation augmente régulièrement depuis 2000 et ce sont aujourd'hui plus de 1,2 million d'usagers qui fréquentent annuellement ce site, dont plus de 350 000 en juillet et août.

La mise en place d'équipes conséquentes à l'année et plus particulièrement en saison estivale (saisonniers du Département, SDIS et agents de sécurité) permet d'entretenir, de sécuriser et de nettoyer quotidiennement le site, mis gratuitement à disposition du public 7j/7, et d'assurer un accueil de qualité et de multiples activités de plein air :

- promenade, jogging, pêche, VTT et parcours équestre,
- aires de fitness de plein air,
- aires de pique-nique avec place à feux,
- boulodromes,
- baignade dans la retenue touristique,
- loisirs nautiques pour la compétition, la détente et les groupes scolaires (aviron, canoë-kayak, paddle) sur la retenue principale,
- visites ornithologiques de la retenue écologique pour les scolaires (de septembre à décembre, dans le cadre de projets pédagogiques),
- nombreuses manifestations sportives et ludiques organisées par des associations et des clubs locaux.



De nombreuses améliorations continuent d'être apportées chaque année : nouvelles plantations (dont de magnifiques prairies fleuries), ouverture de nouveaux espaces publics (par élagage et débroussaillage), amélioration des sentiers et pistes, recalibrage et mise en sécurité des parkings, renforcement de berges, reprise des installations des restaurants de la plage, extension de la base nautique, pose d'éclairage public sur les secteurs plage et base nautique (les plus fréquentés), aménagements pour l'accessibilité, etc.

Les derniers gros travaux, réalisés de 2014 à 2016, ont consisté en la réhabilitation du réseau de drainage des eaux pluviales du secteur plage, afin de traiter ces eaux avant rejet dans le milieu naturel, et, par la même occasion, l'optimisation des flux de piétons et de cyclistes de ce secteur.



Depuis 3 ans la présence de jussie a été constatée aux abords de la retenue écologique du site. D'origine Américaine, la jussie a été exportée en France comme plante ornementale. Elle s'avère être une plante très invasive qui colonise tous les milieux humides (lacs, mares, eaux stagnantes, rivières et marais). Un simple fragment de plante ou une seule graine peut créer des herbiers de plusieurs hectares en seulement deux ou trois ans, et peut même combler un milieu en quelques années.

Les équipes d'entretien du site se sont mobilisées pour procéder à l'arrachage manuel du maximum de plants et restent vigilantes pour combattre ce fléau qui menace la biodiversité locale.

Principales actions menées

Depuis une dizaine d'années, le site est géré selon les principes du développement durable (comme celui de Paulilles d'ailleurs) : véhicule utilitaire électrique, gestion différenciée des espaces verts, zéro pesticide et entretien de ces espaces par une entreprise d'insertion professionnelle, mise au point sur ce site de procédés biologiques de gestion des chenilles processionnaires (dont écopièges, aujourd'hui utilisés sur de nombreux autres sites), réalisation d'une réserve ornithologique (via de nombreux aménagements en faveur de la biodiversité) aujourd'hui reconnue à l'échelle européenne et visitée par de nombreux scolaires chaque année, création de deux hôtels à insectes, d'un gîte à chauve-souris et de gîtes à lézards oscellés, etc.

Le site du Plan d'eau sur l'Agly

Le plan d'eau sur l'Agly a été créé en 1993 par le Département pour assurer l'écrêtelement des crues et le soutien des étages.

Pour répondre à l'attente des communes riveraines, le Département développe depuis 2006 une offre touristique autour du plan d'eau sur des thématiques « nature » appréciées :

- aires de pique nique,
- pêche en bord de plan d'eau, en barque et depuis 2014 en float tube,
- randonnées thématiques sur les thèmes de l'eau, du patrimoine, de l'archéologie, des oiseaux,
- sentiers de randonnée classiques, connectés sur les GR.

Les abords du lac sont entretenus chaque année par un établissement de réinsertion de personnes handicapées, permettant ainsi d'ajouter un volet social aux interventions du Département.

Quelques actions de protection des espaces naturels et d'éducation à l'environnement sont organisées chaque année : fête de la nature (comme sur l'ensemble des autres sites naturels) nettoyage des abords du lac par les pêcheurs, raid sportif des collèges avec démarche pédagogique sur le tri et la valorisation des déchets.

Le Département a permis un développement touristique attractif de l'arrière pays catalan, promis à un bel avenir. Plusieurs milliers de personnes répondent chaque année à cet appel de la nature sur un site qui se caractérise par un paysage de moyenne montagne d'une belle diversité.

Un projet d'aménagement de pôle d'activités nautiques et de pleine nature a été mis au point pour que ce site soit doté d'une structure touristique novatrice et attractive.

Le site des Dosses

Le Département est propriétaire de 10 hectares de terrain au niveau de la presqu'île des Dosses sur le territoire de la commune du Barcarès.

Cet espace naturel sensible « constitue un haut lieu de contraste de terrain et de milieux (eau douce/eau salée- sable-steppe...). Entre terre et mer, c'est ici que s'effectue la transition entre un littoral urbanisé et la lagune ». C'est donc un site à fort enjeu de ce point de vue là.



Sa grande diversité faunistique et floristique fait du lieu un site naturel particulièrement remarquable. En effet, la présence d'espèces caractéristiques de ces différents milieux, humides ou arides, ainsi que la présence d'espèces endémiques, peuvent être notées.

Ce site est intégré à la lagune. Il présente donc toutes les caractéristiques des zones humides et marécageuses, tant par le milieu, que par la flore, avec la particularité d'intégrer à la fois des zones humides d'eau salée (habitats des pré-salés méditerranéens) et d'eau douce.

La zone émergée, quant à elle, présente les caractéristiques des zones arides, décelables principalement par la nature du sol. Exception faite des espèces invasives, tels que les « Pins » par exemple, la végétation basse, constituée de pelouses arrière-dunaires avec de petits arbustes ligneux, associés à diverses herbacées vivaces, recouvre rarement tout l'espace.

Ce secteur a donc une très forte valeur patrimoniale. En effet, ses caractéristiques particulières aux lagunes du Languedoc-Roussillon en font un lieu endémique.

Le site Départemental des Dosses, comme l'ensemble de la presqu'île des Dosses, revêt une valeur scientifique pour l'étude de la recolonisation végétale naturelle.

Plus de 200 espèces végétales caractéristiques des différents milieux ont été recensées aux Dosses, dont environ une cinquantaine particulièrement remarquable, parmi lesquelles la Malcomia ramifiée, l'épiaire maritime, l'orcanette des teinturiers, le tamaris d'Afrique...

Au sein de cet Espace Naturel Sensible, défini comme prioritaire dans le Schéma Départemental des Pyrénées-Orientales, un programme de gestion douce a été entrepris depuis 2009.

Dans un premier temps, le Département a mis en place des mesures de réhabilitation importantes et de protection des habitats naturels (nettoyage important, pose de glissières et de barrières pour limiter la circulation automobile notamment), puis dans un second temps, en 2011 et 2012, afin de valoriser la richesse écologique de cet espace, un sentier d'interprétation a été installé pour rendre interactive la visite du site et servir de support lorsque des événements sont organisés.

Ce sentier pour petits et grands (1,5 km soit 30-45 minutes) est agrémenté de plusieurs panneaux interactifs pour explorer l'histoire, le paysage, la biodiversité du site des Dosses, et bien plus encore.

Actuellement, la stratégie de gestion du site se décline en cinq axes majeurs :

- Éducation à l'Environnement-Sensibilisation-Communication : Mise en place d'animations scolaires (fête de la nature, Journées du grand public, valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime, élaboration d'outils pédagogiques et de communication).
- Connaissance du Patrimoine Naturel : Réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques, gestion des espèces envahissantes.
- Valorisation du Patrimoine Culturel Maritime.
- Aménagement et entretien : Embellissement de l'entrée du site, mise en place de la collecte sélective des déchets, nettoyage du site.
- Communication.

Principales actions menées en faveur du développement durable

Actions 2017

Education et Sensibilisation :

- Développement de l'offre accueil grand public
- Élaboration de fiches pédagogiques
- Développement des activités pédagogiques en régie
- Développement des activités pédagogiques dans le cadre de prestation ou de partenariats (associations)

Études et Suivis scientifiques :

- Gestion des espèces envahissantes :
 - campagnes d'arrachage des griffes de sorcière et de sénéçon du cap avec un chantier d'insertion
 - abattage des pins et oliviers de bohème et valorisation du produit de la découpe des arbres en plaquettes pour les chaudières à bois (broyage sur place)
 - chantier d'arrachage « herbes de la pampa » (intervention avec tractopelle)

Patrimoine Culturel Maritime :

- Élaboration d'un projet visant la construction d'une baraque de pêcheur

Aménagements et Entretien :

- Installation d'un hôtel à Insectes, Entretien du site par le chantier d'insertion TREMPLIN

Accueil et Communication / Relation usagers :

- Développement accueil public en saison estivale (élaboration d'animations grand public)

Budget 2017 :

- Évaluation budget alloué par la collectivité : 10 000€ / an

Indicateurs d'état de conservation de la biodiversité et des Habitats

État de conservation des habitats :

L'État initial réalisé par le biais d'une cartographie montre une mosaïque d'habitats très spécifique au site des Dosses et montre un bon état de conservation malgré la situation péri-urbaine du Site des Dosses.

État de conservation de la Flore :

300 espèces végétales comptabilisées par le Professeur SASTRES et la Société Mycologique Catalogne Nord- Travaux avec les étudiants de l'Université de Perpignan (Master1)

État de conservation de la Faune :

Mise en place d'un suivi « reptile »

Indicateurs d'efficacité de la gestion

Gestion espèces végétales Envahissantes :

Réalisation de plusieurs opérations d'éradication en régie ou bien avec le chantier d'insertion TREMPLIN (griffes de sorcières, Herbe de la PAMPA)

Aménagements :

Bon état de réalisation : installation chalet d'accueil, tri sélectif, mise à l'eau, toilettes sèches, hôtel à insectes

Entretien :

Réalisation de l'entretien du site par un chantier d'insertion (14 journées en 2015 et 10 journées en 2016)

Patrimoine Culturel Maritime :

2 projets (cabane pêcheur et projet de construction de barque en cours de finalisation)

Éducation à L'environnement :

21 classes accueillies pour la période scolaire 2014-2015 (développement des animations en régie)

Relation Usagers-Surveillance du site -Veille écologique :

175 heures de présence estimées sur le site dans le cadre d'opérations diverses et permettant de développer la relation avec les usagers (aménagement, entretien, accueil public, animations...)

Indicateurs de pression des activités humaines

Fréquentation :

Les 40 000 visites sont canalisées sur le sentier et impactent peu la zone humide et les milieux dunaires

Chiffres clés

Patrimoine Naturel :

50 Espèces d'oiseaux et 300 espèces végétales

Animations Scolaires :

30 classes élémentaires

2 collèges

Fréquentation du Site :

40 000 visiteurs par an ; 60 Animations estivales réalisées entre le 1er Juillet et le 31 Août

2 Manifestations nationales :

- Fête de la nature
- Journée du patrimoine : valorisation de la biodiversité

Formation :

7 Étudiants accueillis (Lycée, Licence, IUT, Master 1)



■ L'action du Département pour le développement de la randonnée

Le Département soutient, développe et promeut l'activité randonnée à travers sa compétence relative à l'élaboration d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Trois objectifs sont poursuivis dans cette démarche :

- Protéger un patrimoine rural d'une richesse considérable : les chemins ruraux
- Faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires
- Assurer un développement touristique durable du territoire à travers l'activité randonnée

En outre, l'action menée par le Département intervient sur les trois volets du développement durable :

- environnemental : préservation des espaces naturels à travers le contrôle des flux de fréquentation et le développement de la mobilité douce (pédestre, équestre et VTT),
- économique : retombées financières engendrées par les randonneurs en particulier pour les zones les plus reculées du département (850 000 € de retombées économiques directes pour le seul GR10 : étude réalisée pour le département sur l'année 2014-2015)
- social : Pour la réalisation des travaux effectués sur les itinéraires de randonnée (GR, GRP et PR) le Département s'appuie sur les personnels salariés des chantiers d'insertion choisis en fonction de leur proximité et de leur compétence (développement local des savoir-faire et réinsertion sociale des publics en difficultés).

Chiffres clés

- **1 000 kilomètres** d'itinéraires de randonnée (**5 GR et 9 GRP**) sous maîtrise d'ouvrage directe du Département (entretien du balisage, de la signalétique et de l'assise des sentiers) pour un **budget annuel départemental de 32 000 €**.
- **2 000 kilomètres** d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sont entretenus par les collectivités locales avec le soutien financier du Département pour un **budget annuel départemental alloué de 100 000 €**.
- **8 topo-guides** et 25 rando-fiches (dont 2 en catalan) sont publiés par le Département et diffusés à l'échelle nationale.
- **Projets en cours :**
 - Réseau Geotrek Pyrénées-Orientales :
 - Mise à disposition de l'ensemble des gestionnaires d'itinéraires d'un outil de gestion partagé ;
 - Mise en ligne d'un portail web rando.pyrenees-orientales.fr
 - Construction d'ouvrages de franchissement de cours d'eau (Site de la Tirounère à Saint Paul de Fenouillet) ;
 - Réfection de l'ensemble du parc de signalétique départemental (phase 2) : fabrication et pose de poteaux, bagues et lames de signalétique directionnelle sur les itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale, en remplacement du mobilier détérioré et/ou pour une mise en conformité avec la nouvelle Charte Départementale de Randonnée.



2.4.3 - Les actions et politiques départementales en faveur de la lutte contre les inégalités et la satisfaction aux besoins essentiels (alimentation, santé, énergie, ...)

■ L'action du Département en faveur de la lutte contre la précarité énergétique

Le Département mène depuis de nombreuses années une action volontariste et légale en matière d'habitat qui s'inscrit :

- d'une part, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- d'autre part, dans le cadre des actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages menées par les Maisons Sociales de Proximité (MSP),
- enfin, via le Fonds Solidarité Logement (FSL).

Dans la volonté de renforcer son action en faveur des publics en difficulté, le Département, en tant que chef de file en matière d'action sociale, a souhaité construire une feuille de route ambitieuse en faveur de **la lutte contre la précarité énergétique**, afin de garantir le droit à l'énergie pour tous et d'aider les ménages les plus vulnérables.

Cette stratégie départementale, approuvée en 2014, désormais mise en œuvre, s'articule autour de 2 orientations stratégiques :

- Former, sensibiliser et outiller les professionnels de l'action sociale aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique,
 - Mettre en place des actions préventives par la maîtrise de l'énergie dans le logement afin d'aider les ménages à sortir de la précarité énergétique.

Orientation 1 : informer, sensibiliser et former les professionnels de l'action sociale à la lutte contre la précarité énergétique

- Sensibiliser les professionnels de terrain à la lutte contre la précarité énergétique afin de s'appuyer sur un réseau d'acteurs en capacité de repérer les ménages,
 - Outiller les professionnels sur la problématique de la lutte contre la précarité énergétique afin de conseiller et orienter du mieux possible les publics vulnérables vers les dispositifs appropriés.

Orientation 2 : mettre en place un dispositif de prévention du risque de précarité énergétique par la maîtrise de l'énergie dans le logement

- Mettre en place une « équipe d'accompagnement aux économies d'énergie », composée d'une conseillère technique et d'une Conseillère en Économie Sociale Familiale, pour intervenir au domicile des ménages repérés comme étant en situation de précarité énergétique et les aider à améliorer leur situation (conseils, ouverture de droits, distribution de kits économies, préconisations, réorientation vers les dispositifs appropriés, ...),
 - Accompagner les locataires pour une aide à la négociation avec les propriétaires afin d'inciter ces derniers à réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie dans les logements,
 - Mettre en place un fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie à l'attention des locataires et de certains propriétaires occupants, dans un souci d'articulation et de complémentarité avec les dispositifs d'aides existants



Principales actions menées (2017 - 2018)

Actions menées en faveur de la sensibilisation des professionnels

- Organisation d'une formation « sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique » à l'attention des élus, des professionnels des collectivités, des CCAS et des CIAS, mais également des professionnels médico-sociaux du Département n'ayant pu assister aux sessions de formation mises en place en juin 2015.
 - Réalisation d'actions d'information au sein des MSP, CCAS et autres structures pour présenter le dispositif de prévention et mobiliser les professionnels autour de ce dernier.

Principales actions menées (2017 - 2018)

Actions menées en faveur de la sensibilisation des ménages vulnérables

- Réalisation d'environ **220 visites à domicile** (d'une heure et demi à deux heures) depuis le lancement du dispositif.
- Mise en place **d'animations collectives** à la demande des MSP ou des partenaires (CCAS, office HLM, résidence seniors, PMSP, MSAP...) qui le souhaitent, afin de sensibiliser les ménages à la maîtrise de l'énergie et plus largement au mieux vivre dans son logement. Ainsi, de nombreuses animations ont été réalisées en 2017 et 2018 (MSP de Canet, de Thuir, de Perpignan Nord et de Prades, CCAS d'Amélie-les-bains et de Cabestany, CHRS de Prades (Sesame), CLIC de la vallée du Tech et l'Office 66...).
- **Diffusion d'outils de sensibilisation** auprès des ménages (remis lors des visites ou ateliers : guide des éco-gestes, outil de suivi des consommations, livret de jeux pour enfants, outils de suivi des consommations des appareils électroménagers, aide à la compréhension des factures).



Actions menées dans le cadre du dispositif de prévention du risque de précarité énergétique

- Présentation de la stratégie départementale auprès de différentes structures (l'Office 66, Roussillon Habitat, l'UDAF, la CAF 66...) afin de mettre en place de nouveaux partenariats.

■ L'action du Département en faveur de l'accès à une restauration de qualité

Dans le cadre de sa Politique « Restauration Scolaire » au sein des collèges publics, le Département entend mettre l'accent sur le développement des projets pédagogiques, en lien avec la communauté éducative, car le collège est un lieu d'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire. Le service de restauration scolaire contribue pleinement à la qualité de vie et à la santé de tous au sein des établissements.

Le Département s'est ainsi engagé à favoriser une restauration scolaire de qualité pour tous, véritable service public de qualité et de solidarité à destination des élèves en validant la démarche interne labellisée « Sois bien dans ton assiette », qui définit les grands principes de fonctionnement et de gestion des services de restauration.

Par délibération en date du 11 juin 2018, la définition d'un nouveau modèle économique pour la Restauration Scolaire des collèges publics a été validée.

Le tarif unique de demi-pension a été porté à 3,30 € le repas. Cette revalorisation du tarif de base s'est accompagnée d'une augmentation des montants des aides apportées dans le cadre du dispositif « Chèque Restauration Solidarité » en faveur des demi-pensionnaires boursiers (20 € supplémentaires par taux).

Chiffres clés

- Nombre de bénéficiaires du « chèque restauration solidarité » (année 2017-2018) : 4 853 bénéficiaires en moyenne soit 35 % des effectifs demi-pensionnaires.

Budget annuel départemental alloué au « chèque restauration solidarité » :
1 020 000 €

De plus, le taux du « Fonds Qualité » a été revu, directement couplé à l'objectif poursuivi d'amélioration de la qualité des repas et fixé à un taux de base de 24 % (contre 19 % auparavant) pour tous les collèges assujettis, avec possibilité de porter ce taux à 20 % pour les collèges volontaires qui souhaiteraient s'engager, aux côtés du Département, dans une démarche d'approvisionnement en produits alimentaires de qualité.

Cette démarche « d'amélioration de la qualité des repas » concerne tous les collèges volontaires qui souhaitent contractualiser avec le Département dans l'atteinte d'objectifs en termes de part des produits bio issus des filières courtes ou de l'agriculture raisonnée, sur la base d'un Fonds Qualité à 20 % (*objectifs annoncés de 50 % de produits locaux ou labellisés dont 20 % de produits bio d'ici janvier 2022*).

Ainsi, cet engagement vise à améliorer les conditions générales des repas et insiste sur une prévention globale des pathologies des adolescents ainsi que des maladies chroniques des adultes qu'ils deviendront. L'alimentation a un retentissement important sur la croissance, le poids, l'énergie, les défenses anti-infectieuses, le fonctionnement cérébral et le comportement à court terme.

En visant l'optimisation du goût, de la valeur nutritionnelle des repas, la qualité des approvisionnements, le Département se situe à la confluence des enjeux du développement durable. Il s'agit ici de créer une valeur d'exemple pédagogique en matière de santé publique, d'empreinte environnementale et d'impact économique sur les opérateurs locaux.

Chiffres clés (2018)

- Nombre de bénéficiaires du dispositif : **13 622 demi-pensionnaires**
- Nombre de collèges engagés dans la promotion de l'agriculture biologique : **10**
- Budget départemental alloué à cette action : **15 706 €**
- Semaine nationale des alternatives aux pesticides 2018
- Organisation de repas bio : **6 collèges bénéficiaires**

Printemps bio 2018

- Repas bio organisé : **1 collège bénéficiaire**
- Animations Bio par le CIVAM Bio : **8 collèges bénéficiaires**

■ L'action du Département en faveur de l'amélioration des dispositifs de prévention en matière de santé et d'accompagnement social

Actions en faveur de la prévention (CDPI – CEGIDD)

La Cellule Départementale Prévention et Insertion (CDPI) du Département accueille les personnes afin de définir avec elles leur problématique santé, qui peut empêcher le projet d'insertion. Elle permet d'orienter et d'accompagner la personne vers l'accès aux soins et l'autonomie dans le cadre du projet d'insertion.

Le CEntre d'Information Gratuit de Dépistage et de Diagnostic (CEGIDD), quant à lui, assure la prévention, le dépistage et le diagnostic des infections par le virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), des Hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles (ISAT). Il accompagne les usagers vers les soins sur le site principal et hors murs.

L'action du Département en faveur de l'accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité.

Outils de développement social territorial, les Maisons Sociales de Proximité (MSP) se trouvent au plus près des besoins de la population.

Dotées de compétences pluridisciplinaires et d'équipes spécialement dédiées à l'ensemble des mesures d'action sociale à la charge du Département (personnel administratif, assistantes de service social, éducateurs spécialisés, médecins, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, conseillers d'insertion, conseillères en économie sociale et familiale, psychologues, assistantes maternelles), les MSP assurent un travail de partenariat et de mise en réseau avec les institutions, les collectivités territoriales et les associations présentes sur leur périmètre d'intervention.

Par leur proximité, ces équipes pluridisciplinaires qui se répartissent ainsi sur le terrain participent à la mise en place de la politique de prévention dans le domaine du social et de la santé publique tout en essayant de répondre du mieux possible aux besoins de la population. Elles participent ainsi au développement social durable en faveur des populations les plus fragiles.

Afin d'illustrer l'engagement des MSP en faveur du développement durable, est précisée ci-après l'action des MSP de Perpignan et du Tech.

Les MSP de Perpignan

La Direction des MSP de Perpignan a inscrit le développement durable au cœur de ses axes de travail figurant dans le Schéma Unique des Solidarités, élaboré en 2017/2018.

Ces 4 axes privilégient :

- la prévention plus que la réparation ou le curatif ;
- une approche globale de la personne, perçue comme un citoyen, plutôt qu'un allocataire d'un dispositif ou un usager d'un service public ;
- des parcours d'accompagnement adapté qui permettent de développer l'autonomie de la personne pour qu'elle puisse franchir les difficultés sociales rencontrées ;
- le vivre ensemble, en inscrivant l'intervention sociale dans un contexte plus large d'actions sportives, culturelles, éducatives.

Ces axes sont précisés ci-après.

➤ L'accueil, l'accès aux droits et la lutte contre la précarité

En s'appuyant sur les différents accueils de proximité, l'enjeu est de proposer aux populations un lieu où elles puissent trouver l'ensemble des réponses aux problématiques sociales qu'elles rencontrent.

Il s'agit d'améliorer leur repérage, de simplifier les démarches, notamment quand elles sont en ligne, de construire les partenariats pour mieux prendre en compte une diversité de besoins, d'orienter et d'accompagner les personnes afin de faciliter leur accès aux droits. La mise en place de ces accueils inconditionnels, évitent les « labyrinthes administratifs » et les déplacements d'un organisme à l'autre.

Tous les sites, ont été réaménagés ou créés ces 12 dernières années : Foch et Majorquine (2006), Saint Martin (2010), Saint Estève (2011) Jean Moulin (2013), Roudayre (2013), Moulin à Vent (2016), Mermoz (2016), Canet (2017), Toulouges (2017). Chaque site est animé par un référent administratif, et l'ensemble des 13 métiers médico-sociaux y interviennent de manière pluridisciplinaire pour une approche globale de la personne.

Quelle que soit la « porte d'entrée » sur le territoire, les agents d'accueil partagent plusieurs portails numériques leur permettant d'informer, d'orienter la personne même si elle ne réside pas à proximité du site où elle est accueillie.

L'ensemble des formulaires, flyers, plaquettes des partenaires, et différents imprimés sont dématérialisés, mis à jour au quotidien, pour permettre un accès immédiat et des impressions selon les besoins, en évitant le gaspillage d'édition d'imprimés en quantité qui se périment.

Les boîtes mail génériques pour contacter la Direction des Maisons Sociales de Perpignan sont de plus en plus utilisées par le public et les partenaires. Le délai de réponse est de 48 heures. L'usage du fax est progressivement abandonné, et traité de manière numérique.

Perspectives inscrites dans le Schéma des Solidarités :

Un projet par site pour accompagner les usages du numérique est prévu à partir de 2019 pour :

- rendre les ordinateurs accessibles au public dans les espaces d'accueil avec du personnel d'accompagnement ;
- mettre en place des ateliers informatiques en MSP ou en partenariat avec les associations et acteurs publics du territoire ;
- soutenir les initiatives d'achat de matériel numérique peu onéreux ;
- mettre en place, avec des partenaires associatifs, des permanences d'écrivain public numérique.

Pour faciliter la mobilité, lutter contre l'isolement, des négociations seront entreprises pour une tarification sociale permettant aux bénéficiaires des minima sociaux un meilleur accès aux transports en commun.

La notion de co-responsabilité de la qualité de l'accueil, entre agents et public accueilli, travaillée depuis 2009 sur les différents sites, et ayant été formalisée par une charte de qualité de l'accueil, connaîtra un nouveau développement en associant davantage le public accueilli sur les aménagements, les écrits les concernant, la satisfaction par rapport au service rendu.

➤ La prévention et l'accompagnement des familles

La prévention, comme le développement durable, s'inscrit dans une logique de « pensée globale / action locale ». L'articulation du travail entre chaque équipe est travaillée depuis 2009 pour qu'il n'existe pas de situation cloisonnée par dispositif spécifique, politique publique dédiée, organisme différencié.

L'approche pluridisciplinaire, regroupant les différents métiers (médecin, infirmier, puéricultrice, sage-femme, conseiller d'insertion, travailleurs sociaux des différentes équipes, conseillère en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés...) est privilégiée chaque fois que de besoin.

La Direction des MSP de Perpignan travaille avec plus de 500 partenaires pour :

- donner du sens à chaque accompagnement ;
- améliorer le repérage et une réponse adaptée à chaque situation ;
- articuler de manière dynamique les interventions de chacun tout en privilégiant l'autonomie de la personne.

En 2018, une action nouvelle a été expérimentée sur le site de Saint Estève afin d'agir en amont sur les facteurs de risque, s'appuyer et développer les compétences parentales autour d'un « Café des Parents ». Des permanences sans rendez-vous sont proposées au public par différents métiers (psychologue, conseiller d'insertion, assistants sociaux, éducateurs...). Le fait de considérer chacun comme une ressource essentielle pour soi et son environnement est une condition essentielle du développement durable.

Pour préserver l'existence d'une équipe dédiée à la prévention, une organisation spécifique a été mise en œuvre pour que cette équipe ne soit pas phagocytée par l'accroissement du nombre de demandes d'agrément, des informations préoccupantes, des interventions urgentes ; et qu'elle ne dépende pas d'un cadre réglementaire, d'un dispositif ou d'un référentiel trop normé.

Au-delà des actions de droit commun d'aide pour l'accès ou au maintien dans le logement, d'accompagnement social lié au logement, de suivi des familles dans le cadre de demande de relogement, d'accompagnement social dès le lancement de mesures d'expulsion, les équipes ont expérimenté de nouvelles réponses en matière de logement pour mettre l'accent sur la prévention.

Un logement sain, adapté à sa situation familiale et à son budget, qui engendre le moins de dépenses énergétiques possibles, est une condition essentielle du bien être des familles. Des permanences logements sans rendez-vous ont été régulièrement expérimentées sur différents sites (Saint Martin, Foch, Majorquine).

Dans le cadre du Schéma des Solidarités, sont envisagés :

- le développement des actions collectives de soutien à la parentalité en favorisant l'accès à toutes les ressources de leur environnement ;
- la reconfiguration des référents uniques de parcours pour éviter le « saucissonnage » dans la réponse aux besoins globaux d'une personne, de sécuriser les accompagnements dans la durée, avec une logique de parcours de vie... durable.
- une refonte des permanences logement pour mieux répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des familles, en complémentarité de l'ADIL.

➤ **L'action en faveur du lien social, de la promotion socioculturelle et de l'éducation**

De nombreuses initiatives ont été prises ces dernières années pour que l'intervention sociale soit acceptée dans sa conception la plus large, en contribuant au lien social, la promotion culturelle et l'éducation, pour un véritable pilier social du développement durable.

Les projets développés par les équipes ont pu se matérialiser au travers de confections et d'expositions de poteries berbères, de pièces de théâtre montées par le public fréquentant les maisons sociales, d'expositions photos, de fresques, de jardins mobiles, de portage de livres et d'échanges autour des livres lus, d'activité de gymnastique douce, de chants... En 2018, l'habituel programme annuel d'une dizaine de conférences, a été complété par des ateliers. Suite à une conférence sur une thématique particulière, axée sur la prévention, les personnes ont pu s'inscrire à des ateliers chants, de découverte du patrimoine, autour du bien être et de l'estime soi, de la gymnastique douce... Ceci, toujours avec pour objectifs : de rompre l'isolement, de partager, de reconnaître les savoir-faire, de travailler de manière symbolique sur les difficultés rencontrées, de contribuer au bien-être et au vivre ensemble, de changer les représentations des MSP pouvant être perçues comme des guichets d'aides sociales.

Le nouveau schéma place au cœur de ses ambitions l'émergence d'une dynamique de développement social local pour ancrer l'action sociale comme axe majeur du développement durable.

C'est en cohérence avec cette approche que les acteurs du territoire de Perpignan souhaitent soutenir les projets socioculturels et éducatifs et les actions citoyennes favorisant le vivre ensemble. À cet égard, le schéma prévoit notamment la mise en place d'un groupe de travail local dédié aux actions citoyennes afin de soutenir les initiatives des habitants en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité dans leur quartier. Des actions de co-formation entre travailleurs sociaux et les publics accompagnés sous forme de théâtre débat pourront également être soutenues pour changer les représentations réciproques publics – institutions.

La Direction des MSP de Perpignan, comme elle peut déjà le faire avec la Confédération Syndicale des Familles ou l'Association AGIR ABCD..., soutient l'action des bénévoles qui agissent en complémentarité des services publics.

Les MSP du Tech

La Direction des MSP du Tech a poursuivi et développé la dématérialisation dans le cadre de ses procédures :

- Présentation des dossiers et enregistrement direct sur WebrSa des décisions, lors des passages en EPL (antérieurement les dossiers ainsi que des tableaux récapitulatifs de suivis étaient édités pour chaque membre de l'EPL) ;
- Dématérialisation de l'ensemble des démarches liées au rSa et suppression des dossiers papier (disparition totale de la classothèque de la MSP Côte Vermeille et progressive de celle de la MSP Vallespir) ;
- Recours systématique à la messagerie électronique pour l'envoi d'informations aux équipes (rapports, documentation...) ;
- Sensibilisation des responsables d'équipes à la visio-conférence afin de favoriser son utilisation dans le cadre de réunions et/ou formations, pour la MSP Vallespir qui est équipée ;
- Utilisation de la vidéo-projection en lieu et place de la distribution de dossiers et/ou tableaux de suivis dans le cadre des CLAS en PAPH.

Elle a poursuivi les ateliers collectifs à destination des habitants, sur des thématiques telles que le recyclage, les déchets, le logement, la lutte contre la précarité énergétique... en partenariat avec certains CCAS et/ou Mairies du territoire.

La récupération de bouchons en liège, préoccupation particulière pour la MSP Vallespir compte-tenu de l'impact sur l'économie du territoire, a également été poursuivie.

Enfin, les MSP du Tech ont été volontaires pour plusieurs expérimentations comme la mise en place du QR code sur les courriers Enfance-Famille, la portabilité pour les évaluations APA et le télétravail (2 agents).

2.4.4 - Les actions et politiques départementales en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations

Signataire de la Charte européenne en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la vie locale en 2009, le Département s'investit depuis de nombreuses années en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations en menant de nombreuses actions de sensibilisation, dans le cadre notamment de la Semaine des droits des femmes et du calendrier des événements Égalité, de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, et de la Journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes.



L'Institution se mobilise également fortement autour de trois axes prioritaires d'intervention : la prévention des violences faites aux femmes, l'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexistes et l'éducation à la sexualité & droit à disposer de son corps.

Ces axes prioritaires s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental Égalité.

La prévention des violences faites aux femmes

1. Le Département engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes

- Signataire du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes aux côtés de l'État, du Parquet et de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Signataire du protocole cadre pour le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes des victimes de violences conjugales aux côtés de l'État, du Parquet, de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale, du CIDFF 66 et de l'APEX ;
- Signataire de la convention locale relative au traitement des mains courantes et des procès verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales, aux côtés de l'État, du Parquet, de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale, de France Victimes 66 (ADAVIP), du CIDFF 66 et de l'APEX ;
- Signataire de la convention relative à la mise en place du dispositif de téléprotection grave danger.

2. Les actions conduites en matière de prévention des violences faites aux femmes

Le Département propose aux femmes victimes de violences un accueil, une écoute et un accompagnement dans leurs démarches par les travailleurs sociaux des huit Maisons Sociales de Proximité réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

Il intervient également, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, en accueillant les femmes enceintes ou les femmes avec un ou des enfants de moins de trois ans ayant subi des violences, en les prenant en charge au travers de nuitées d'hôtel en urgence ou, si besoin, au travers d'un accueil en foyer maternel (IDEA, centre maternel Le Rivage, etc.).

Dans le cadre de partenariats avec des acteurs institutionnels et associatifs, le Département agit :

- en assurant la coordination et l'animation de l'Observatoire des violences faites aux femmes du Département des Pyrénées-Orientales (Odvef 66) ;
- en soutenant financièrement les associations d'aide aux victimes de violences ;
- en développant des permanences spécialisées « violences conjugales » au sein des Maisons Sociales de Proximité, en partenariat avec l'association APEX ;
- en cofinançant des postes de travailleurs sociaux au sein du commissariat et des gendarmeries du département pour l'accueil et l'orientation des femmes victimes ;

- en organisant chaque année et à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes une séquence de sensibilisation à destination des professionnel.le.s ;
- en animant un pôle-ressources dédié ;
- en accompagnant technique et financièrement le dispositif de télé-protection TGD ;
- en participant à la cellule « violences conjugales » pilotée par le Parquet ;
- en participant à la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
- en expérimentant des séances d'hypnose thérapeutique à destination des femmes victimes de violences
- en mettant en place des ateliers d'autodéfense féministe à destination de femmes suivies par les travailleurs sociaux des MSP.

L'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexistes

L'Institution a développé divers partenariats avec les acteurs de la petite enfance ainsi qu'avec les structures Jeunesse du département et l'Éducation nationale. Quelques actions menées dans ce cadre :

- Séquences de sensibilisation à l'attention des professionnel.le.s intervenant auprès des jeunes publics ;
- Organisation de la 6^e édition du concours vidéo départemental « *Buzzons contre le sexisme !* », en partenariat avec la télé web féministe Télédebout et la plate-forme de ressources Matilda.education ;
- Accompagnement technique de services civiques de l'AFEV dans le cadre du dispositif « volontaires en résidence » ;
- Organisation de séquences de sensibilisation durant la Semaine des droits des femmes
- Création et animation d'un pôle ressources sur le site internet de l'Institution ;
- Acquisition et mise à disposition d'outils dédiés ; réalisation d'un catalogue à destination des collèges via la plate-forme Jeune66.

L'éducation à la sexualité & le droit à disposer de son corps

Le Département a développé un partenariat étroit avec le Mouvement Français pour le Planning Familial 66 qu'il soutient financièrement chaque année, permettant ainsi la mise en place des actions suivantes :

- Point info-écoute sexualité au sein des Maisons Sociales de Proximité (MSP) : permanences de conseil conjugal et familial dans le cadre d'entretiens individuels ou en couple avec le médecin du centre de planification ;
- Organisation de rencontres mensuelles auprès des publics fréquentant les MSP ;
- Formations des familles d'accueil de Perpignan et du département pour les adolescent.e.s en matière de sexualité, d'égalité et de violences sexistes et intra-familiales.
- Ateliers de réduction des risques et parentalité.

L'Institution départementale développe également des actions de sensibilisation en direction des professionnel.le.s et des jeunes en organisant des séquences de sensibilisation sur les thèmes de l'éducation à la sexualité et du droit à disposer de son corps.

Enfin, le site internet du Département dispose d'un onglet dédié à cette thématique, où divers outils ressources sont disponibles en prêt et/ou téléchargeables en ligne.

Réalisations et actions phares

- Mise en œuvre du Calendrier des événements Égalité et droits des femmes :
- Dans le cadre de la coordination et l'animation de l'Observatoire des violences envers les femmes du Département des Pyrénées-Orientales (Odvef66) :
 - mise en œuvre, à titre expérimental et dans le cadre d'un projet d'étude universitaire, de séances d'hypnose thérapeutique à destination de femmes victimes de violences,
 - contribution aux travaux et animation des réunions avec les groupes de travail et le comité des usagères,
 - diffusion d'outils d'information à destination des femmes victimes de violences conjugales (affiches et dépliants),
 - réalisation et restitution d'une enquête départementale sur les violences subies au cours de la grossesse et de la vie,
 - mise en place d'un cycle d'ateliers d'autodéfense féministe,
 - dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes, organisation d'une séquence de sensibilisation en direction des professionnel·le·s
- Réalisation du rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes intéressant la collectivité ;
- Organisation de la 9^e édition de la Semaine des droits des femmes, de la 10^e Journée de lutte contre l'homophobie et la Transphobie, et de la 6^e édition du concours « Buzzons contre le sexisme ! », en partenariat avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés ;
- Signature de la convention pour une communication publique sans stéréotype de sexe (Le Département / Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes)
- Organisation de deux sessions de formation sur la prévention des violences des jeunes, des discriminations et du harcèlement en milieu scolaire et éducatif ;
- Animation du pôle ressources Égalité et réalisation d'un catalogue dédié à destination des publics collèges

Perspectives

- Promotion d'une communication publique sans stéréotype de sexe, en interne comme en externe, par la mise en place de sessions de formations dédiées et par la diffusion du guide de recommandations
- Développement d'actions permettant de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ; formation des élu·e·s et des agent.e.s aux enjeux de l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques
- Accompagnement d'actions de prévention des violences sexistes et du harcèlement en milieu scolaire dans les établissements scolaires ;
- Renforcement du partenariat avec les différents acteurs locaux œuvrant pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

2.5 - Les politiques départementales menées en faveur d'une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

La finalité relative à la dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables est en interrelation avec les 7 ODD suivants :



2.5.1 - Les actions et politiques départementales menées en faveur du soutien et de la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS)

En 2017, suite à la parution de la loi NOTRe, le Département a revu son niveau d'intervention dans le domaine de l'ESS afin de se conformer à la nouvelle répartition des compétences économiques désormais dévolues à la Région et aux EPCI.

Pour rappel, le Département a été l'initiateur et l'animateur du « Pôle de développement de l'ESS ». En 2017, le Département est resté membre du Pôle mais en a délégué le pilotage à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Occitanie.

Ce Pôle mène des actions de promotion et d'accompagnement de projets à destination des entreprises associatives et coopératives.

Actions 2017

- 2 nouveaux petits déjeuners de sensibilisation (30 personnes participantes en moyenne)
- 10^e rencontres départementales à Toulouse sur le thème de l'entrepreneuriat collectif (40 participants)
- cycle de sensibilisation sur l'ESS à destination des porteurs de projets (environ 10 personnes ont pu tester la faisabilité de leurs idées)

2.5.2 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'accompagnement d'une agriculture de proximité

En 2017, le Département a défini sa nouvelle politique agricole, désormais fortement guidée par la notion d'agro-écologie, de proximité et de développement territorial dont les principaux bénéficiaires sont les producteurs mais aussi les contribuables du département.

Doté d'un budget annuel de **2M€**, cette politique est structurée autour de 4 axes :

- Axe 1 : Accompagner le développement de l'agritourisme et de l'oenotourisme, gage de qualité et source de plus value pour l'agriculture locale,
- Axe 2 : Promouvoir l'agro-environnement et l'agro-écologie, pour développer et renforcer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement
- Axe 3 : Mettre en œuvre une politique de la ruralité, garante d'un développement équilibré des territoires et de la bonne gestion du foncier agricole et naturel
- Axe 4 : Contribuer à la solidarité au sein des filières et des territoires



■ **Le soutien à l'accès à des produits alimentaires sains, de qualité et à des prix justes**

Le soutien à la création de jardins familiaux



Dans le prolongement des anciens « jardins ouvriers », les « jardins familiaux » offrent la possibilité de créer des lieux conviviaux collectifs et encadrés qui peuvent être fort utiles aux populations en difficultés dont le Département a la charge.

Au-delà de l'apport économique indéniable à ces populations (un jardin potager familial correctement mené équivaut quasiment à un treizième mois sur la base du SMIC), les échanges de pratiques agricoles constituent, bien souvent, des prétextes à une socialisation, et facilitent la prise de contact avec l'environnement qui reprend sa place au sein de la cité.

Sur la base de ces constats, le Département a créé en 2007 un programme départemental d'accompagnement à la création de « jardins familiaux » de proximité, à l'échelle communale ou intercommunale, sous une forme associative regroupant les différents usagers de ces « jardins familiaux ».

Dans ce cadre, le Département peut apporter une aide financière à l'acquisition de foncier et une aide à l'aménagement, en faveur des communes ou intercommunalités et des Offices Publics de l'Habitat.

Chiffres clés

- Budget annuel alloué à ce dispositif : environ **100 000 €**
- Montant octroyé par le Département depuis la création du programme : **environ 700 000 €**

Depuis 2007 :

- Nombre total de communes soutenues : 29
- Nombre de parcelles de jardins familiaux créées (nombre de bénéficiaires) : 725
- **Nombre de parcelles pédagogiques créées : 21**

Le soutien au développement de circuits courts

Afin de soutenir le développement des circuits courts, le Département soutient divers types d'actions :

- ✗ La création de stands de vente directe,
- ✗ La mise en place et l'animation des trois routes des vins départementales (installation de panneaux) et des circuits virtuels permettant de géolocaliser l'ensemble des points de vente, situés à proximité des trois routes des vins,
- ✗ La promotion des produits agricoles et des savoirs faire locaux, au travers de la « Charte Fêtes et Marchés de producteurs » établie en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Association des Maires.

Chiffres clés

- Nombre de stands de vente soutenus depuis 2001 : **295**
- Nombre de panneaux installés sur les trois vallées dans le cadre des 3 routes des vins : **480**
- Nombre de marchés de producteurs et manifestations agricoles locales soutenues en 2017 : **40**

L'aménagement foncier et la lutte contre la friche

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux confie aux Départements la compétence d'aménagement foncier rural dont les finalités sont :

- d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières,
- d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux,
- de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu,
- de remédier aux dommages causés à la structure foncière des exploitations agricoles ou forestières lorsque celle-ci est susceptible d'être compromise à l'occasion de la réalisation de grands ouvrages publics, de zones industrielles ou à urbaniser, de la constitution de réserves foncières.

Pour ce faire, le Département est chargé de la mise en œuvre des quatre modes d'aménagement foncier rural définis par le Code Rural et de la Pêche Maritime que sont :

- les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (E.C.I.R);
- l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (A.F.A.F.E);
- la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées ;
- la réglementation et la protection des boisements.

Données et chiffres clés

- **Recensement Général de l'Agriculture 2010 : 4 100 exploitations agricoles** pour une **surface agricole utile** (hors estives) de **75 000 ha**

- **Caractéristiques du foncier et de la propriété foncière agricole et effets induits :**

Un fort morcellement de la propriété et un petit parcellaire (taille des parcelles inférieure en moyenne à 5 000 m²).

Effets induits :

- frein aux dynamiques agricoles pour des projets de diversification en particulier;
- contrainte pour l'installation ou l'agrandissement des exploitations agricoles ;
- développement des friches (notamment en plaine où l'agriculture doit faire face dans le même temps à la pression urbaine et la spéculation foncière qui l'accompagne)

- **Opérations en cours** : En vue d'opérations d'**A.F.A.F.E** ou d'**E.C.I.R** dans un périmètre d'aménagement foncier :

- constitution de Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier sur les communes de Claira, Estagel, Latour-de-France, Montner, Trouillas, Canohès et Bourg-Madame ;
- lancement d'une étude d'aménagement foncier sur la Commune de Laroque-des-Albères.

- **Mise en œuvre** de la procédure de **mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées** (demandes individuelles d'autorisation d'exploiter) sur les communes d'Argelès-sur-Mer, Saint-Félix-d'Avall, Saint-Cyprien et Saint-Jean-Pla-de-Corts.

- **Projet de mise en œuvre** de la procédure de mise en valeur des **terres incultes ou manifestement sous-exploitées à l'échelle d'un territoire** (Initiative publique : demande des communautés de communes Albères Côte Vermeilles Illibéris et Sud Roussillon).

- **Publication du guide du foncier agricole** élaboré à l'initiative de la Chambre d'Agriculture et du Département et en partenariat avec les principaux acteurs institutionnels concernés.

2.5.3 - Les actions et politiques départementales menées en faveur de l'accompagnement des acteurs vers la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale

■ L'action du Département pour une meilleure prise en compte du développement durable par les entreprises

Parce que le développement durable offre aux entreprises de réels leviers de développement, et peut être source de valeur ajoutée et d'efficacité, le Département a souhaité accompagner les entreprises sur le terrain de l'expérimentation et les aider à s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) aux travers des différentes actions détaillées ci-dessous.

Tout d'abord, le Département, en partenariat avec le Réseau Accueil Entreprises 66, a réalisé le **Guide des entreprises et du développement durable : Pourquoi et comment s'engager dès aujourd'hui^?** Fruit d'un travail collaboratif, cet outil méthodologique vise à inciter les entreprises locales à se lancer dans une démarche globale de développement durable et présente les intérêts qu'elles peuvent en retirer, que ce soit en termes de performance globale, de compétitivité ou encore d'image.

Le Département, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, l'Union Pour l'Entreprise 66, l'Union Professionnelle Artisanale, le club FACE, le Club RSE et la Banque Populaire du Sud, organisent chaque année, depuis 2013, les « **Trophées RSE** » destinés à valoriser les pratiques des entreprises locales sur ce sujet et à donner envie aux entreprises peu sensibilisées de se lancer dans des démarches de RSE, qu'il s'agisse d'entreprises « classiques » ou d'entreprises de l'ESS.

Chiffres clés

- Nombre de candidats aux Trophées RSE : **une vingtaine par an**
- **Nombre de lauréats aux Trophées RSE 2017 : 4 lauréats**

CONCLUSION

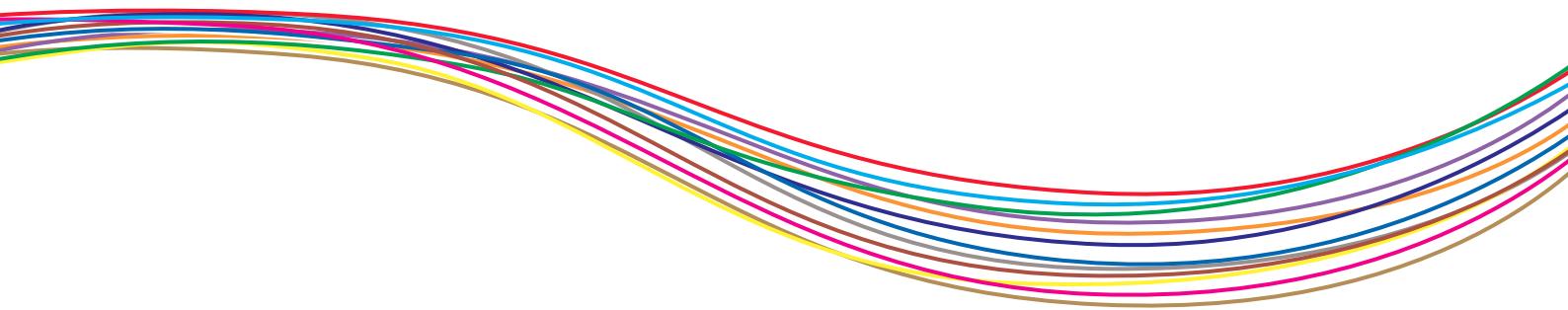
Le développement durable s'inscrit dans une démarche de progrès, d'amélioration continue, une dynamique permanente qui cherche à apporter des réponses adaptées à une situation locale, parfois mouvante, avec ses spécificités et ses singularités, analysées sous le prisme de chacune des 5 finalités et des Objectifs de Développement Durable.

Cette année encore, ce rapport démontre que le développement durable imprègne toujours plus l'action de la collectivité, irrigue autant que possible les différentes politiques publiques menées par le Département, que ce soit dans ses activités, son fonctionnement ou encore dans les projets qu'il soutient.

Élaboré de façon partenariale entre la Mission Départementale Développement Durable et les différents services, il témoigne de la mobilisation collective mise en place et illustre, au travers des nombreux chantiers et politiques engagés, la volonté d'aller toujours de l'avant pour construire un avenir durable pour le département.

A travers les nombreuses actions partenariales mises en place, ce rapport rend compte également de la volonté du Département de s'appuyer sur la participation des acteurs et de faire appel à l'intelligence collective pour trouver des réponses innovantes et relever les défis qui se posent pour notre territoire.

Au delà du contexte réglementaire, ce rapport a également pour vocation de prendre place comme un élément de dialogue et de transparence de l'action publique et donne ainsi l'opportunité à la collectivité de rendre compte en interne (élus, agents), mais aussi aux usagers de son positionnement et de son engagement en faveur du développement durable.



Contact :

Mission Départementale Développement Durable
Département des Pyrénées-Orientales
24 quai Sadi Carnot
66 906 Perpignan Cedex

developpement.durable@cd66.fr
Tél : 04 68 85 82 08 / 82 58



[leDépartement66.fr](http://leDepartement66.fr)